

=ANNEXE 1

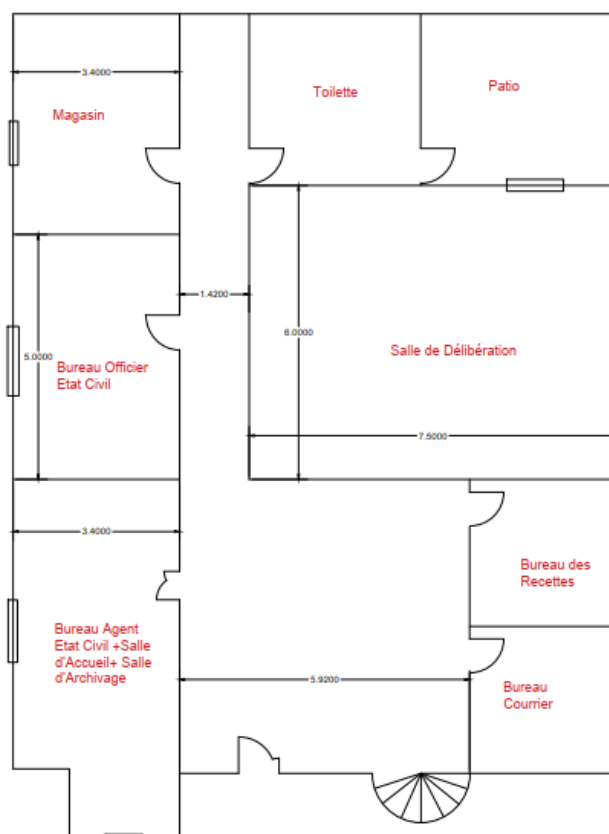
ETENDUE DES TRAVAUX.

1. Lot 1 : Dakar-Thiès

a. Centre de Guédiawaye – Sahm notaire /Dakar

Ce centre d'état civil est situé au cœur de la commune de Guédiawaye au niveau de Sahm Notaire. Le bâtiment qui abrite le centre est construit sur un R+1 et les locaux de l'état civil se situent au niveau Rez-de-chaussée (RDC). L'année de construction du bâtiment ne nous a pas été communiquée par le personnel du centre trouvé sur place au cours de notre visite.

Les dimensions géométriques du bâtiment et des pièces sont précisées dans le plan ci-dessous :



Croquis du centre d'état civil de Sahm Notaire

De nombreux défauts ont été localisés dans le bâtiment (zones de circulation, bureaux, toilettes, façades, menuiseries, peinture, installation électrique, le système de ventilation, étanchéité et sanitaires).

La présente spécification des besoins en travaux est faite en tenant compte de l'ensemble de difficultés constatées dans ce centre d'état civil en termes d'équipement et d'infrastructure.



Photo : Vue sur les traces d'humidité sur les parois à corriger

Traitement de fissures :

Les fissures sont apparentes sur les parois verticales et au niveau du plancher surtout sur les points d'arrêt (Exemple : entre mur et poteau ou entre poutre en plancher).

Présence de fissures sur les murs intérieurs du bâtiment. Prévoir le traitement de toutes les fissures par injection ou par colmatage. Le procédé de traitement devra être adapté aux caractéristiques des fissures (largeur d'ouverture et profondeur).

Traitement de l'enduit :

L'enduit à un mètre du sol sur les murs des façades est complètement détérioré à cause de la présence du sel dans le sol. Il faut le reprendre avec un enduit avec des adjuvants anti sel.

Les murs seront enduits conformément aux indications ci-après :

- Le support sera nettoyé au préalable, brossé et humidifié la veille de l'application de l'enduit. Dans le cas d'enduit de remplacement, les joints de maçonnerie seront grattés sur 1,5 cm de profondeur.
- Enduits en deux couches : ils comportent une couche d'accrochage et une couche de dressage qui sera parachevée par un lissage parfaitement uni.



Photo Vue sur fissures existantes à corriger



Photo Vue sur l'enduit mur façade à corriger

Travaux d'électricité

L'installation électrique sur l'ensemble du bâtiment d'état civil est à reprendre. Les agents nous ont notifié d'un incendie survenu au niveau de la salle d'archivage mais aussi une récurrence des courts-circuits ceux-ci probablement favorisés par un défaut de dimensionnement des sections des câbles, ampérage du disjoncteur, etc....

La mise à la terre n'est pas prise en compte au moment de l'installation électrique. Ce défaut devra être corrigé en phase travaux.

Les prises de courant et les interrupteurs sont presque tous à changer. L'éclairage est également à revoir dans l'ensemble du bâtiment.

Le bâtiment d'état civil ne dispose pas d'informatisation. Ces travaux d'informatisation devront être intégrés inclus lors de la mise en conformité de l'installation électrique.



Photos Vue sur le coffret après l'incendie de la salle d'archivage

Climatiseurs :

L'Entrepreneur doit prévoir la dépose des climatiseurs existants dégradés. Dans le cadre du projet, il doit prévoir la fourniture et la pose de climatiseurs d'une puissance de 12000 BTU avec télécommande de type mono split mural y compris le raccordement et l'évacuation des conduites d'eaux de condensation vers le réseau EP proche.

Equipements de protection incendie :

L'Entrepreneur doit prévoir, la fourniture et la pose :

- D'extincteur à poudre 9Kgs pour feux de classe ABC y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les zones de circulations communes du bâtiment et dans les bureaux y compris dans la salle d'archivage.
- D'extincteur CO2 (Gaz Carbonique) de 2Kgs. Acier répondant à la norme NF EN en vigueur y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les salles informatiques et à proximité du tableau électrique divisionnaire.
- Détecteurs de fumée fixés au plafond et équipé d'une alarme perceptible par tous.
Localisation : Dans chaque pièce du bâtiment (y compris pièces humides) et dans les zones de circulation commune ;
- Un plan de consigne de sécurité (Plan d'intervention) répondant à la norme NF S 60 3003- NF X08003 Obligation R232-12-10 – ERP MS477 conforme aux prescriptions réglementaires des sapeurs-pompiers et de l'inspection du travail. Dimensions 285 mm X395 mm, comprenant également :
 - Ensemble sur support plastifié,
 - Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire,
 - Et toutes autres sujétions d'exécution.Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.
- Un plan de sécurité et d'évacuation (Plan d'évacuation) répondant à la norme NF S 60 3003 - Obligation ERP et locaux de travail. Dimensions 300 mm X 430 mm, comprenant également :
 - Illustration du plan du local et des éléments nécessaires à l'évacuation des personnes et aux premières interventions,
 - Ensemble sur support plastifié,
 - Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire, et toutes autres sujétions d'exécution.Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.

Travaux d'étanchéité :

Dans le bâtiment du centre d'état civil, l'étanchéité fait défaut. Partout sur le plancher haut, nous constatons la présence de traces d'humidité.

Des travaux d'étanchéité devront être envisagés permettant la dépose de l'étanchéité existante et la pose d'une nouvelle étanchéité en toiture. Au préalable de la mise en place de la nouvelle étanchéité, il faut prévoir le traitement des formes de pente par la mise en place d'une chape de mortier en ciment d'une épaisseur variable avec un maxi de 5 cm disposant d'une forme de pente pour permettre la collecte et l'évacuation correcte des eaux de pluie en toiture vers les descentes d'eaux pluviale ou trop-pleins existants.







Photos Vue sur des traces d'humidité et sur la toiture

Avant tout commencement de travaux, l'Entrepreneur devra fournir un dossier d'études comportant les fiches techniques des matériaux et les plans de détails :

- Des parties courantes et des relevés ;
- Des jonctions avec les descentes d'eau pluviales, ventilations de chutes, crosses de télévision ;
- Seuils des portes-fenêtres, etc.

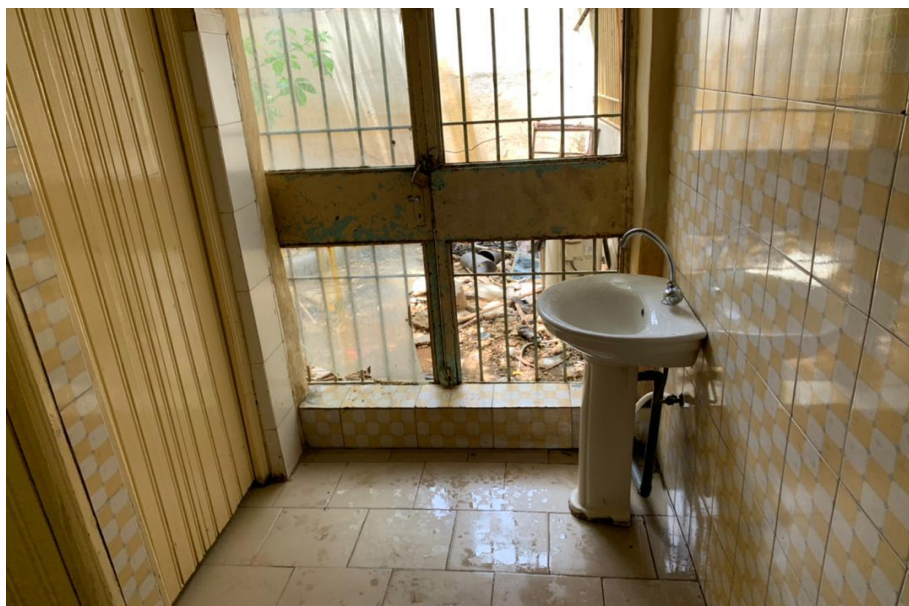
Travaux de peinture :

Sous l'effet de l'humidité des parois et du plancher haut, la couche de la peinture est complètement dégradée. L'état de la dégradation est très avancé ce qui fait que nous devons repeindre l'ensemble du bâtiment.

Travaux de menuiserie extérieure et intérieure :

La plupart des portes du bâtiment sont en menuiserie métallique ce qui pose beaucoup de problèmes pour l'étanchéité. Le scellement des cadres de portes n'est pas bien fait. Nous avons trouvé des fissures entre le cadre et les murs. Les portes ne se ferment pas hermétiquement, nous avons trouvé des espaces vides entre le sol et la porte.





Photos Vue sur les menuiseries extérieures et intérieures existantes

Les fenêtres sont en aluminium de mauvaise qualité. Les vitres présentent des fissures et moustiquaires sont complètement fissurées. Elles ne sont pas aussi étanches.

L'entrepreneur du présent corps d'état devra la fabrication, la fourniture, la préparation et la pose des menuiseries et vitrage prévus dans le projet.

Il s'agit :

- de menuiseries bois ;
- de menuiseries aluminium ;
- des menuiseries métalliques et ferronnerie.

Plomberie- sanitaire

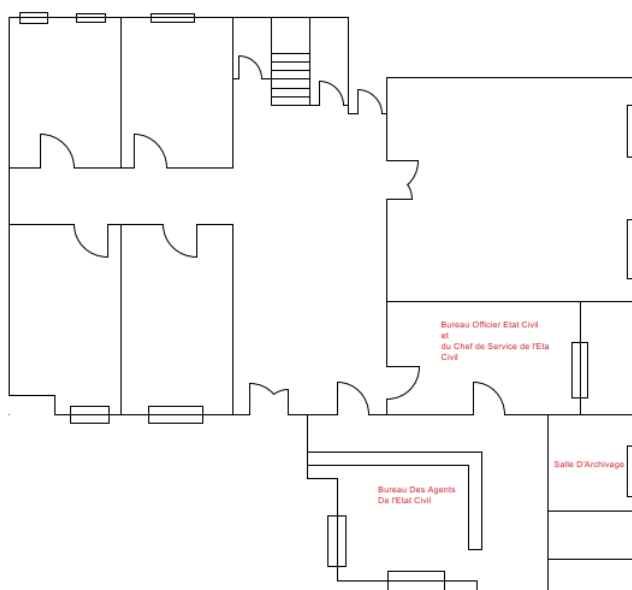


Photo Vue sur les toilettes

b. Centre de Pikine – Thiaroye Gare/ Dakar

Le bâtiment qui abrite ce centre est construit sur un R+1 et les locaux abritant l'état civil se situe au niveau Rez-de-chaussée (RDC). Le bâtiment a été construit en 2009 selon un agent municipal trouvé sur place.

Les dimensions géométriques du bâtiment et des pièces sont précisées dans le plan ci-dessous :



Croquis du centre d'état civil de Thiaroye Gare

Nous avons constaté au cours de notre mission de diagnostic que le bâtiment présente de nombreux défauts localisés dans les pièces du centre (zones de circulation, bureaux, toilettes, façades, menuiseries, peinture, installations électriques et de ventilation et sanitaires) et que durant l'hivernage le bâtiment est souvent inondé perturbant le travail de l'officier et des agents de l'état civil.

Il faudrait noter aussi que les locaux affectés à l'état civil sont très étroits vu le nombre du personnel et que le bureau de l'officier a une surface mesurant à peine quatre mètres carrés.

La présente spécification des besoins en travaux est faite en tenant compte de l'ensemble de difficulté constatée dans ce centre d'état civil en termes d'équipement et d'infrastructure.

Traitement de fissures :

A l'état actuel le bâtiment ne présente point de tâche d'infiltration et d'humidité au niveau du plancher.

On observe que des traces d'humidité ascensionnelle au niveau des façades latérales.

Présence de fissures sur les murs intérieurs du bâtiment. Prévoir le traitement de toutes les fissures par injection ou par colmatage. Le procédé de traitement devra être adapté aux caractéristiques des fissures (largeur d'ouverture et profondeur).

Traitement de l'enduit :

Les murs seront enduits conformément aux indications ci-après :

- Le support sera nettoyé au préalable, brosser et humidifier la veille de l'application de l'enduit. Dans le cas d'enduit de remplacement, les joints de maçonnerie seront grattés sur 1,5 cm de profondeur.
- Enduits en deux couches : ils comportent une couche d'accrochage et une couche de dressage qui sera parachevée par un lissage parfaitement uni.



Photo Vue sur les traces d'humidité ascensionnelle

Travaux d'électricité

L'installation électrique sur l'ensemble du bâtiment d'état civil est à reprendre ; à défaut d'électricité les courts-circuits sont récurrents endommageant le plus souvent le dispositif électrique et les appareils. il pourrait être un défaut de dimensionnement des sections des câbles, ampérage du disjoncteur, etc....

La mise à la terre n'est pas prise en compte au moment de l'installation électrique. Ce défaut devra être corrigé en phase travaux.

Les prises de courant et les interrupteurs sont presque tous à changer. L'éclairage est également à revoir dans l'ensemble du bâtiment.

Le bâtiment d'état civil dispose d'un système d'informatisation peu efficace car souvent défaillant. Ces travaux d'informatisation devront être intégrés inclus lors de la mise en conformité de l'installation électrique.



Photos Vue sur une prise et des fils électriques défectueux à corriger

Climatiseurs :

L'Entrepreneur doit prévoir la dépose des climatiseurs existants dégradés. Dans le cadre du projet, il doit prévoir la fourniture et la pose de climatiseurs d'une puissance de 12000 BTU avec télécommande de type mono split mural y compris le raccordement et l'évacuation des conduites d'eaux de condensation vers le réseau EP proche.

Equipements de protection incendie :

L'Entrepreneur doit prévoir, la fourniture et la pose :

- D'extincteur à poudre 9Kgs pour feux de classe ABC y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les zones de circulations communes du bâtiment et dans les bureaux y compris dans la salle d'archivage.
- D'extincteur CO2 (Gaz Carbonique) de 2Kgs. Acier répondant à la norme NF EN en vigueur y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les salles informatiques et à proximité du tableau électrique divisionnaire.
- Détecteurs de fumée fixés au plafond et équipé d'une alarme perceptible par tous.
Localisation : Dans chaque pièce du bâtiment (y compris pièces humides) et dans les zones de circulation commune ;
- Un plan de consigne de sécurité (Plan d'intervention) répondant à la norme NF S 60 3003- NF X08003 Obligation R232-12-10 – ERP MS477 conforme aux prescriptions réglementaires des sapeurs-pompiers et de l'inspection du travail. Dimensions 285 mm X395 mm, comprenant également :
 - Ensemble sur support plastifié,
 - Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire,
 - Et toutes autres sujétions d'exécution.Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.
- Un plan de sécurité et d'évacuation (Plan d'évacuation) répondant à la norme NF S 60 3003 - Obligation ERP et locaux de travail. Dimensions 300 mm X 430 mm, comprenant également :
 - Illustration du plan du local et des éléments nécessaires à l'évacuation des personnes et aux premières interventions,
 - Ensemble sur support plastifié,
 - Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire, et toutes autres sujétions d'exécution.Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.

Travaux de peinture :

Sous l'effet de l'humidité des parois et du plancher haut, la couche de la peinture est complètement dégradée. L'état de la dégradation est très avancé ce qui fait que nous devons repeindre l'ensemble du bâtiment.



Photo Vue sur revêtement de la façade.

Travaux de revêtement de sol et plinthes :

Pour le revêtement du sol et des plinthes du bâtiment, en vue de l'état actuel du bâtiment le carrelage ne nécessite que le remplacement de certaines pièces de carreaux au niveau des locaux de service des agents.

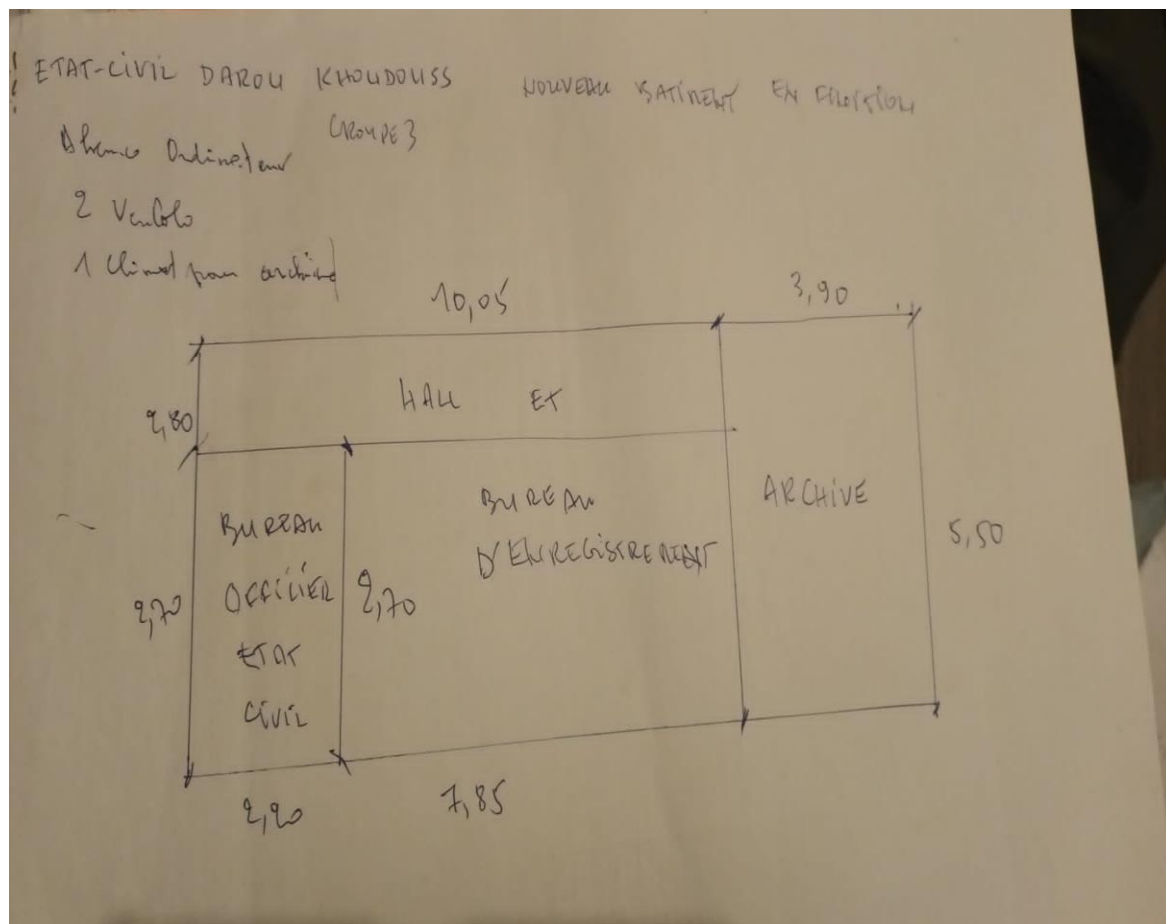
Sanitaire plomberie

Tout l'assainissement doit être repris dans ce bâtiment afin de permettre aux différents réseaux de fonctionner convenablement.

c. Centre de Tivaoune- Darou Khoudouss/ Thiés

Le service état civil actuel étant situé dans des locaux exigus du bâtiment communal, la Mairie a entrepris des travaux de construction d'un nouveau bâtiment qui sera le futur siège de l'état civil de Darou Khoudouss. Ces travaux en cours sont bien avancés. Le gros œuvre est quasiment finalisé, il ne reste que le second œuvre à terminer.

Ci-dessous, les dimensions géométriques du bâtiment en cours de travaux siège du futur état civil.



Croquis du centre d'état civil de Darou Khoudoss.

Finalisation des travaux de construction du nouveau bâtiment état civil

Les travaux de construction du futur bâtiment siège de l'état civil étant bien avancés, la Mairie de Darou Khoudoss sollicite l'appui financier et logistique du programme NEKKAL et de la Direction de l'état civil pour la finalisation des travaux. Ce futur bâtiment devra être équipé en mobilier de bureaux, d'informatisation et de matériels d'archivage de registres d'état civil.

Les travaux suivants sont à exécuter suivant le cadres de devis et les prescriptions techniques générales :

- Travaux d'électricité
- Travaux de brassage d'air et de climatisation
- Travaux de protection incendie
- Travaux d'étanchéité
- Travaux de Menuiserie
- Travaux de revêtement des sols et plinthes
- Travaux de peinture

d. Centre de Tivaouane -Tivaouane / Thiés

Ce centre d'état civil est situé au cœur de la commune de Darou Tivaouane à 25km de Thiès. Le bâtiment qui abrite ce centre est construit sur trois niveaux mais l'état civil se trouve au niveau du Rez-de-chaussée (RDC). L'année de construction du bâtiment ne nous a pas été communiquée par le personnel du centre trouvé sur place au cours de notre visite.

Nous avons constaté au cours de notre mission de diagnostic que le bâtiment présente de nombreux autres localisés dans les autres pièces du centre (zones de circulation, bureaux, toilettes, façades, menuiseries, peinture, installations électriques et de ventilation et sanitaires).

La présente spécification des besoins en travaux est faite en tenant compte de l'ensemble des difficultés constatées dans ce centre d'état civil en termes d'infrastructure. Par conséquent, ce centre sera réhabilité dans son ensemble.

DESCRIPTION DES TRAVAUX D'ELECTRICITE

L'installation électrique sur l'ensemble du bâtiment d'état civil est à reprendre.

Des prises de courant et les interrupteurs sont défectueux. L'éclairage est également à revoir dans l'ensemble du bâtiment.



Photo 3 : Vue sur le coffret électriques défectueux à corriger.

Climatiseurs :

L'Entrepreneur doit prévoir la dépose des climatiseurs existants dégradés. Dans le cadre du projet, il doit prévoir la fourniture et la pose de climatiseurs d'une puissance de 12000 BTU avec télécommande de type mono split mural y compris le raccordement et l'évacuation des conduites d'eaux de condensation vers le réseau EP proche.

Equipements de protection incendie :

L'Entrepreneur doit prévoir, la fourniture et la pose :

- D'extincteur à poudre 9Kgs pour feux de classe ABC y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les zones de circulations communes du bâtiment et dans les bureaux y compris dans la salle d'archivage.
- D'extincteur CO2 (Gaz Carbonique) de 2Kgs. Acier répondant à la norme NF EN en vigueur y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les salles informatiques et à proximité du tableau électrique divisionnaire.
- Détecteurs de fumée fixés au plafond et équipé d'une alarme perceptible par tous.
Localisation : Dans chaque pièce du bâtiment (y compris pièces humides) et dans les zones de circulation commune ;
- Un plan de consigne de sécurité (Plan d'intervention) répondant à la norme NF S 60 3003- NF X08003 Obligation R232-12-10 – ERP MS477 conforme aux prescriptions réglementaires des sapeurs-pompiers et de l'inspection du travail. Dimensions 285 mm X395 mm, comprenant également :
 - Ensemble sur support plastifié,
 - Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire,
 - Et toutes autres sujétions d'exécution.Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.
- Un plan de sécurité et d'évacuation (Plan d'évacuation) répondant à la norme NF S 60 3003 - Obligation ERP et locaux de travail. Dimensions 300 mm X 430 mm, comprenant également :
 - Illustration du plan du local et des éléments nécessaires à l'évacuation des personnes et aux Premières interventions,
 - Ensemble sur support plastifié,
 - Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire, et toutes autres sujétions D'exécution.Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.

Travaux de peinture :

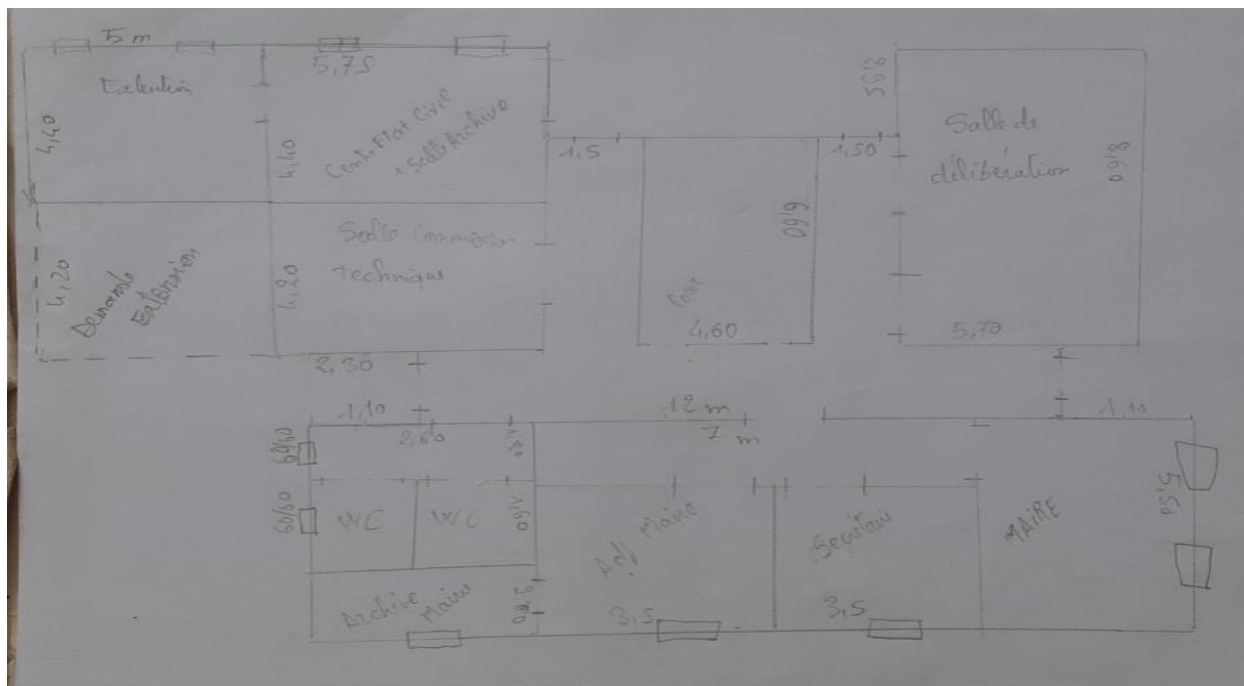
Quelques pièces sont à repeindre entièrement suivant les prescriptions techniques générales.

2. Lot 2 : Kaolack – Diourbel – Fatick

a. Centre de Nioro du Rip -Dramé Escale/ Kaolack

Ce centre d'état civil est situé au cœur de la commune de NDRAME ESCAL est une commune de la région de KAOLACK. Le bâtiment qui abrite ce centre est construit sur un simple niveau Rez-de-chaussée (RDC). La construction du bâtiment datant de 2008 nous a été communiquée par le personnel du centre trouvé sur place au cours de notre visite.

Les dimensions géométriques du bâtiment et des pièces sont précisées dans le croquis ci-dessous :



Croquis du centre d'état civil de NDRAME ESCALE

La présente spécification des besoins en travaux est faite en tenant compte de l'ensemble de difficultés constatées dans ce centre d'état civil en termes d'infrastructure.

Synthèse des difficultés rencontrées dans le bâtiment

- Enduits :

L'enduit à un mètre du sol sur les murs des façades est complètement détérioré à cause de la présence du sel dans le sol. Il faut le reprendre avec un enduit avec des adjuvants anti sel.

Les murs seront enduits conformément aux indications ci-après :

- Le support sera nettoyé au préalable, brosser et humidifier la veille de l'application de l'enduit. Dans le cas d'enduit de remplacement, les joints de maçonnerie seront grattés sur 1,5 cm de profondeur.
- Enduits en deux couches : ils comportent une couche d'accrochage et une couche de dressage qui sera parachevée par un lissage parfaitement uni.



Photo : Vue sur traces d'humidité sur les murs de façade

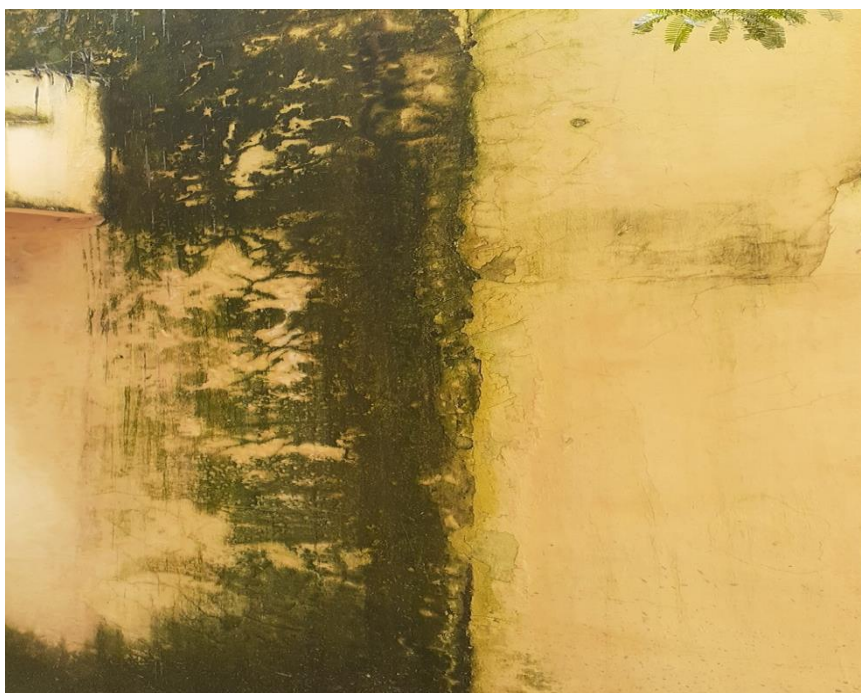


Photo : Vue sur l'enduit mur façade à corriger

- **Electricité:**

L'installation électrique sur l'ensemble du bâtiment d'état civil est à reprendre.

Les prises de courant et les interrupteurs sont presque tous à changer. L'éclairage est également à revoir dans l'ensemble du bâtiment.

Le bâtiment d'état civil ne dispose pas d'informatisation. Ces travaux d'informatisation devront être intégrés inclus lors de la mise en conformité de l'installation électrique.



Photo : Vue sur une installation apparente du réseau électrique à corriger



Photo : Vue sur une installation apparente du réseau électrique à corriger par des goulottes



Photo : Vue sur une installation apparente du réseau électrique à corriger par des goulottes



Photo : Vue sur une installation apparente du réseau électrique à corriger par des goulottes

- **Etanchéité :**

Des travaux d'étanchéité devront être envisagés permettant la dépose de l'étanchéité existante et la pose d'une nouvelle étanchéité en toiture. Au préalable de la mise en place de la nouvelle étanchéité, il faut prévoir le traitement des formes de pente par la mise en place d'une chape de mortier en ciment d'une épaisseur variable avec un maxi de 5 cm disposant d'une forme de pente pour permettre la collecte et l'évacuation correcte des eaux de pluie en toiture vers les descentes d'eaux pluviales ou trop-pleins existants.



Photo : travaux d'étanchéités



Photo : travaux d'étanchéités

Travaux de peinture:

Sous l'effet de l'humidité des parois et du plancher haut, la couche de la peinture est complètement dégradée. L'état de la dégradation est très avancé ce qui fait que nous préconisons une reprise de la peinture sur l'ensemble du bâtiment.



Photo: Vue sur revêtement de la façade.



Photo : Vue sur revêtement de la façade.



Photos: Vue sur le mur état de la peinture

Travaux de revêtement des sols

Fourniture et pose de carreaux de carrelage suivant spécifications ci-après. Pose collés ou scellés suivant spécifications ci-après. Pose suivant normes en vigueur et préconisations des fabricants et fournisseurs. Calepinage suivant détails de plan d'exécution de l'Entrepreneur validé par le Client. Compris toute sujétions de pose, coupes, chutes, raccords et joints. Compris joint de dilatation suivant surface, finitions inox. Compris toutes sujétions pour réalisation suivants les normes en vigueur et les préconisations des fabricants et fournisseurs.



Photo : Vue sur revêtement sol



Photo : Vue sur revêtement sol des toilettes

La fourniture et la mise en œuvre des plinthes de carrelage sont également à la charge de l'Entrepreneur.

Travaux de Menuiserie :

La plupart des portes du bâtiment sont en menuiserie métallique ce qui pose beaucoup de problèmes pour l'étanchéité. Le scellement des cadres de portes n'est pas bien fait. Nous avons trouvé des fissures entre le cadre et les murs. Les portes ne se ferment pas hermétiquement, nous avons trouvé des espaces vides entre le sol et la porte.



Photo : Vue sur fenêtre toilette à remplacer par une fenêtre 60/100



Photo : Vue sur les menuiseries extérieures et intérieures existantes



Photos11': Vue sur les menuiseries extérieures et intérieures existantes

Les fenêtres sont en aluminium de mauvaise qualité. Les vitres présentent des fissures et moustiquaires sont complètement fissurés. Elles ne sont pas aussi étanches.

L'entrepreneur du présent corps d'état devra la fabrication, la fourniture, la préparation et la pose des menuiseries et vitrage prévus dans le projet.

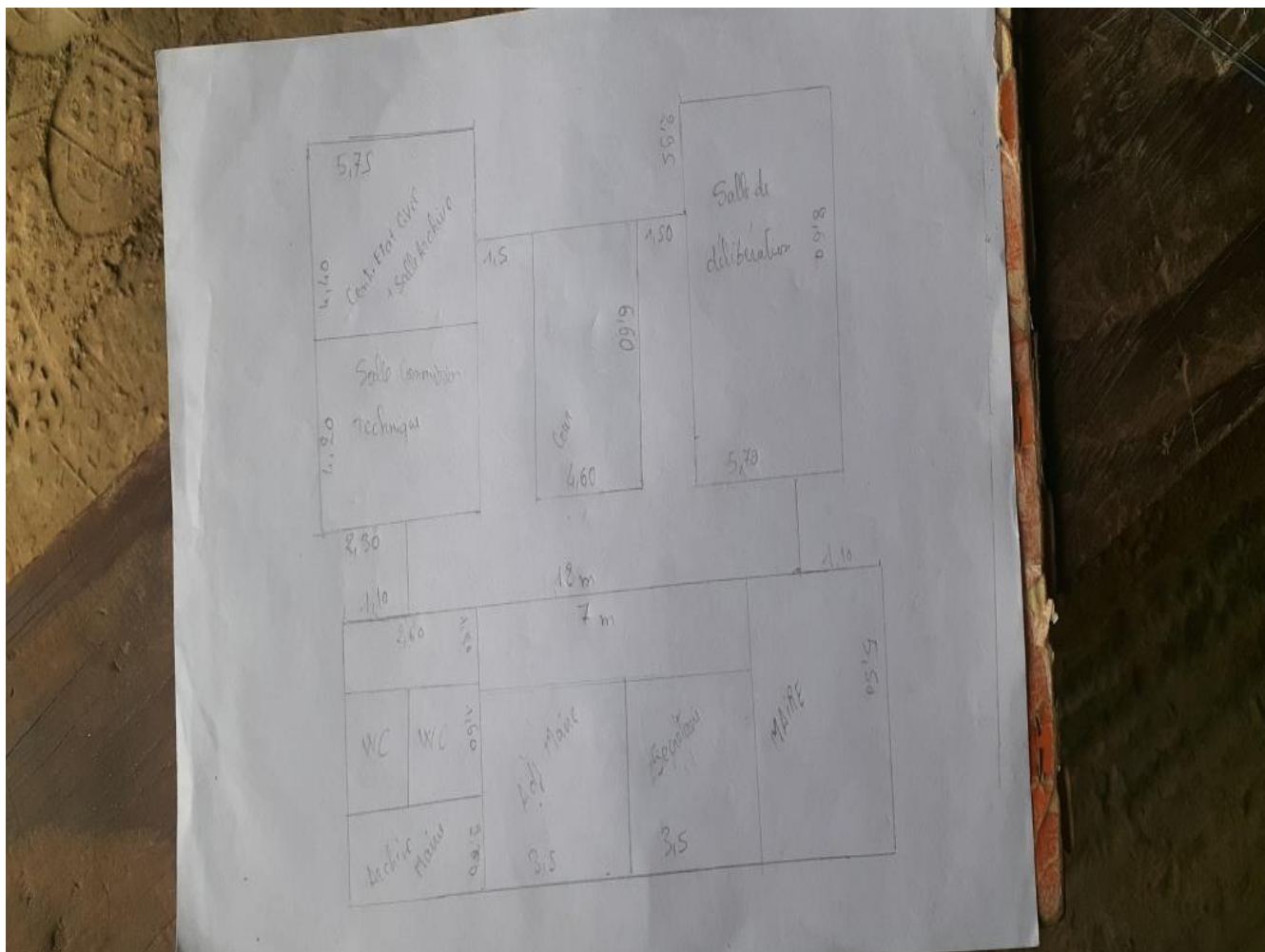
Il s'agit :

- de menuiseries bois ;
- de menuiseries aluminium ;
- de menuiseries métalliques et ferronnerie.

b. Centre de Nioro du Rip -Porokhane/ Kaolack

Ce centre d'état civil est situé au cœur de la commune de POROKHANE dans la région de KAOLACK. Le bâtiment qui abrite ce centre est construit sur un simple niveau Rez-de-chaussée (RDC). L'année de construction du bâtiment est en 2008, nous a été communiqué par les occupants actuels des locaux trouvé sur place au cours de notre visite.

Les dimensions géométriques du bâtiment et des pièces sont précisées dans le plan ci-dessous :



Croquis du centre d'état civil de POROKHANE

Nous avons constaté au cours de notre mission de diagnostic que le bâtiment présente de nombreux défauts localisés dans toutes les pièces (zones de circulation, bureaux, toilettes, façades, menuiseries, peinture, installations électriques et de ventilation et sanitaires).

La présente spécification des besoins en travaux est faite en tenant compte de l'ensemble de difficultés constatées dans ce centre d'état civil en termes d'infrastructure.

Synthèse des difficultés rencontrées dans le centre d'état civil

La salle d'archivage actuelle du centre d'état civil de POROKHANE est suffisante en termes d'infrastructure de bâti pour répondre au besoin d'archivage des registres d'état civil de cette commune. Les parois verticales de la salle présentent des désordres comme des fissures. Des traces d'humidité sont apparentes sur le plancher haut. L'installation électrique est inappropriée pour répondre aux exigences réglementaires sans oublier l'absence d'un système de ventilation (brasseur d'air et climatiseur). Des travaux devront être envisagés pour que ce centre d'état civil puisse mieux répondre aux sollicitations d'une population active en forte progression.



Photo Entassement des registres par manque d'étagères

Traitement de fissures :

Présence de fissures sur les murs intérieurs du bâtiment. Prévoir le traitement de toutes les fissures par injection ou par colmatage. Le procédé de traitement devra être adapté aux caractéristiques des fissures (largeur d'ouverture et profondeur).

Traitement de l'enduit :

L'enduit à un mètre du sol sur les murs des façades est complètement détérioré à cause de la présence du sel dans le sol. Il faut le reprendre avec un enduit avec des adjuvants anti sel.

Les murs seront enduits conformément aux indications ci-après :

- Le support sera nettoyé au préalable, brosser et humidifier la veille de l'application de l'enduit. Dans le cas d'enduit de remplacement, les joints de maçonnerie seront grattés sur 1,5 cm de profondeur.
- Enduits en deux couches : ils comportent une couche d'accrochage et une couche de dressage qui sera parachevée par un lissage parfaitement uni.

Travaux d'électricité

L'installation électrique sur l'ensemble du bâtiment d'état civil est à reprendre.

La mise à la terre n'est pas prise en compte au moment de l'installation électrique. Ce défaut devra être corrigé en phase travaux.

Les prises de courant et les interrupteurs sont presque tous à changer. L'éclairage est également à revoir dans l'ensemble du bâtiment.

Le bâtiment d'état civil ne dispose pas d'informatisation. Ces travaux d'informatisation devront être intégrés lors de la mise en conformité de l'installation électrique.



Photo vue sur une installation électrique apparente à corriger par des goulottes

TRAVAUX D'ETANCHEITE :



Photo : Vue sur les traces d'humidité



Photo : Vue sur les traces d'humidité

Dans le bâtiment du centre d'état civil, l'étanchéité fait défaut. Partout sur le plancher haut, nous constatons la présence de traces d'humidité.

Des travaux d'étanchéité devront être envisagés permettant la dépose de l'étanchéité existante et la pose d'une nouvelle étanchéité en toiture. Au préalable de la mise en place de la nouvelle étanchéité, il faut prévoir le traitement des formes de pente par la mise en place d'une chape de mortier en ciment d'une épaisseur variable avec un maxi de 5 cm disposant d'une forme de pente pour permettre la collecte et l'évacuation correcte des eaux de pluie en toiture vers les descentes d'eaux pluviales ou trop-pleins existants.

TRAVAUX DE PEINTURE :

Sous l'effet de l'humidité des parois et du plancher haut, la couche de la peinture est dégradée dans certains coins ce qui nécessitera une couche de reprise. L'état de la dégradation n'est pas trop important ce qui fait que nous devons repeindre que certains points du plancher du bâtiment.

TRAVAUX DE REVETEMENT DE SOL ET PLINTHES:

Pour le revêtement du sol et des plinthes du bâtiment, il n'y a pas grande chose à changer juste quelques carreaux à déposer et remplacer de nouveaux carreaux.

Au niveau du portail nous avons des carreaux faits en mortier de ciment qu'il faudra déposer et remplacer par des carreaux 30x30 antidérapant.

L'Entrepreneur doit prévoir la fourniture et la mise en place d'un revêtement de sol dans les pièces du bâtiment. Ces travaux portent essentiellement sur :

- **Carrelage antidérapant 30x30 :**

Fourniture et pose de carreaux de carrelage suivant spécifications ci-après. Pose collés ou scellés suivant spécifications ci-après. Pose suivant normes en vigueur et préconisations des fabricants et fournisseurs. Calepinage suivant détails de plan d'exécution de l'Entrepreneur validé par le Client. Compris toute sujétions de pose, coupes, chutes, raccords et joints. Compris joint de dilatation suivant surface, finitions inox. Compris toutes sujétions pour réalisation suivants les normes en vigueur et les préconisations des fabricants et fournisseurs.

Revêtements muraux : Plinthes

La fourniture et la mise en œuvre des plinthes de carrelage sont également à la charge de l'Entrepreneur.

TRAVAUX DE MENUISERIE EXTERIEURE ET INTERIEURE :

La plupart des portes du bâtiment sont en menuiserie métallique ce qui pose beaucoup de problèmes pour l'étanchéité. Le scellement des cadres de portes n'est pas bien fait. Nous avons trouvé des fissures entre le cadre et les murs. Les portes ne se ferment pas hermétiquement, nous avons trouvé des espaces vides entre le sol et la porte.



Photo 9 : menuiseries Porte et serrure à changer



Photo : Vue sur imposte toilette à changer en fenêtre 60/100.



Photo : Vue sur fenêtre en bon état

Les fenêtres sont en fer forgé de qualité. Les vitres moustiquaires sont complètement fissurées. Elles ne sont pas aussi étanches.

L'entrepreneur du présent corps d'état devra la fabrication, la fourniture, la préparation et la pose des menuiseries et vitrage prévus dans le projet.

Il s'agit :

1. de menuiseries bois ;

2. de menuiseries aluminium ;
3. de menuiseries métalliques et ferronnerie.

PLOMBERIE- SANITAIRE

Les travaux à réaliser comprennent :

- Réseau de distribution d'eau potable ;
- Fourniture et pose des appareils sanitaires et installations ;
- Les réseaux d'évacuation d'eaux usées, eaux pluviales ;

APPAREILS SANITAIRES

Toilettes :

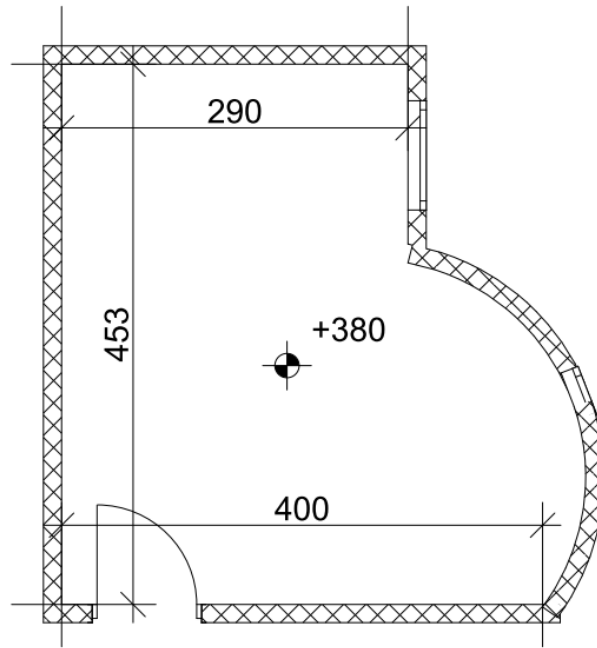
- Sièges à l'anglaise sortie verticale chasse basse avec mécanisme à bouton poussoir ;
- Receveurs de douche complète avec colonne flexible ;
- Robinets d'arrêt ;
- Robinets de puisage ;
- Bondes de sol ;
- Tablettes de lavabo ;
- Miroirs glass de 50/50, 5mm d'épaisseur avec fixation en acier chromé et avec cache-vis.

NOTA : Prévoir des robinets d'arrêt à l'intérieur de tous les blocs sanitaires. Prévoir des regards de visite de 40/40 avec couvercles en béton armé coulés sur un encadrement en cornière de 40 x 40 cm avec un dormant de 45 x 45 cm à l'extérieur de tous les blocs sanitaires ou autres matériaux adaptés disponibles dans le commerce.

c. Centre de Diourbel – Dankh sene/Diourbel

Le local qui abrite le centre d'état civil est situé dans l'enceinte du bâtiment de la mairie de DANKH SENE. L'année de construction du bâtiment ne nous a pas été communiquée par le personnel du centre au cours de notre visite sur site.

Les dimensions géométriques du bâtiment et des pièces constitutives de l'état civil sont précisées dans le plan ci-dessous :



Croquis du centre d'état civil DANKH SENE

Le bâtiment dans son intégralité présente un certain nombre de difficultés listés ci-dessous :

- Présence de fissures sur les murs et plancher du bâtiment ;
- Problème d'étanchéité avec traces d'humidité sur le plancher haut ;
- Installation Electrique en mauvais état ;
- Absence de climatiseur ;
- Absence de brasseur d'air ;
- Menuiseries extérieures dans un mauvais état ;
- Peinture dans un mauvais état ;
- Surface affectée à la salle d'archivage insuffisante pour répondre au besoin d'archivage des registres d'état civil.

La présente spécification des besoins en travaux est faite en tenant compte de l'ensemble de difficultés constatées dans ce centre d'état civil en termes d'infrastructure.

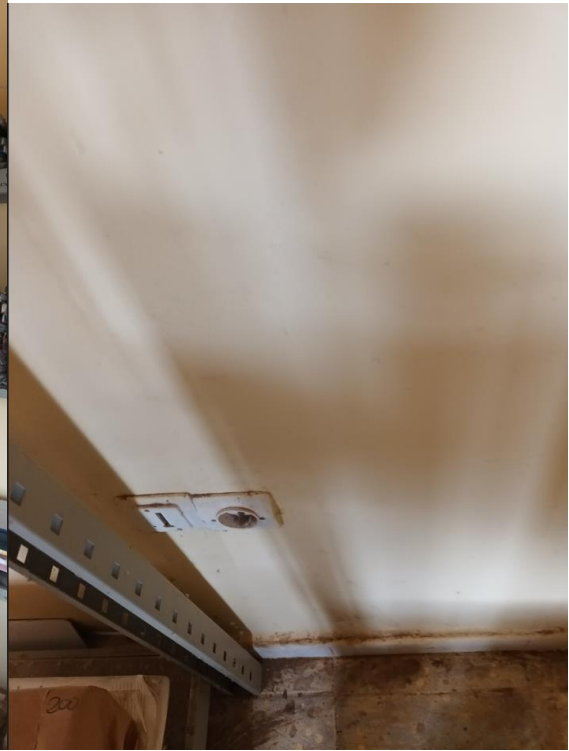
Synthèse des difficultés rencontrées dans ce centre d'état civil













Vue sur les désordres constatés dans le centre d'état civil

Augmentation de la surface d'archivage du centre d'état civil

Nous avons constaté sur site que le centre d'état civil rencontre d'énormes difficultés pour l'archivage des registres d'état civil. Il faut envisager l'augmentation de la surface disponible dans ce centre permettant de faire face à la forte croissance des registres d'état civil. Pour pallier à ce problème d'archivage, la proposition suivante est envisageable :

→Le centre d'état civil de la mairie de DANKH SENE doit disposer d'un second local dans le bâtiment permettant d'avoir un local spécifique dédié à l'archivage des registres d'état civil. Cette solution est envisageable sur site car le bâtiment dispose de nombreuses pièces inoccupées. Au préalable, des travaux de réhabilitation dans tout le bâtiment seront indispensables qui permettront de traiter les difficultés majeures rencontrées sur site (installation électrique et étanchéité).

Travaux de traitement des fissures :

Présence de fissures sur les murs intérieurs, extérieurs et sur le plancher haut du bâtiment. Prévoir le traitement de toutes ces fissures par injection ou par colmatage. Le procédé de traitement devra être adapté aux caractéristiques des fissures (largeur d'ouverture et profondeur).

Travaux d'électricité

L'installation électrique sur l'ensemble du bâtiment d'état civil est à reprendre. Il est constaté un défaut de dimensionnement des sections des câbles, ampérage du disjoncteur, etc....

Les prises de courant et les interrupteurs sont presque tous à changer. L'éclairage est également à revoir dans l'ensemble du bâtiment.

Le bâtiment d'état civil ne dispose pas d'informatisation.

Climatiseurs :

L'Entrepreneur doit prévoir la dépose des climatiseurs existants dégradés. Dans le cadre du projet, il doit prévoir la fourniture et la pose de climatiseurs d'une puissance de 12000 BTU avec télécommande de type mono split mural y compris le raccordement et l'évacuation des conduites d'eaux de condensation vers le réseau EP proche.

Equipements de protection incendie :

L'Entrepreneur doit prévoir, la fourniture et la pose :

- D'extincteur à poudre 9Kgs pour feux de classe ABC y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les zones de circulations communes du bâtiment et dans les bureaux compris dans la salle d'archivage.
- D'extincteur CO2 (Gaz Carbonique) de 2Kgs. Acier répondant à la norme NF EN en vigueur y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les salles informatiques et à proximité du tableau électrique divisionnaire.
- Détecteurs de fumée fixés au plafond et équipé d'une alarme perceptible par tous.
Localisation : Dans chaque pièce du bâtiment (y compris pièces humides) et dans les zones de circulation commune ;
- Un plan de consigne de sécurité (Plan d'intervention) répondant à la norme NF S 60 3003- NF X08003 Obligation R232-12-10 – ERP MS477 conforme aux prescriptions réglementaires des sapeurs-pompiers et de l'inspection du travail. Dimensions 285 mm X 395 mm, comprenant également :
 - Ensemble sur support plastifié,
 - Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire,
 - Et toutes autres sujétions d'exécution.Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.
- Un plan de sécurité et d'évacuation (Plan d'évacuation) répondant à la norme NF S 60 3003 - Obligation ERP et locaux de travail. Dimensions 300 mm X 430 mm, comprenant également :
 - Illustration du plan du local et des éléments nécessaires à l'évacuation des personnes et aux premières interventions,
 - Ensemble sur support plastifié,
 - Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire, et toutes autres sujétions d'exécution.

Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation **commune**.

Travaux d'étanchéité :

Dans tout le bâtiment, l'étanchéité fait défaut. Dans plusieurs endroits sur le plancher haut, nous constatons la présence de traces d'humidité notamment dans le local affecté à l'état civil.

Des travaux d'étanchéité devront être envisagés permettant la dépose de l'étanchéité existante et la pose d'une nouvelle étanchéité en toiture. Au préalable de la mise en place de la nouvelle étanchéité, il faut prévoir le traitement des formes de pente par la mise en place d'une chape de mortier en ciment d'une épaisseur variable avec un maxi de 5 cm disposant d'une forme de pente pour permettre la collecte et l'évacuation correcte des eaux de pluie en toiture vers les descentes d'eaux pluviale ou trop-pleins existants.

A l'issue des travaux d'extension de la salle d'archivage en hauteur, l'Entrepreneur doit également prévoir la mise en place de l'étanchéité en toiture et tous les dispositifs nécessaires permettant la collecte et l'évacuation des EP.

Travaux de peinture

Nous avons constaté que la peinture intérieure était dans un mauvais état de conservation. Des traces d'humidité sont visibles sur les murs intérieurs (notamment dans l'état civil). Des travaux de reprise de toute la peinture intérieure devront être prévus par l'Entrepreneur.

Travaux de revêtement de sol et plinthes

A l'intérieur du bâtiment, nous avons constaté que le revêtement de sol était globalement dans un bon état de conservation et ne nécessite pas de travaux de remplacement. Quelques carreaux cassés ou dégradés devront être remplacé par l'Entrepreneur.

Travaux de menuiserie extérieure et intérieure :

Les fenêtres en Alu du local abritant le centre d'état civil sont dans un mauvais état de conservation. L'Entrepreneur doit prévoir leur remplacement afin de garantir une étanchéité à l'eau des locaux.

La porte d'accès au local état civil en menuiserie métallique est dans un bon état de conservation.

d. Centre de Gossas- Gossas /Fatick

Nous avons constaté au cours de notre mission de diagnostic que le bâtiment présente de nombreux défauts localisés dans les pièces du centre (zones de circulation, bureaux, toilettes, façades, menuiseries, peinture, installations électriques et de ventilation et sanitaires).

La présente spécification des besoins en travaux est faite en tenant compte de l'ensemble de difficultés constatées dans ce centre d'état civil en termes d'équipement et d'infrastructure.



Vue sur le centre d'état civil

La salle d'archivage actuelle du centre d'état civil de Gossas est insuffisante en termes d'équipement et d'infrastructure de bâti pour répondre au besoin d'archivage des registres d'état civil de la commune. Les parois verticales de la salle présentent des désordres comme des fissures. Des traces d'humidité sont apparentes sur le plancher haut et des ouvertures à l'air libre sont visibles sur les murs de la salle. L'installation électrique est inappropriée pour répondre aux exigences réglementaires sans oublier l'absence d'un système de ventilation (brasseur d'air et climatiseur) pour permettre aux agents et archiviste de pouvoir travailler dans des conditions dignes et décentes. Des travaux devront être envisagés pour que ce

centre d'état civil puisse permettre aux personnels de pouvoir mieux répondre aux sollicitations de la population.

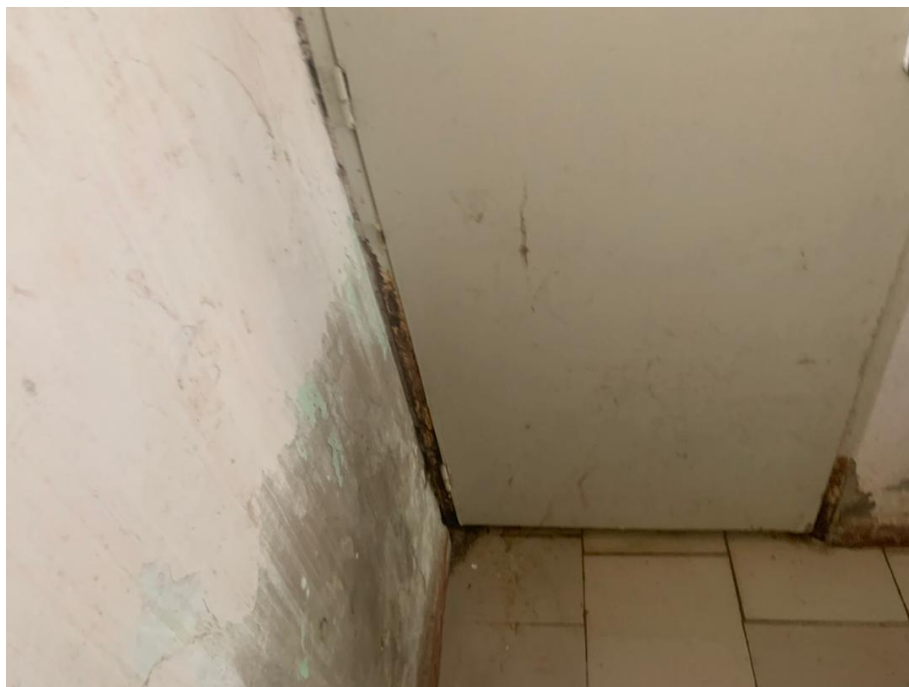


Photo Vue sur les traces d'humidité sur les parois à corriger



Photos Vue sur fissuration des murs



Photo Vue sur l'enduit mur façade à corriger

Traitement de fissures :

Les fissures sont apparentes sur les parois verticales et au niveau du plancher surtout sur les points d'arrêt (Exemple : entre mur et poteau ou entre poutre en plancher).

Présence de fissures sur les murs intérieurs du bâtiment. Prévoir le traitement de toutes les fissures par injection ou par colmatage. Le procédé de traitement devra être adapté aux caractéristiques des fissures (largeur d'ouverture et profondeur).

Traitement de l'enduit :

Les murs seront enduits conformément aux indications ci-après :

Le support sera nettoyé au préalable, brossé et humidifié la veille de l'application de l'enduit. Dans le cas d'enduit de remplacement, les joints de maçonnerie seront grattés sur 1,5 cm de profondeur.

Enduits en deux couches : ils comportent une couche d'accrochage et une couche de dressage qui sera parachevée par un lissage parfaitement uni.

Travaux d'électricité

L'installation électrique sur l'ensemble du bâtiment d'état civil est à reprendre.

La mise à la terre n'est pas prise en compte au moment de l'installation électrique. Ce défaut devra être corrigé en phase travaux.

Les prises de courant et les interrupteurs sont presque tous à changer. L'éclairage est également à revoir dans l'ensemble du bâtiment.

Le bâtiment d'état civil ne dispose pas d'informatisation. Ces travaux d'informatisation devront être intégrés inclus lors de la mise en conformité de l'installation électrique.

Travaux d'étanchéité

Le problème d'étanchéité ne concerne pas la partie du bâtiment abritant le centre d'état civil.

Des travaux d'étanchéité devront être envisagés permettant la dépose de l'étanchéité existante et la pose d'une nouvelle étanchéité en toiture. Au préalable de la mise en place de la nouvelle étanchéité, il faut prévoir le traitement des formes de pente par la mise en place d'une chape de mortier en ciment d'une épaisseur variable avec un maxi de 5 cm disposant d'une forme de pente pour permettre la collecte et l'évacuation correcte des eaux de pluie en toiture vers les descentes d'eaux pluviale ou trop-pleins existants.

Travaux de peinture

Sous l'effet de l'humidité des parois et du plancher haut, la couche de la peinture est complètement dégradée. L'état de la dégradation est très avancé ce qui fait que nous devons repeindre l'ensemble du bâtiment.





Photo Vue sur revêtement de la façade.



Photos Vue sur le mur état de la peinture

Travaux de revêtement de sol et plinthes :

Pour le revêtement du sol et des plinthes du bâtiment, en vue de l'état actuel du bâtiment tout le carrelage est à reprendre.

L'Entrepreneur doit prévoir la fourniture et la mise en place d'un revêtement de sol dans les pièces du bâtiment.



Photo Vue sur le revêtement du sol existant

La fourniture et la mise en œuvre des plinthes de carrelage sont également à la charge de l'Entrepreneur.

Travaux de menuiserie extérieure et intérieure :

La plupart des portes du bâtiment sont en contreplaqué et en menuiserie métallique. Leur état de dégradation est très avancé ne fournissant aucune garantie sur la résistance et la durabilité.



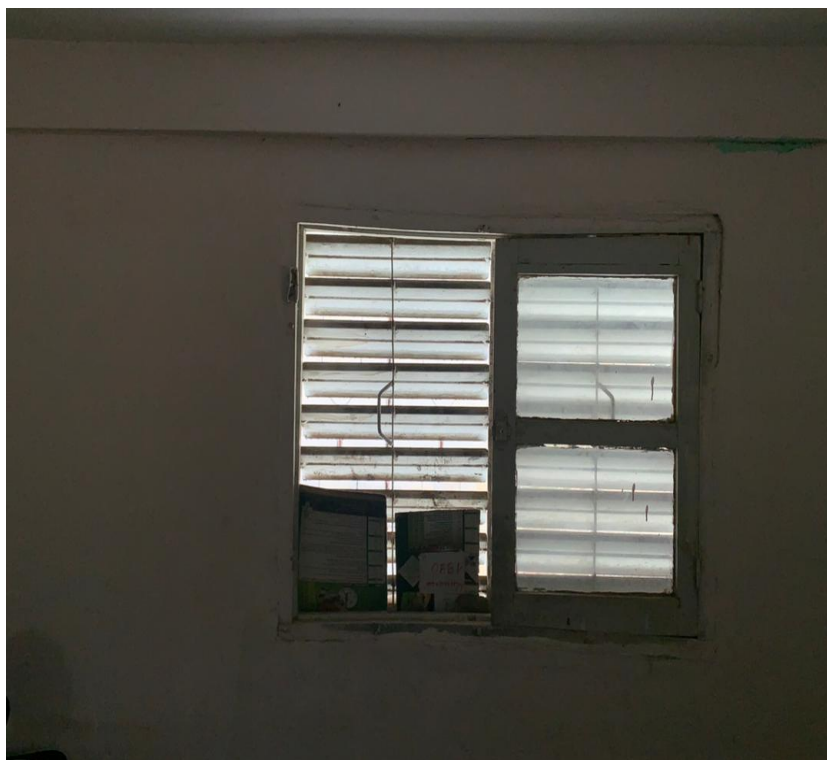


Photo Vue sur les menuiseries extérieures et intérieures existantes

L'entrepreneur du présent corps d'état devra la fabrication, la fourniture, la préparation et la pose des menuiseries et vitrage prévus dans le projet.

Il s'agit :

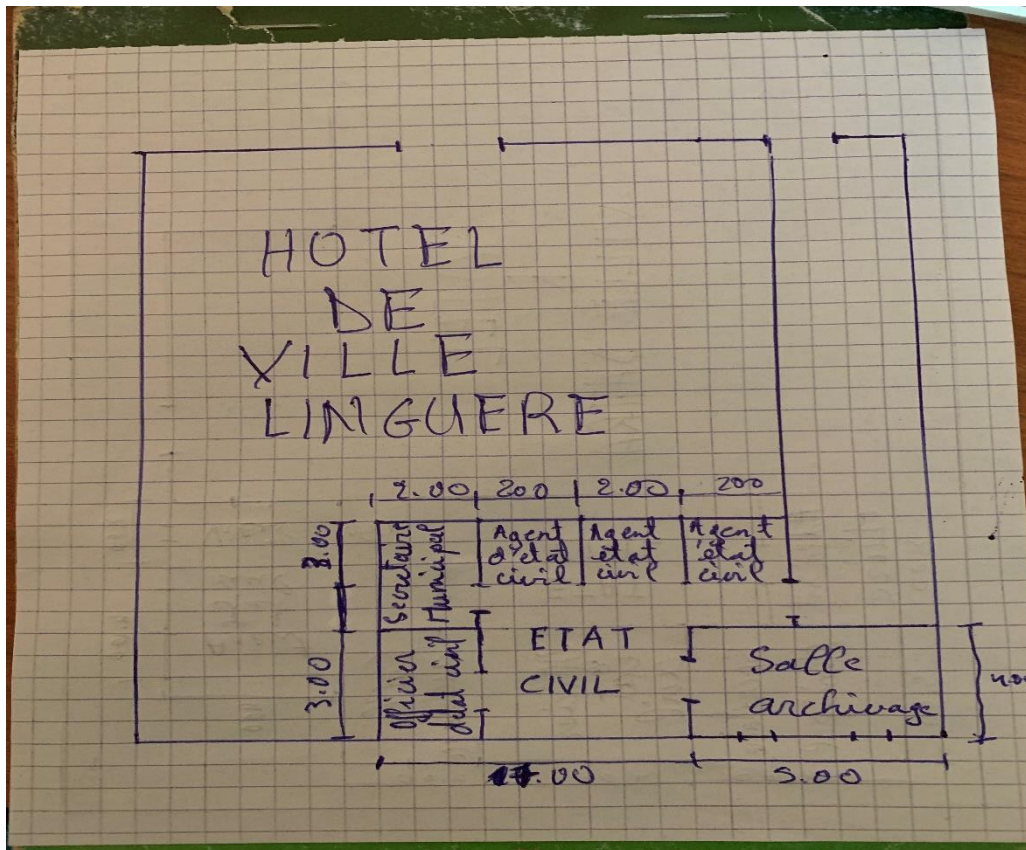
- de menuiseries bois ;
- de menuiseries aluminium ;
- de menuiseries métalliques et ferronnerie.

3. Lot 3 : Louga – Matam – Saint- Louis

a. Centre de Linguère – Linguère / Louga

Ce centre d'état civil est situé au cœur de la commune de Linguère à 130km de Louga sur la route de Matam. Le bâtiment est divisé en deux parties : l'Etat civil et l'hôtel de la ville de Linguère. L'année de construction du bâtiment ne nous a pas été communiquée par le personnel du centre trouvé sur place au cours de notre visite.

Les dimensions géométriques du bâtiment et des pièces sont précisées dans le plan ci-dessous :



Croquis du centre d'état civil de Linguère

La présente spécification des besoins en travaux est faite en tenant compte de l'ensemble de difficultés constatées dans ce centre d'état civil en termes d'infrastructure.

Traitement de fissures :

Présence de fissures sur les murs intérieurs du bâtiment. Prévoir le traitement de toutes les fissures par injection ou par colmatage. Le procédé de traitement devra être adapté aux caractéristiques des fissures (largeur d'ouverture et profondeur).

Traitement de l'enduit :

L'enduit à un mètre du sol sur les murs des façades est complètement détérioré à cause de la présence du sel dans le sol. Il faut le reprendre avec un enduit avec des adjuvants anti sel.

Les murs seront enduits conformément aux indications ci-après :

- Le support sera nettoyé au préalable, broser et humidifier la veille de l'application de l'enduit. Dans le cas d'enduit de remplacement, les joints de maçonnerie seront grattés sur 1,5 cm de profondeur.
- Enduits en deux couches : ils comportent une couche d'accrochage et une couche de dressage qui sera parachevée par un lissage parfaitement uni.



Photos Vue sur fissures existantes à corriger

Travaux d'électricité

L'installation électrique sur l'ensemble du bâtiment d'état civil est à reprendre.

Les prises de courant et les interrupteurs sont presque tous à changer. L'éclairage est également à revoir dans l'ensemble du bâtiment.

Le bâtiment d'état civil ne dispose pas d'informatisation. Ces travaux d'informatisation devront être intégrés inclus lors de la mise en conformité de l'installation électrique.

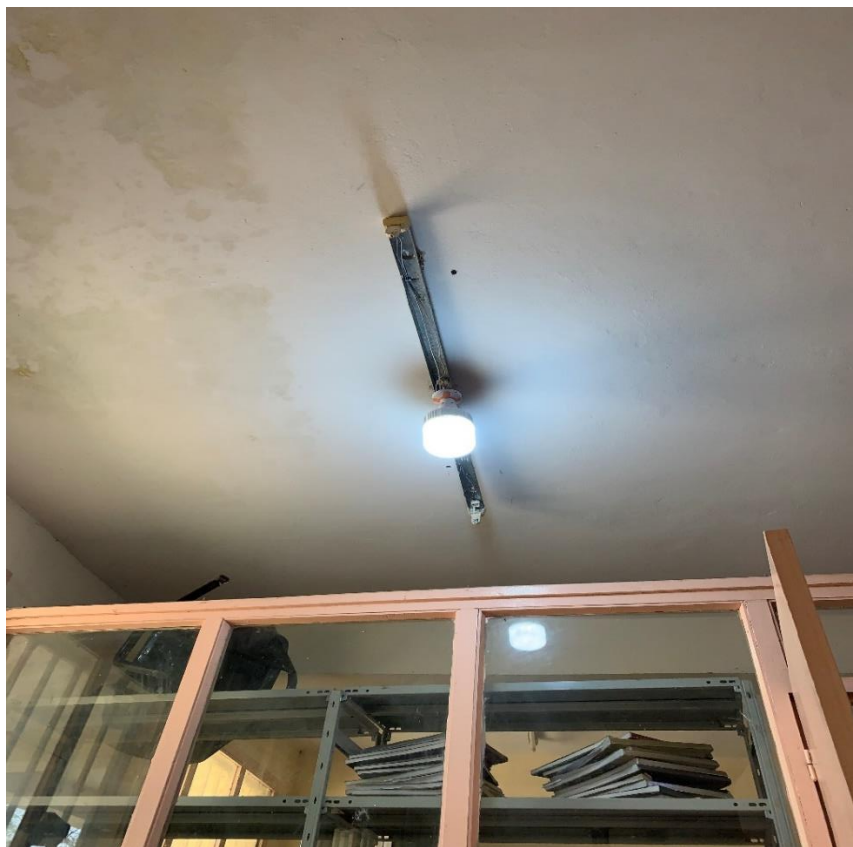


Photo Vue sur une prise et des fils électriques défectueux à corriger

Travaux de peinture :

Sous l'effet de l'humidité des parois et du plancher haut, la couche de la peinture est complètement dégradée. L'état de la dégradation est très avancé ce qui fait que nous devons repeindre l'ensemble du bâtiment.

Travaux de revêtement de sol et plinthes:

Pour le revêtement du sol et des plinthes du bâtiment, il n'y a pas grande chose à changer juste quelques carreaux à déposer et repose de nouveau carreaux.

Au niveau du portail nous avons des carreaux faits en mortier de ciment qu'il faudra déposer et remplacer par des carreaux 30x30 antidérapant.

Travaux de menuiserie extérieure et intérieure :

La plupart des portes du bâtiment sont en menuiserie métallique ce qui pose beaucoup de problèmes pour l'étanchéité. Le scellement des cadres de portes n'est pas bien fait. Nous avons trouvé des fissures entre le cadre et les murs. Les portes ne se ferment pas hermétiquement, nous avons trouvé des espaces vides entre le sol et la porte.

Les fenêtres sont en aluminium de mauvaise qualité. Les vitres présentent des fissures et moustiquaires sont complètement fissurées. Elles ne sont pas aussi étanches.

L'entrepreneur du présent corps d'état devra la fabrication, la fourniture, la préparation et la pose des menuiseries et vitrage prévus dans le projet.

Il s'agit :

- De menuiseries bois ;
- De menuiseries aluminium ;
- De menuiseries métalliques et ferronnerie.

Plomberie- sanitaire

Le présent descriptif a pour objet de définir les travaux et installations incombant au chapitre plomberie sanitaire. Les travaux comprennent :

- Réseau de distribution d'eau potable ;
- Fourniture et pose des appareils sanitaires et installations ;
- Les réseaux d'évacuation d'eaux usées, eaux pluviales ;

Évacuations

Toutes les canalisations des évacuations de chute d'eaux usées et eaux pluviales et leurs ventilations (sauf dérogation) seront réalisées en tuyau de PVC à joints collés de qualité PF de 3.2 mm d'épaisseur minimum.

Ces tuyaux comprennent tous les raccords indispensables à une installation exécutée suivant les règles de l'art, coudes, culottes branchements, tampons de dégorgement aux pieds de chaque colonne ou de chaque dévoiement.

Appareils Sanitaires

Toilettes :

Sièges à l'anglaise sortie verticale chasse basse avec mécanisme à bouton poussoir ;

Receveurs de douche complet avec colonne flexible ;

Robinets d'arrêt ;

Robinets de puisage ;

Bondes de sol ;

Tablettes de lavabo ;

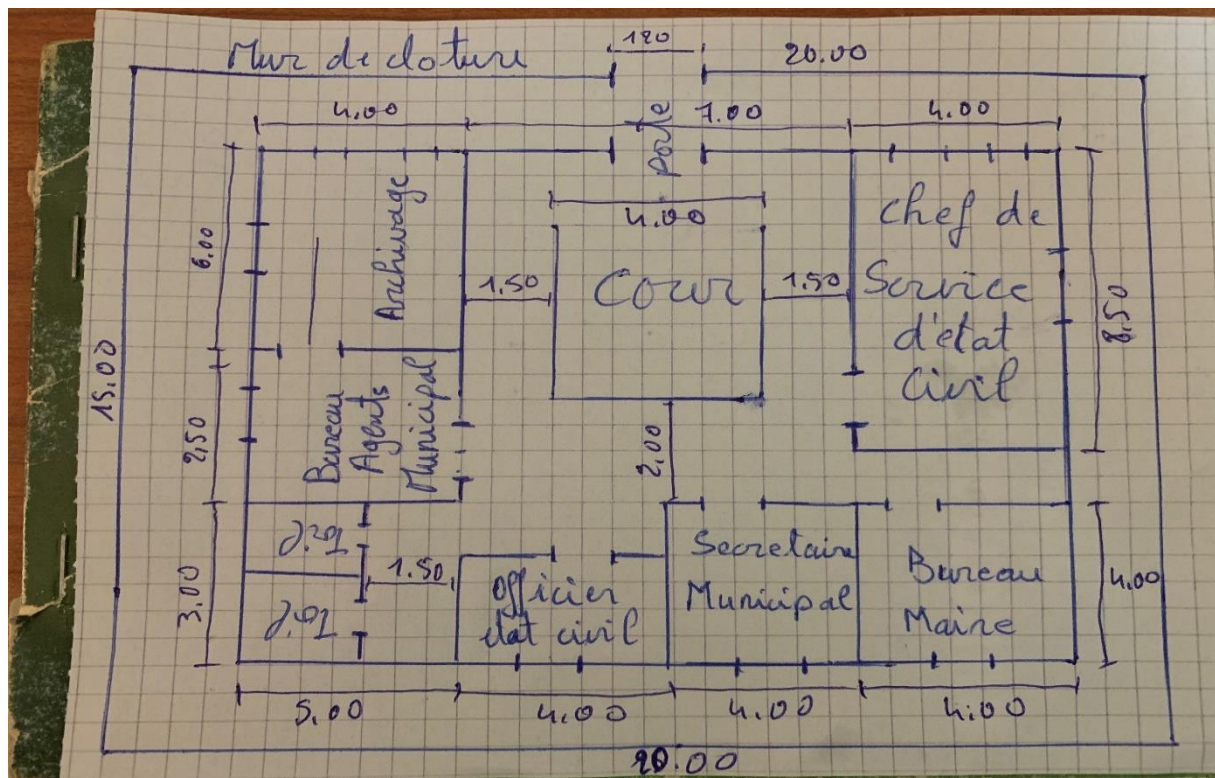
Miroirs glass de 50/50, 5mm d'épaisseur avec fixation en acier chromé et avec cache-vis.

NOTA : Prévoir des robinets d'arrêt à l'intérieur de tous les blocs sanitaires. Prévoir des regards de visite de 40/40 avec couvercles en béton armé coulés sur un encadrement en cornière de 40 x 40 cm avec un dormant de 45 x 45 cm à l'extérieur de tous les blocs sanitaires ou autres matériaux adaptés disponibles dans le commerce.

b. Centre de Kébemer – Loro/ Louga

Ce centre d'état civil est situé au cœur de la commune de Loro à 74km (5km de piste latéritique) de Louga sur la route de Kébemer- Darou Mousty. Le bâtiment qui abrite ce centre est construit sur un simple niveau Rez-de-chaussée (RDC). L'année de construction du bâtiment ne nous a pas été communiquée par le personnel du centre trouvé sur place au cours de notre visite.

Les dimensions géométriques du bâtiment et des pièces sont précisées dans le plan ci-dessous :



Croquis du centre d'état civil de Loro

Nous avons constaté au cours de notre mission de diagnostic que le bâtiment présente de nombreux défauts localisés dans toutes les pièces du centre (zones de circulation, bureaux, toilettes, façades, menuiseries, peinture, installations électriques et de ventilation et sanitaires).

La présente spécification des besoins en travaux est faite en tenant compte de l'ensemble de difficultés constatées dans ce centre d'état civil en termes d'infrastructure.

Traitement de fissures :

Les fissures sont apparentes sur les parois verticales et au niveau du plancher surtout sur les points d'arrêt (Exemple : entre mur et poteau ou entre poutre en plancher).

Présence de fissures sur les murs intérieurs du bâtiment. Prévoir le traitement de toutes les fissures par injection ou par colmatage. Le procédé de traitement devra être adapté aux caractéristiques des fissures (largeur d'ouverture et profondeur).

Traitement de l'enduit :

L'enduit à un mètre du sol sur les murs des façades est complètement détérioré à cause de la présence du sel dans le sol. Il faut le reprendre avec un enduit avec des adjuvants anti sel.

Les murs seront enduits conformément aux indications ci-après :

- Le support sera nettoyé au préalable, brosser et humidifier la veille de l'application de l'enduit. Dans le cas d'enduit de remplacement, les joints de maçonnerie seront grattés sur 1,5 cm de profondeur.
- Enduits en deux couches : ils comportent une couche d'accrochage et une couche de dressage qui sera parachevée par un lissage parfaitement uni.





Photos Vue sur fissures existantes à corriger

Travaux d'électricité

L'installation électrique sur l'ensemble du bâtiment d'état civil est à reprendre.

La mise à la terre n'est pas prise en compte au moment de l'installation électrique. Ce défaut devra être corrigé en phase travaux.

Les prises de courant et les interrupteurs sont presque tous à changer. L'éclairage est également à revoir dans l'ensemble du bâtiment.

Le bâtiment d'état civil ne dispose pas d'informatisation. Ces travaux d'informatisation devront être intégrés inclus lors de la mise en conformité de l'installation électrique.



Photo : Vue sur le compteur pour électricité et le coffret



Photo : Vue sur la prise et des fils électrique à corriger

Baie de brassage :

La baie de brassage à prévoir sera à minima au format 19 pouces, 12 Unités avec portillon d'ouverture fermé à clé. Ces dimensions exactes seront précisées dans les études d'exécution de l'Entrepreneur. Elle sera équipée de panneaux de brassage RJ45, câblés, de passes-câbles au-dessus et en dessous de chaque panneau de brassage et d'un bandeau de type 8 PC, reliés au réseau ondulé.

Brasseur d'air :

Le brasseur d'air sera entièrement métallique et particulièrement silencieux et disposant d'un moteur tropicalisé avec régulateur de vitesse à 4 positions, de 3 pâles de diamètre 140 cm et d'une efficacité énergétique minimale de 500 m³/hW. y compris commandes de variateurs de fréquence. La marque de l'appareil doit être obligatoirement certifiée NF.

Climatiseurs :

L'Entrepreneur doit prévoir la dépose des climatiseurs existants dégradés. Dans le cadre du projet, il doit prévoir la fourniture et la pose de climatiseurs d'une puissance de 12000 BTU avec télécommande de type mono split mural y compris le raccordement et l'évacuation des conduites d'eaux de condensation vers le réseau EP proche.

Equipements de protection incendie :

L'Entrepreneur doit prévoir, la fourniture et la pose :

- D'extincteur à poudre 9Kgs pour feux de classe ABC y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les zones de circulations communes du bâtiment et dans les bureaux y compris dans la salle d'archivage.
- D'extincteur CO₂ (Gaz Carbonique) de 2Kgs. Acier répondant à la norme NF EN en vigueur y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les salles informatiques et à proximité du tableau électrique divisionnaire.
- Détecteurs de fumée fixés au plafond et équipé d'une alarme perceptible par tous.
Localisation : Dans chaque pièce du bâtiment (y compris pièces humides) et dans les zones de circulation commune ;
- Un plan de consigne de sécurité (Plan d'intervention) répondant à la norme NF S 60 3003- NF X08003 Obligation R232-12-10 – ERP MS477 conforme aux prescriptions réglementaires des sapeurs-pompiers et de l'inspection du travail. Dimensions 285 mm X395 mm, comprenant également :
 - Ensemble sur support plastifié,
 - Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire,
 - Et toutes autres sujétions d'exécution.Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.

- Un plan de sécurité et d'évacuation (Plan d'évacuation) répondant à la norme NF S 60 3003 - Obligation ERP et locaux de travail. Dimensions 300 mm X 430 mm, comprenant également :
 - Illustration du plan du local et des éléments nécessaires à l'évacuation des personnes et aux premières interventions,
 - Ensemble sur support plastifié,
 - Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire, et toutes autres sujétions d'exécution.

Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.

Travaux d'étanchéité :

Dans le bâtiment, nous n'avons pas observer de problèmes liés à l'étanchéité en toiture.





Photos Vue sur des traces d'humidité

Travaux de peinture :

Sous l'effet de l'humidité des parois et du plancher haut, la couche de la peinture est complètement dégradée. L'état de la dégradation est très avancé ce qui fait que nous devons repeindre l'ensemble du bâtiment.

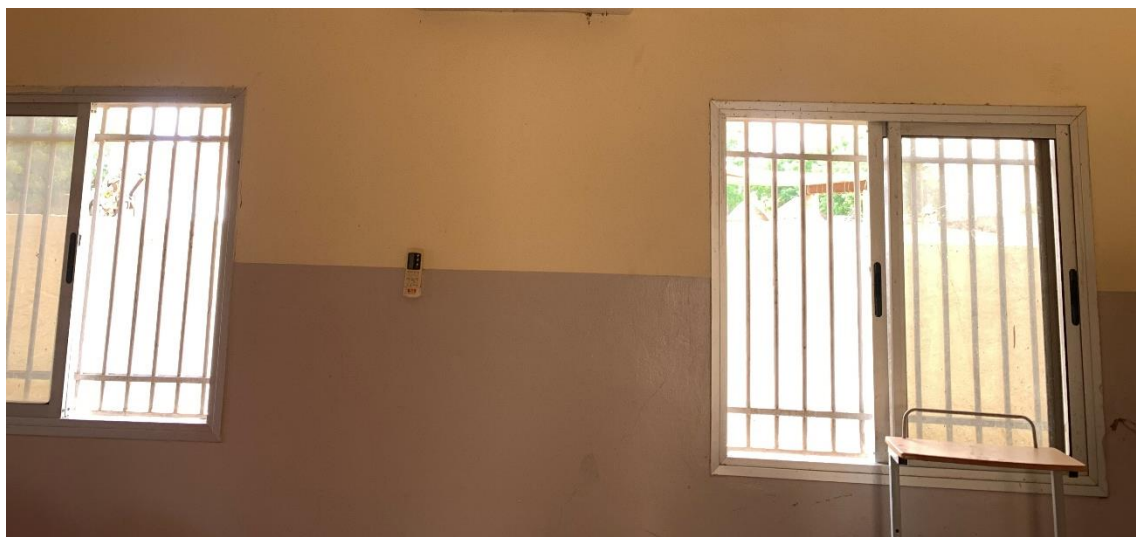
Travaux de revêtement de sol et plinthes:

Pour le revêtement du sol et des plinthes du bâtiment, il n'y a pas grande chose à changer juste quelques carreaux à déposer et repose de nouveau carreaux.

Au niveau du portail nous avons des carreaux faits en mortier de ciment qu'il faudra déposer et remplacer par des carreaux 30x30 antidérapant.

Travaux de menuiserie extérieure et intérieure :

La plupart des portes du bâtiment sont en menuiserie métallique ce qui pose beaucoup de problèmes pour l'étanchéité. Le scellement des cadres de portes n'est pas bien fait. Nous avons trouvé des fissures entre le cadre et les murs. Les portes ne se ferment pas hermétiquement, nous avons trouvé des espaces vides entre le sol et la porte.



Photos 9 : Vue sur les menuiseries extérieures et intérieures existantes.

Les fenêtres sont en aluminium de mauvaise qualité. Les vitres présentent des fissures et moustiquaires sont complètement fissurées. Elles ne sont pas aussi étanches.

L'entrepreneur du présent corps d'état devra la fabrication, la fourniture, la préparation et la pose des menuiseries et vitrage prévus dans le projet.

Il s'agit :

- De menuiseries bois ;
- De menuiseries aluminium ;
- De menuiseries métalliques et ferronnerie.

Plomberie- sanitaire

Le présent descriptif a pour objet de définir les travaux et installations incombant au chapitre plomberie sanitaire. Les travaux comprennent :

- Réseau de distribution d'eau potable ;
- Fourniture et pose des appareils sanitaires et installations ;
- Les réseaux d'évacuation d'eaux usées, eaux pluviales ;

Évacuations

Toutes les canalisations des évacuations de chute d'eaux usées et eaux pluviales et leurs ventilations (sauf dérogation) seront réalisées en tuyau de PVC à joints collés de qualité PF de 3.2 mm d'épaisseur minimum.

Ces tuyaux comprennent tous les raccords indispensables à une installation exécutée suivant les règles de l'art, coudes, culottes branchements, tampons de dégorgement aux pieds de chaque colonne ou de chaque dévoiement.

Appareils Sanitaires

Toilettes :

Sièges à l'anglaise sortie verticale chasse basse avec mécanisme à bouton poussoir ;

Receveurs de douche complet avec colonne flexible ;

Robinets d'arrêt ;

Robinets de puisage ;

Bondes de sol ;

Tablettes de lavabo ;

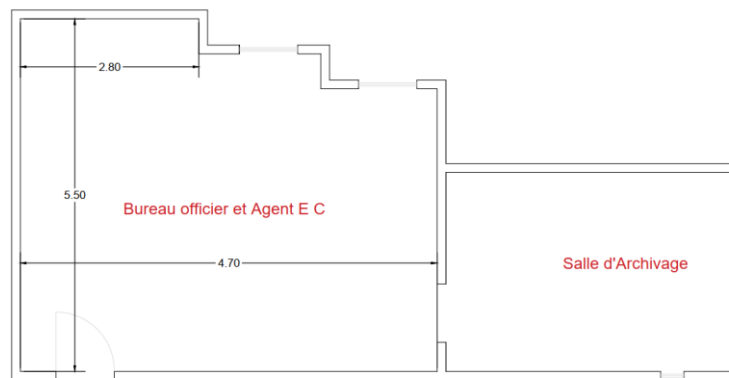
Miroirs glass de 50/50, 5mm d'épaisseur avec fixation en acier chromé et avec cache-vis.

NOTA : Prévoir des robinets d'arrêt à l'intérieur de tous les blocs sanitaires. Prévoir des regards de visite de 40/40 avec couvercles en béton armé coulés sur un encadrement en cornière de 40 x 40 cm avec un dormant de 45 x 45 cm à l'extérieur de tous les blocs sanitaires ou autres matériaux adaptés disponibles dans le commerce.

c. Centre de Kanel -Semme/Matam

Ce centre d'état civil est situé dans le département de Kanel sur la route nationale. Le bâtiment qui abrite ce centre est construit sur un R+1 et les locaux abritant le centre se situent au niveau Rez-de-chaussée (RDC). L'année de construction du bâtiment ne nous a pas été communiquée par le personnel du centre trouvé sur place au cours de notre visite.

Les dimensions géométriques du bâtiment et des pièces sont précisées dans le plan ci-dessous :



Croquis du centre d'état civil de Semme

Nous avons constaté au cours de notre mission de diagnostic que le bâtiment présente de nombreux autres localisés dans les pièces du centre (zones de circulation, bureaux, toilettes, façades, menuiseries, peinture, installations électriques et de ventilation et sanitaires).

La présente spécification des besoins en travaux est faite en tenant compte de l'ensemble de difficultés constatées dans ce centre d'état civil en termes d'équipement et d'infrastructure.

La salle d'archivage actuelle du centre d'état civil de SEMME est insuffisante en termes d'équipement et d'infrastructure de bâti pour répondre au besoin d'archivage des registres d'état civil de la commune. Les parois verticales de la salle présentent des désordres comme des fissures. Des traces d'humidité sont apparentes sur le plancher haut et des ouvertures à l'air libre sont visibles sur les murs de la salle.

L'installation électrique est inappropriée pour répondre aux exigences réglementaires sans oublier l'absence d'un système de ventilation (brasseur d'air et climatiseur).



Photo : Vue sur les traces d'humidité sur les parois à corriger

Traitement de fissures :

Les fissures sont apparentes sur les parois verticales et au niveau du plancher surtout sur les points d'arrêt (Exemple : entre mur et poteau ou entre poutre en plancher).

Présence de fissures sur les murs intérieurs du bâtiment. Prévoir le traitement de toutes les fissures par injection ou par colmatage. Le procédé de traitement devra être adapté aux caractéristiques des fissures (largeur d'ouverture et profondeur).

Traitement de l'enduit :

Les murs seront enduits conformément aux indications ci-après :

- Le support sera nettoyé au préalable, brosser et humidifier la veille de l'application de l'enduit. Dans le cas d'enduit de remplacement, les joints de maçonnerie seront grattés sur 1,5 cm de profondeur.
- Enduits en deux couches : ils comportent une couche d'accrochage et une couche de dressage qui sera parachevée par un lissage parfaitement uni.



Photo Vue sur fissures existantes à corriger

Travaux d'électricité

L'installation électrique sur l'ensemble du bâtiment d'état civil est à reprendre ; à défaut d'électricité les courts-circuits sont récurrents endommageant les dispositifs et les matériels électriques. Il pourrait être un défaut de dimensionnement des sections des câbles, ampérage du disjoncteur, etc....

Les prises de courant et les interrupteurs sont presque tous à changer. L'éclairage est également à revoir dans l'ensemble du bâtiment.

Le bâtiment d'état civil ne dispose pas d'informatisation. Ces travaux d'informatisation devront être intégrés inclus lors de la mise en conformité de l'installation électrique.

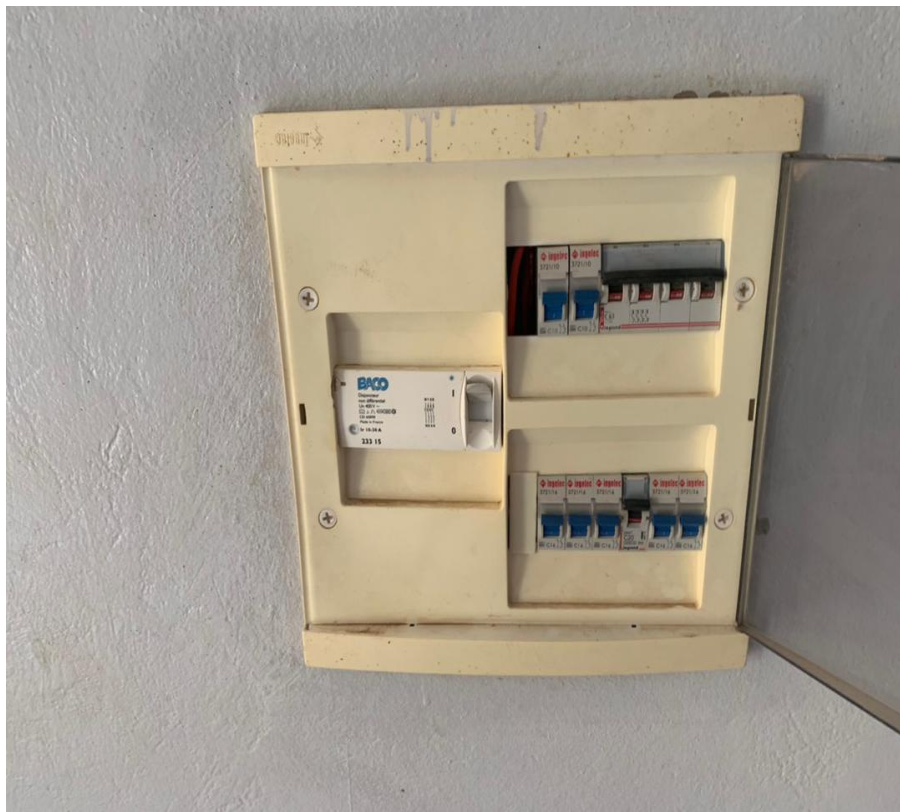


Photo Vue sur une prise et des fils électriques défectueux à corriger

Travaux D'étanchéité :

Un bâtiment doit être étanche en général ; dans ce bâtiment nous constatons des traces majeures d'humidité et d'infiltration d'eau au niveau du plancher haut ce qui constitue un défaut d'étanchéité. Toute l'étanchéité doit être reprise dans ce bâtiment.

Des travaux d'étanchéité devront être envisagés permettant la dépose de l'étanchéité existante et la pose d'une nouvelle étanchéité en toiture. Au préalable de la mise en place de la nouvelle étanchéité, il faut prévoir le traitement des formes de pente par la mise en place d'une chape de mortier en ciment d'une épaisseur variable avec un maxi de 5 cm disposant d'une forme de pente pour permettre la collecte et l'évacuation correcte des eaux de pluie en toiture vers les descentes d'eaux pluviale ou trop-pleins existants.



Photo Vue sur des traces d'humidité

Travaux de peinture

Sous l'effet de l'humidité des parois et du plancher haut, la couche de la peinture est complètement dégradée. L'état de la dégradation est très avancé ce qui fait que nous devons repeindre l'ensemble du bâtiment.



Photo 7 : Vue sur revêtement de la façade.

Travaux de revêtement de sol et plinthes :

Pour le revêtement du sol et des plinthes du bâtiment, il n'y a pas grande chose à changer au niveau que quelques pièces de carreaux qui se sont dégradées.

Plomberie- sanitaire

Le présent descriptif a pour objet de définir les travaux et installations incombant au chapitre plomberie sanitaire.

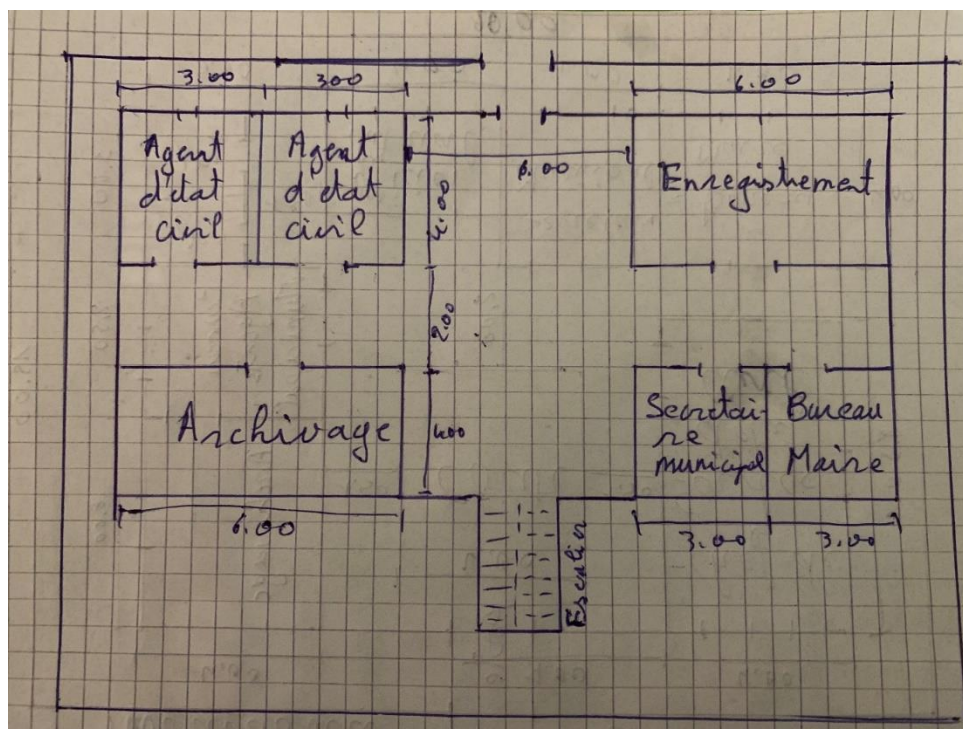
Ils comprennent :

- Réseau de distribution d'eau potable ;
- Fourniture et pose des appareils sanitaires et installations ;
- Les réseaux d'évacuation d'eaux usées, eaux pluviales ;

d. Centre de Podor – Fanaye/ Saint Louis

Ce centre d'état civil est situé à l'entrée de la commune de Fanaye à 152 km de Saint Louis sur la route de Matam. Le bâtiment qui abrite ce centre est construit sur deux niveau R+1. Le centre d'état civil est au Rez-de-chaussée (RDC). L'année de construction du bâtiment ne nous a pas été communiquée par le personnel du centre trouvé sur place au cours de notre visite.

Les dimensions géométriques du bâtiment et des pièces sont précisées dans le plan ci-dessous :



Croquis du centre d'état civil de Fanaye

Nous avons constaté au cours de notre mission de diagnostic que le bâtiment présente de nombreux autres défauts localisés dans les autres pièces du centre (zones de circulation, bureaux, toilettes, façades, menuiseries, peinture, installations électriques et de ventilation et sanitaires).

La présente spécification des besoins en travaux est faite en tenant compte de l'ensemble des difficultés constatées dans ce centre d'état civil en termes d'infrastructures. En conséquence, ce centre sera réhabilité dans son ensemble.

Traitement de fissures :

Présence de fissures sur les murs intérieurs du bâtiment. Prévoir le traitement de toutes les fissures par injection ou par colmatage. Le procédé de traitement devra être adapté aux caractéristiques des fissures (largeur d'ouverture et profondeur).

Traitement de l'enduit :

L'enduit à un mètre du sol sur les murs des façades est complètement détérioré à cause de la présence du sel dans le sol. Il faut le reprendre avec un enduit avec des adjuvants anti sel.

Les murs seront enduits conformément aux indications ci-après :

- Le support sera nettoyé au préalable, brosser et humidifier la veille de l'application de l'enduit. Dans le cas d'enduit de remplacement, les joints de maçonnerie seront grattés sur 1,5 cm de profondeur.
- Enduits en deux couches : ils comportent une couche d'accrochage et une couche de dressage qui sera parachevée par un lissage parfaitement uni.





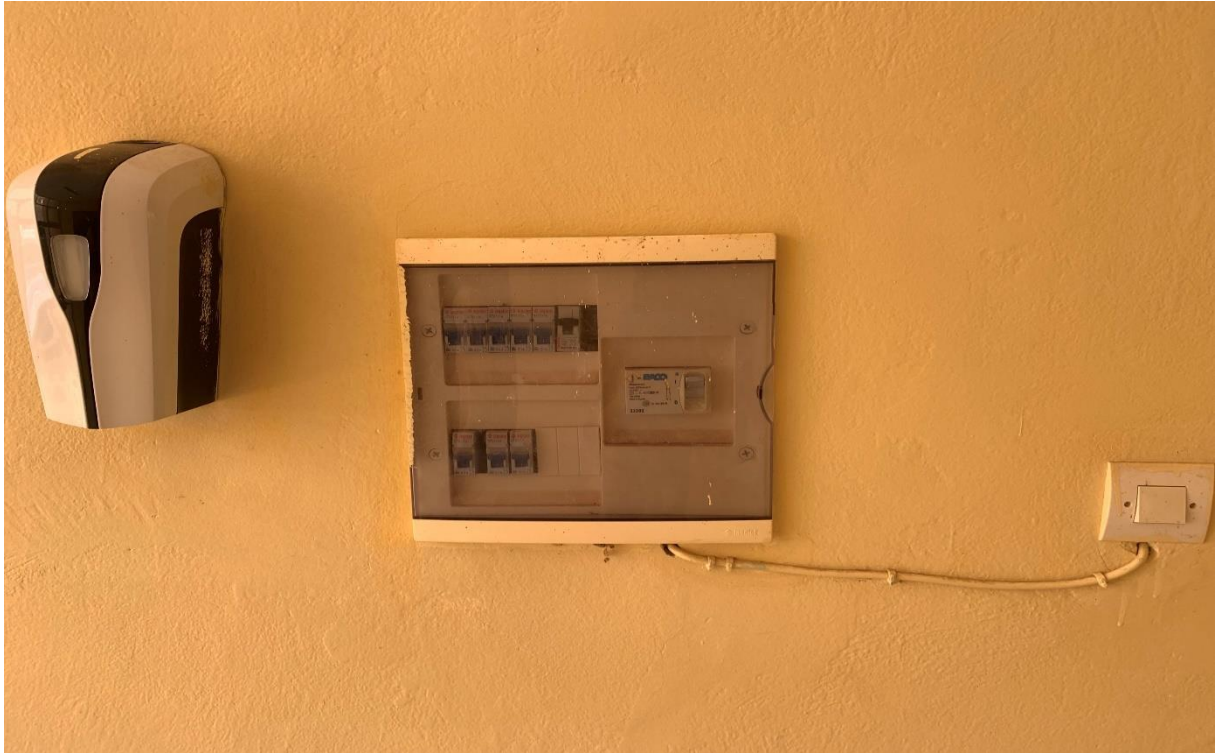


Photo Vue sur le coffret et les câbles électriques.

Climatiseurs :

L'Entrepreneur doit prévoir la dépose des climatiseurs existants dégradés. Dans le cadre du projet, il doit prévoir la fourniture et la pose de climatiseurs d'une puissance de 12000 BTU

avec télécommande de type mono split mural y compris le raccordement et l'évacuation des conduites d'eaux de condensation vers le réseau EP proche.

Equipements de protection incendie :

L'Entrepreneur doit prévoir, la fourniture et la pose :

- D'extincteur à poudre 9Kgs pour feux de classe ABC y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les zones de circulations communes du bâtiment et dans les bureaux y compris dans la salle d'archivage.
- D'extincteur CO2 (Gaz Carbonique) de 2Kgs. Acier répondant à la norme NF EN en vigueur y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les salles informatiques et à proximité du tableau électrique divisionnaire.
- Détecteurs de fumée fixés au plafond et équipé d'une alarme perceptible par tous.
Localisation : Dans chaque pièce du bâtiment (y compris pièces humides) et dans les zones de circulation commune ;
- Un plan de consigne de sécurité (Plan d'intervention) répondant à la norme NF S 60 3003- NF X08003 Obligation R232-12-10 – ERP MS477 conforme aux prescriptions réglementaires des sapeurs-pompiers et de l'inspection du travail. Dimensions 285 mm X395 mm, comprenant également :
 - Ensemble sur support plastifié,
 - Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire,
 - Et toutes autres sujétions d'exécution.Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.
- Un plan de sécurité et d'évacuation (Plan d'évacuation) répondant à la norme NF S 60 3003 - Obligation ERP et locaux de travail. Dimensions 300 mm X 430 mm, comprenant également :
 - Illustration du plan du local et des éléments nécessaires à l'évacuation des personnes et aux premières interventions,
 - Ensemble sur support plastifié,
 - Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire, et toutes autres sujétions d'exécution.Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.

Travaux d'étanchéité :

Un bâtiment doit être étanche en particulier un bâtiment d'état civil car c'est l'endroit où on archive des documents d'état civil de la commune.

Dans le bâtiment du centre d'état civil, l'étanchéité fait défaut. Partout sur le plancher haut, nous constatons la présence de traces d'humidité.

Des travaux d'étanchéité devront être envisagés permettant la dépose de l'étanchéité existante et la pose d'une nouvelle étanchéité en toiture. Au préalable de la mise en place de la nouvelle étanchéité, il faut prévoir le traitement des formes de pente par la mise en place d'une chape de mortier en ciment d'une épaisseur variable avec un maxi de 5 cm disposant d'une forme de pente pour permettre la collecte et l'évacuation correcte des eaux de pluie en toiture vers les descentes d'eaux pluviales ou trop-pleins existants.



Photos : Vue sur des traces d'humidité

Avant tout commencement de travaux, l'Entrepreneur devra fournir un dossier d'études comportant les fiches techniques des matériaux et les plans de détails :

- Des parties courantes et des relevés ;
- Des jonctions avec les descentes d'eau pluviales, ventilations de chutes, crosses de télévision ;
- Seuils des portes-fenêtres, etc.

Travaux de peinture

Sous l'effet de l'humidité des parois et du plancher haut, la couche de la peinture est complètement dégradée. L'état de la dégradation est très avancé ce qui fait que nous devons repeindre l'ensemble du bâtiment.

Après les travaux préparatoires sur les surfaces à peindre, il sera procédé à l'application d'une couche d'impression à l'huile et de deux couches de peinture glycérophthalique.



Photos Vue sur le mur état de la peinture

Travaux de revêtement de sol et plinthes :

Pour le revêtement du sol et des plinthes du bâtiment, il n'y a pas grande chose à changer juste quelques carreaux à déposés et repose de nouveau carreaux.

Au niveau du portail nous avons des carreaux faits en mortier de ciment qu'il faudra déposer et remplacer par des carreaux 30x30 antidérapant.

Travaux de menuiserie extérieure et intérieure

La plupart des portes du bâtiment sont en menuiserie métallique ce qui pose beaucoup de problèmes pour l'étanchéité. Le scellement des cadres de portes n'est pas bien fait. Nous avons trouvé des fissures entre le cadre et les murs. Les portes ne se ferment pas hermétiquement, nous avons trouvé des espaces vides entre le sol et la porte.



Photos : Vue sur les menuiseries extérieures et intérieures existantes.

Les fenêtres sont en aluminium de mauvaise qualité. Les vitres présentent des fissures et moustiquaires sont complètement fissurées. Elles ne sont pas aussi étanches.

L'entrepreneur du présent corps d'état devra la fabrication, la fourniture, la préparation et la pose des menuiseries et vitrage prévus dans le projet.

PLOMBERIE- SANITAIRE

Le présent descriptif a pour objet de définir les travaux et installations incombant au chapitre plomberie sanitaire. Ils comprennent :

- Réseau de distribution d'eau potable ;
- Fourniture et pose des appareils sanitaires et installations ;
- Les réseaux d'évacuation d'eaux usées, eaux pluviales ;

APPAREILS SANITAIRES

Toilettes :

- Sièges à l'anglaise sortie verticale chasse basse avec mécanisme à bouton poussoir ;
- Receveurs de douche complet avec colonne flexible ;
- Robinets d'arrêt ;
- Robinets de puisage ;
- Bondes de sol ;
- Tablettes de lavabo ;
- Miroirs glass de 50/50, 5mm d'épaisseur avec fixation en acier chromé et avec cache-vis.

NOTA : Prévoir des robinets d'arrêt à l'intérieur de tous les blocs sanitaires. Prévoir des regards de visite de 40/40 avec couvercles en béton armé coulés sur un encadrement en cornière de 40 x 40 cm avec un dormant de 45 x 45 cm à l'extérieur de tous les blocs sanitaires ou autres matériaux adaptés disponibles dans le commerce.

4. Lot 4 : Kaffrine – Kédougou – Tambacounda

a. Centre de Birkelane – Mabo/ Kaffrine

Le bâtiment qui abrite ce centre est construit sur un simple niveau R+1. La construction du bâtiment datant de 2008 nous a été communiquée par le personnel du centre trouvé sur place au cours de notre visite. Nous avons constaté au cours de notre mission de diagnostic que la salle est très petite d'espace pour disposer des registres qui s'empilent à cause de la population grandissante. La présente spécification des besoins en travaux est faite en tenant compte de l'ensemble de difficultés constatées dans ce centre d'état civil en termes d'infrastructure.

Synthèse des difficultés rencontrées dans la salle d'archivage

Avec une forte croissance démographique enregistrée dans cette commune, la salle d'archivage actuelle du centre d'état civil de BIRKELANE est insuffisante en termes d'espace d'occupation pour répondre au besoin d'archivage des registres d'état civil de cette commune.



Photo 1 : L'espace réservé à l'état civil

Toutes les zones de mur du local archivage sont occupées par des registres. Comme la mairie a été récemment construite nous n'avons pas constatés de dégradation sur la structure. Cependant, l'espace réservé à l'état civil est trop petit de ce fait nous préconisons un élargissement de ladite salle d'archivage qui est en même temps le centre d'état civil de la commune.

L'installation électrique ne nécessite pas de modification. Nous avons constaté l'absence d'un système de ventilation (brasseur d'air et climatiseur). Des travaux d'élargissement d'une surface de 25m² devront être envisagés pour ce centre d'état civil lui permettant de mieux répondre aux sollicitations d'une population active et en forte progression.



Photo : Vue de loin de la structure en bon état



Photo : l'état du bâtiment ne montrant pas de dégradation

Augmentation de la surface de la salle d'archivage

La surface actuelle de la salle d'archivage du centre d'état civil est insuffisante, nous proposons son augmentation par la réalisation de travaux d'extension de cette salle sur une surface d'environ 25m² directement accolée à la salle d'archivage actuelle vers l'extérieur du bâtiment.

Gros œuvre (voir Spécifications générales)

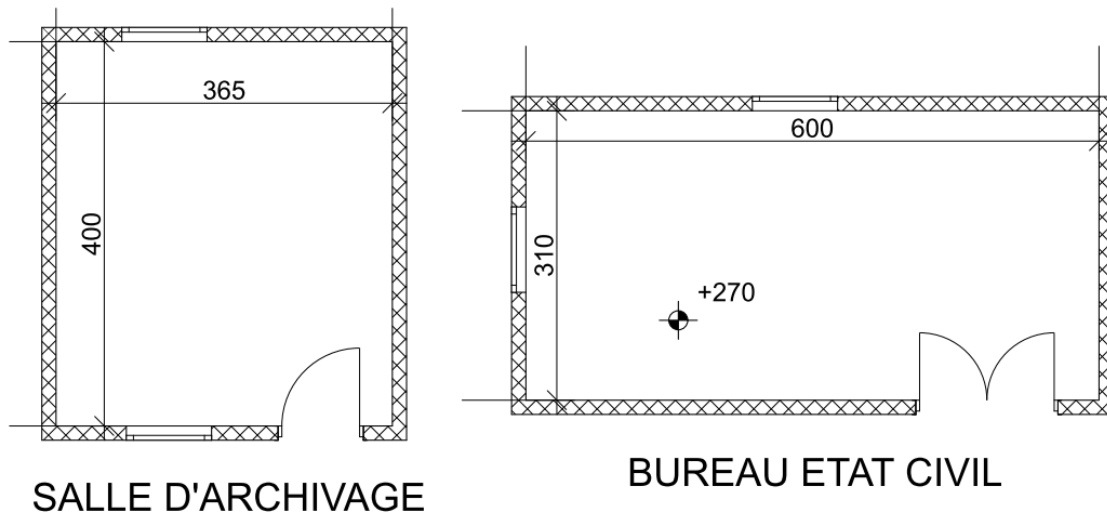


Photo : vue sur l'emplacement choisi pour le nouveau bâtiment en RDC

b. Centre de Kédougou – Trip ano / Kédougou

Le centre d'état civil est situé dans le bâtiment principal de la Mairie de KEDOUGOU. Le bâtiment présente globalement un bon état de conservation. Il a été inauguré en février 2015.

Les dimensions géométriques du bâtiment et des pièces constitutives de l'état civil sont précisées dans le plan ci-dessous :



Croquis du centre d'état civil de KEDOUGOU

Nous avons constaté sur site que le centre d'état civil est constitué d'un bureau état civil situé à l'étage supérieur et d'une salle d'archivage située au Rez-de-chaussée du bâtiment.

Liste des désordres constatés sur site :

- Installation Electrique présente certains défauts ;
- Climatiseur défectueux dans le bureau état civil ;
- Absence de brasseur d'air dans la salle d'archivage et dans le bureau état civil ;
- Fenêtre de la salle d'archivage présente des défauts ;
- Surface affectée à la salle d'archivage insuffisante pour répondre au besoin d'archivage des registres d'état civil.

La présente spécification des besoins en travaux est faite en tenant compte de l'ensemble de difficultés constatées dans ce centre d'état civil en termes d'infrastructure.

Synthèse des difficultés rencontrées dans ce centre d'état civil

La surface actuelle de la salle d'archivage est petite pour répondre au besoin d'archivage des registres d'état civil. Certains registres sont obligés d'être stockés dans le bureau état civil situé à l'étage.

Liste des désordres constatés sur site :

- Installation Electrique présente certains défauts ;
- Climatiseur défectueux dans le bureau état civil ;
- Absence de brasseur d'air dans la salle d'archivage et dans le bureau état civil ;
- Fenêtre de la salle d'archivage présente des défauts ;
- Surface affectée à la salle d'archivage insuffisante pour répondre au besoin d'archivage des registres d'état civil.

Ci-dessous quelques photos du centre d'état civil.









Photos : Vue sur le centre d'état civil

Besoins en travaux du centre d'état civil actuel

Nous avons constaté au cours de notre visite que les documents état civil n'étaient pas informatisés. L'absence de prises informatiques de type RJ45 dans le bureau de l'état civil ainsi que dans la salle d'archivage est également à noter dans ce centre.

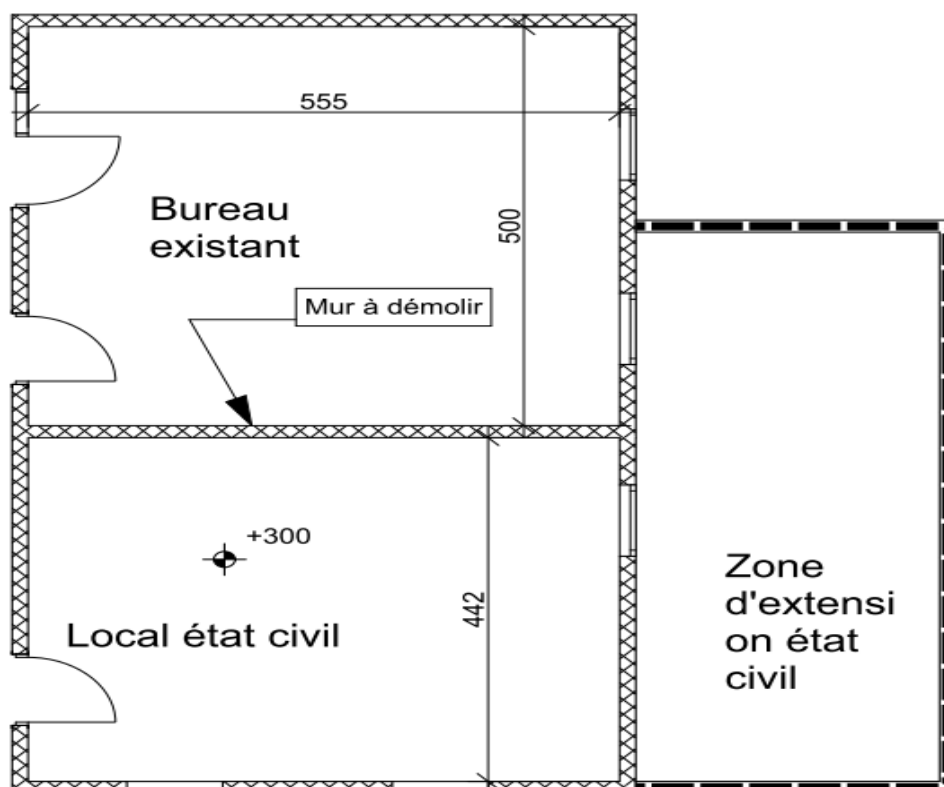
L'installation électrique du centre d'état civil nécessite également une mise en conformité.

Le bureau état civil ainsi que la salle d'archivage ne disposent pas de brasseurs et le climatiseur présent dans le bureau d'état civil est défectueux.

c. Centre de Tambacounda- Sinthiou Malene /Tambacounda

Le local qui abrite le centre d'état civil est situé dans l'enceinte du bâtiment de la mairie de SINTHOU MALEME. L'année de construction du bâtiment ne nous a pas été communiquée par le personnel du centre au cours de notre visite sur site.

Les dimensions géométriques du bâtiment et des pièces constitutives de l'état civil sont précisées dans le plan ci-dessous :



Croquis du centre d'état civil de SINTHOU MALEME

Ce centre d'état civil est classé en Groupe 4 pour une préparation à l'informatisation et la réhabilitation de la salle d'archivage.

Nous avons constaté sur site que le centre d'état civil est constitué d'une seule pièce qui fait office à la fois d'accueil public, de bureaux et de salle d'archivage. Le bâtiment dans son intégralité présente un certain nombre de difficultés listés ci-dessous :

- Installation Electrique en mauvais état ;
- Absence de climatiseur ;
- Absence de brasseur d'air ;
- Menuiseries extérieures dans un mauvais état ;
- Peinture dans un mauvais état ;
- Surface affectée à la salle d'archivage insuffisante pour répondre au besoin d'archivage des registres d'état civil.

Aux vues des travaux à réaliser et la géométrie actuelle du bâtiment qui abrite le centre d'état civil, nous estimons qu'il est nécessaire de conserver le classement en **Groupe 4** pour une préparation à l'informatisation et la réhabilitation de la salle d'archivage.

La présente spécification des besoins en travaux est faite en tenant compte de l'ensemble de difficultés constatées dans ce centre d'état civil en termes d'infrastructure.

Synthèse des difficultés rencontrées dans ce centre d'état civil

Local abritant le centre d'état civil :

La surface actuelle du local est petite pour répondre au besoin d'archivage des registres d'état civil. Certains registres sont obligés d'être stockés dans d'autres pièces du bâtiment.

Listes des difficultés constatés sur site :

- Installation Electrique en mauvais état ;
- Absence de climatiseur ;
- Absence de brasseur d'air ;
- Menuiseries extérieures dans un mauvais état ;
- Peinture dans un mauvais état ;
- Présence de carrelage dégradé ;
- Surface affectée à la salle d'archivage insuffisante pour répondre au besoin d'archivage des registres d'état civil.





Photos : Vue sur les désordres constatés dans le centre d'état civil

Description des travaux de construction : gros œuvre, démolition et second œuvre

Augmentation de la surface du centre d'état civil

Nous avons constaté sur site que le centre d'état civil rencontre d'énormes difficultés pour l'archivage des registres d'état civil. Il faut envisager l'augmentation de la surface disponible dans ce centre permettant de faire face à la forte croissance des registres d'état civil. Pour pallier à ce problème d'archivage, la proposition suivante est envisageable :

Le centre d'état civil de la mairie de SINTHOU MALEME doit disposer au minimum de deux autres locaux (bureau officier d'état civil et salle d'archivage) permettant la sécurisation et l'archivage des registres d'état civil.

Les travaux à prévoir dans le cadre de l'extension du centre d'état civil sont :

→ Démolition du mur mitoyen entre le local état civil et un bureau. Ce bureau sera dédié à l'état civil ;

→ Travaux d'extension côté gauche du bâtiment permettant la création de deux autres pièces (salle d'archivage et bureau officier d'état civil).

A l'issue des travaux d'extension, le centre d'état civil pourra disposer de trois pièces (salle d'archivage, zone accueil et guichet et bureau officier d'état civil).

Spécification du gros œuvre (voir Spécifications générales)

Spécifications du second œuvre (voir spécifications générales)

5. Lot 5 : Ziguinchor – Sédhiou

a. Centre de Bignona – Bignona / Ziguinchor

Ce centre d'état civil est situé au cœur de la commune de Bignona sur la route de Ziguinchor. Le bâtiment qui abrite ce centre est construit sur niveau R+1. L'année de construction du bâtiment ne nous a pas été communiquée par le personnel du centre trouvé sur place au cours de notre visite.

Les dimensions géométriques du bâtiment et des pièces sont précisées dans le plan ci-dessous :



Croquis du centre d'état civil de Bignona

Ce centre d'état civil est classé en Groupe 4 pour les besoins en travaux de préparation à l'informatisation et rénovation de la salle d'archivage. Cependant, nous avons constaté au cours de notre mission de diagnostic que le bâtiment présente de nombreux défauts localisés dans les deux bureaux d'archives (menuiseries, peinture, étanchéité, électricité...)

La présente spécification des besoins en travaux est faite en tenant compte de l'ensemble de difficultés constatées dans ce centre d'état civil en termes d'infrastructure.



Photo : Vue sur les traces d'humidité sur les parois à corriger

Traitement de fissures :

Les fissures sont apparentes sur les parois verticales, surtout sur les points d'arrêt (Exemple : entre mur et poteau ou entre poutre en plancher).

Présence de fissures sur les murs intérieurs des salles d'archives. Prévoir le traitement de toutes les fissures par injection ou par colmatage. Le procédé de traitement devra être adapté aux caractéristiques des fissures (largeur d'ouverture et profondeur).

Traitement de l'enduit :

L'enduit sur les murs des façades de la salle d'archive 2 est détérioré à cause de la présence d'humidité dans le milieu. Il faut le reprendre avec un enduit avec des adjuvants imperméables.

Les murs seront enduits conformément aux indications ci-après :

- Le support sera nettoyé au préalable, brosser et humidifier la veille de l'application de l'enduit. Dans le cas d'enduit de remplacement, les joints de maçonnerie seront grattés sur 1,5 cm de profondeur ;
- Enduits en deux couches : ils comportent une couche d'accrochage et une couche de dressage qui sera parachevée par un lissage parfaitement uni.



Photo : Vue sur fissures existantes à corriger



Photo : Vue sur l'enduit mur façade salle d'archive n2 à corriger

Travaux d'électricité

L'installation électrique sur l'ensemble du bâtiment d'état civil est à renforcer. L'agent de l'état civil nous a dit qu'il y'a beaucoup d'appareil électriques défectueuses au niveau des salles d'archives à savoir les prises, l'éclairage, clim, ventilation...

Les prises de courant et les interrupteurs sont presque tous à changer. L'éclairage est également à revoir dans l'ensemble du bâtiment.

Le bâtiment d'état civil ne dispose pas d'informatisation. Ces travaux d'informatisation devront être intégrés inclus lors de la mise en conformité de l'installation électrique.



Photo : Vue sur des prises défectueux à corriger

Climatiseurs :

L'Entrepreneur doit prévoir la dépose des climatiseurs existants dégradés. Dans le cadre du projet, il doit prévoir la fourniture et la pose de climatiseurs d'une puissance de 12000 BTU avec télécommande de type mono split mural y compris le raccordement et l'évacuation des conduites d'eaux de condensation vers le réseau EP proche.

Equipements de protection incendie :

L'Entrepreneur doit prévoir, la fourniture et la pose :

- D'extincteur à poudre 9Kgs pour feux de classe ABC y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les zones de circulations communes du bâtiment et dans les bureaux y compris dans la salle d'archivage.
- D'extincteur CO2 (Gaz Carbonique) de 2Kgs. Acier répondant à la norme NF EN en vigueur y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les salles informatiques et à proximité du tableau électrique divisionnaire.
- Détecteurs de fumée fixés au plafond et équipé d'une alarme perceptible par tous.
Localisation : Dans chaque pièce du bâtiment (y compris pièces humides) et dans les zones de circulation commune ;
- Un plan de consigne de sécurité (Plan d'intervention) répondant à la norme NF S 60 3003- NF X08003 Obligation R232-12-10 – ERP MS477 conforme aux prescriptions

réglementaires des sapeurs-pompiers et de l'inspection du travail. Dimensions 285 mm X 395 mm, comprenant également :

- Ensemble sur support plastifié,
- Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire,
- Et toutes autres sujétions d'exécution.

Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.

- Un plan de sécurité et d'évacuation (Plan d'évacuation) répondant à la norme NF S 60 3003 - Obligation ERP et locaux de travail. Dimensions 300 mm X 430 mm, comprenant également :
 - Illustration du plan du local et des éléments nécessaires à l'évacuation des personnes et aux premières interventions,
 - Ensemble sur support plastifié,
 - Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire, et toutes autres sujétions d'exécution.

Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.

Travaux d'étanchéité :

Dans le bâtiment du centre d'état civil, l'étanchéité de la salle d'archive numéro 2 fait défaut car on aperçoit des tâches d'humidités partout dans la salle.

Des travaux d'étanchéité devront être envisagés permettant la dépose de l'étanchéité existante et la pose d'une nouvelle étanchéité en toiture.



Photo : Vue sur des traces d'humidité

Avant tout commencement de travaux, l'Entrepreneur devra fournir un dossier d'études comportant les fiches technique des matériaux et les plans de détails :

- Des parties courantes et des relevés ;
- Des jonctions avec les descentes d'eau pluviales, ventilations de chutes, crosses de télévision ;
- Seuils des portes-fenêtres, etc.

Travaux de peinture :

Sous l'effet de l'humidité des parois et du plancher haut, la couche de la peinture est dégradée dans les deux salles d'archives.



Photo : Vue sur revêtement de la façade de la salle d'archive n2.

Travaux de revêtement de sol et plinthes:

Pour le revêtement du sol et des plinthes du bâtiment, il n'y a pas grande chose à changer juste quelques carreaux à déposer et la repose de nouveau carreaux.

Description des travaux de menuiserie extérieure et intérieure :

Les portes des deux salles d'archives sont en menuiserie métallique et en bois ce qui pose beaucoup de problèmes pour l'étanchéité. Le scellement des cadres de portes n'est pas bien fait. Nous avons trouvé des fissures entre le cadre et les murs. Les portes ne se ferment pas hermétiquement, nous avons trouvé des espaces vides entre le sol et la porte.

On note la présence de fenêtres en aluminium et métallique de mauvaise qualité. Les vitres présentent des fissures et moustiquaires sont complètement fissurées. Elles ne sont pas aussi étanches.

L'entrepreneur du présent corps d'état devra la fabrication, la fourniture, la préparation et la pose des menuiseries et vitrage prévus dans le projet.

Il s'agit :

- de menuiseries bois ;

- de menuiseries aluminium ;
- de menuiseries métalliques et ferronnerie.

Plomberie- sanitaire

Pour la plomberie le renforcement des appareils sanitaires sera nécessaire et la mise à nouveau des réseaux d'évacuation eaux usées.

Appareils sanitaires

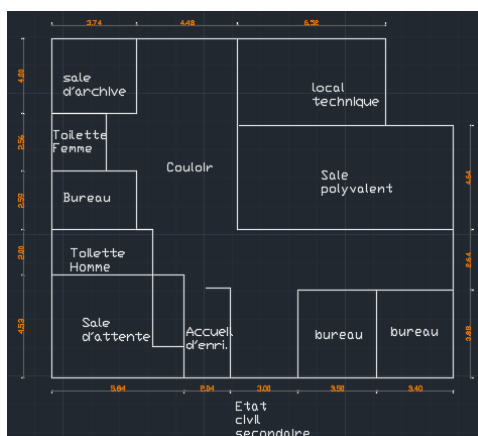
- Toilettes :
 - Sièges à l'anglaise sortie verticale chasse basse avec mécanisme à bouton poussoir ;
 - Receveurs de douche complet avec colonne flexible ;
 - Robinets d'arrêt ;
 - Robinets de puisage ;
 - Bondes de sol ;
 - Tablettes de lavabo ;
 - Miroirs glass de 50/50, 5mm d'épaisseur avec fixation en acier chromé et avec cache-vis.

NOTA : Prévoir des robinets d'arrêt à l'intérieur de tous les blocs sanitaires. Prévoir des regards de visite de 40/40 avec couvercles en béton armé coulés sur un encadrement en cornière de 40 x 40 cm avec un dormant de 45 x 45 cm à l'extérieur de tous les blocs sanitaires ou autres matériaux adaptés disponibles dans le commerce.

b. Centre de Ziguinchor/ Ziguinchor

Ce centre d'état civil est situé au cœur de la commune de Ziguinchor. Le bâtiment actuel qui abrite ce centre est construit sur un niveau R+1 (hôtel de ville). En plus de l'hôtel de ville, un autre centre secondaire d'état civil neuve de niveau Rez-de-chaussée (RDC) est construit en 2020.

Les dimensions géométriques du bâtiment et des pièces sont précisées dans le plan ci-dessous :



Croquis du centre d'état civil de Ziguinchor

Nous avons constaté au cours de notre mission de diagnostic que ce centre dispose de deux salles d'archivage. L'une est située dans l'enceinte du bâtiment de l'hôtel de ville actuel et l'autre dans l'ancien bâtiment hôtel de ville.

Ces deux salles d'archivage présentent de nombreux désordres comme des problèmes de menuiseries extérieures, peinture dégradée et installation électrique et de ventilation dans un mauvais état.

Nous avons constaté que ce centre est déjà équipé de prises et de matériels informatique pour l'informatisation des registres d'état civil.

La présente spécification des besoins en travaux est faite en tenant compte de l'ensemble de difficultés constatées dans les deux salles d'archives en termes de bâti.

Synthèse des difficultés rencontrées dans les salles d'archivage

Les dimensions géométriques des deux salles d'archivages du centre d'état civil sont suffisantes pour répondre au besoin d'archivage des registres d'état civil de cette commune. Par contre, des traces d'humidité sont apparentes sur les murs et sur les planchers hauts. L'installation électrique est inappropriée pour répondre aux exigences réglementaires sans oublier l'absence d'un système de ventilation (brasseur d'air et climatiseur) pour permettre en particulier à l'archiviste du centre dont ses bureaux se trouvent dans les salles d'archivage de pouvoir travailler dans des conditions dignes et décentes. Des travaux devront être envisagés dans ces deux salles d'archives pour permettre aux personnels de pouvoir mieux répondre aux sollicitations d'une population active en forte progression.

Liste des difficultés rencontrées dans les salles d'archivage :

- Présence de traces d'humidité sur les parois ;
- Peinture dégradée ;
- Menuiseries extérieures dégradées ;
- Installation électrique défectueuse ;
- Brasseurs d'air défectueux ;
- Revêtement de sol défectueux.

Travaux d'électricité

L'installation électrique sur l'ensemble du bâtiment d'état civil devra être vérifiée.

Certaines prises RJ45 et des prises de courant sont dans un mauvais état et devront être remplacées.

Le bâtiment d'état civil dispose déjà d'informatisation.

Des travaux de correction du matériels électrique et informatique défectueux devront être prévus lors de la mise en conformité de l'installation électrique.



Photo 2 : Vue sur une prise et des fils électriques à corriger

Climatiseurs :

L'Entrepreneur doit prévoir la dépose des climatiseurs existants dégradés. Dans le cadre du projet, il doit prévoir la fourniture et la pose de climatiseurs d'une puissance de 12000 BTU avec télécommande de type mono split mural y compris le raccordement et l'évacuation des conduites d'eaux de condensation vers le réseau EP proche.

Equipements de protection incendie :

L'Entrepreneur doit prévoir, la fourniture et la pose :

- D'extincteur à poudre 9Kgs pour feux de classe ABC y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les zones de circulations communes du bâtiment et dans les bureaux y compris dans la salle d'archivage.
- D'extincteur CO2 (Gaz Carbonique) de 2Kgs. Acier répondant à la norme NF EN en vigueur y compris support et panneau d'affichage ;

Localisation : Dans les salles informatiques et à proximité du tableau électrique divisionnaire.

- Détecteurs de fumée fixés au plafond et équipé d'une alarme perceptible par tous.

Localisation : Dans chaque pièce du bâtiment (y compris pièces humides) et dans les zones de circulation commune ;

- Un plan de consigne de sécurité (Plan d'intervention) répondant à la norme NF S 60 3003- NF X08003 Obligation R232-12-10 – ERP MS477 conforme aux prescriptions réglementaires des sapeurs-pompiers et de l'inspection du travail. Dimensions 285 mm X395 mm, comprenant également :

- Ensemble sur support plastifié,
- Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire,
- Et toutes autres sujétions d'exécution.

Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.

- Un plan de sécurité et d'évacuation (Plan d'évacuation) répondant à la norme NF S 60 3003 - Obligation ERP et locaux de travail. Dimensions 300 mm X 430 mm, comprenant également :

- Illustration du plan du local et des éléments nécessaires à l'évacuation des personnes et aux premières interventions,
- Ensemble sur support plastifié,
- Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire, et toutes autres sujétions d'exécution.

Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.

Travaux d'étanchéité :

Au cours de notre visite sur site, nous n'avons pas constaté de problème d'étanchéité dans le bâtiment abritant l'état civil.



Photo Vue sur l'étanchéité sur le toit

Travaux de peinture :

Sous l'effet de l'humidité des parois la couche de la peinture est un peu dégradée dans les deux salles d'archives.



Photo Vue sur revêtement de la salle d'archive numéro1



Photo Vue sur revêtement de la salle d'archive numéro2



Photo : Vue sur revêtement de la salle d'archive neuve du centre secondaire d'état civil

Travaux de revêtement de sol et plinthes:

Pour le revêtement du sol et des plinthes du bâtiment, il n'y a pas grande chose à changer juste à carreler la salle d'archive numéro 2 située dans l'ancien bâtiment de l'hôtel de ville de Ziguinchor.



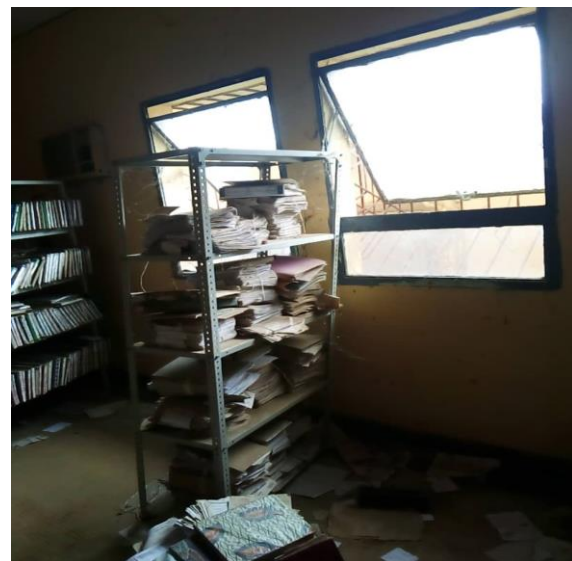
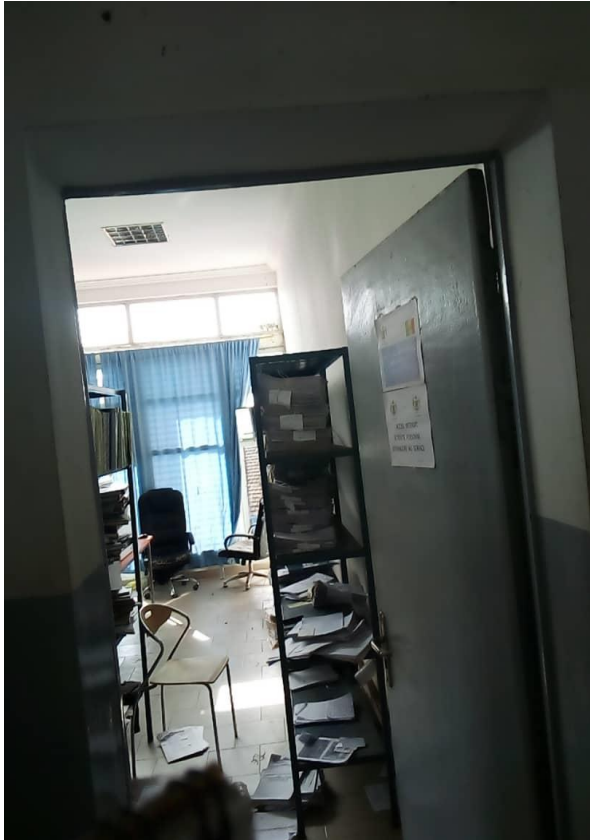
Photo : Vue sur le revêtement du sol existant de la salle d'archive 2

Revêtements muraux : Plinthes

La fourniture et la mise en œuvre des plinthes de carrelage sont également à la charge de l'Entrepreneur.

Travaux de menuiserie extérieure et intérieure :

La plupart des portes du bâtiment sont en menuiserie métallique ou bois de mauvaise qualité ce qui pose beaucoup de problèmes pour l'étanchéité. Le scellement des cadres de portes n'est pas bien fait. Les portes ne se ferment pas hermétiquement, nous avons trouvé des espaces vides entre le sol et la porte.



Photos Vue sur les menuiseries extérieures et intérieures existantes des deux salles d'archives

Les fenêtres sont en aluminium de mauvaise qualité. Les vitres présentent des fissures et moustiquaires sont complètement fissurées. Elles ne sont pas aussi étanches.

L'entrepreneur du présent corps d'état devra la fabrication, la fourniture, la préparation et la pose des menuiseries et vitrage prévus dans le projet.

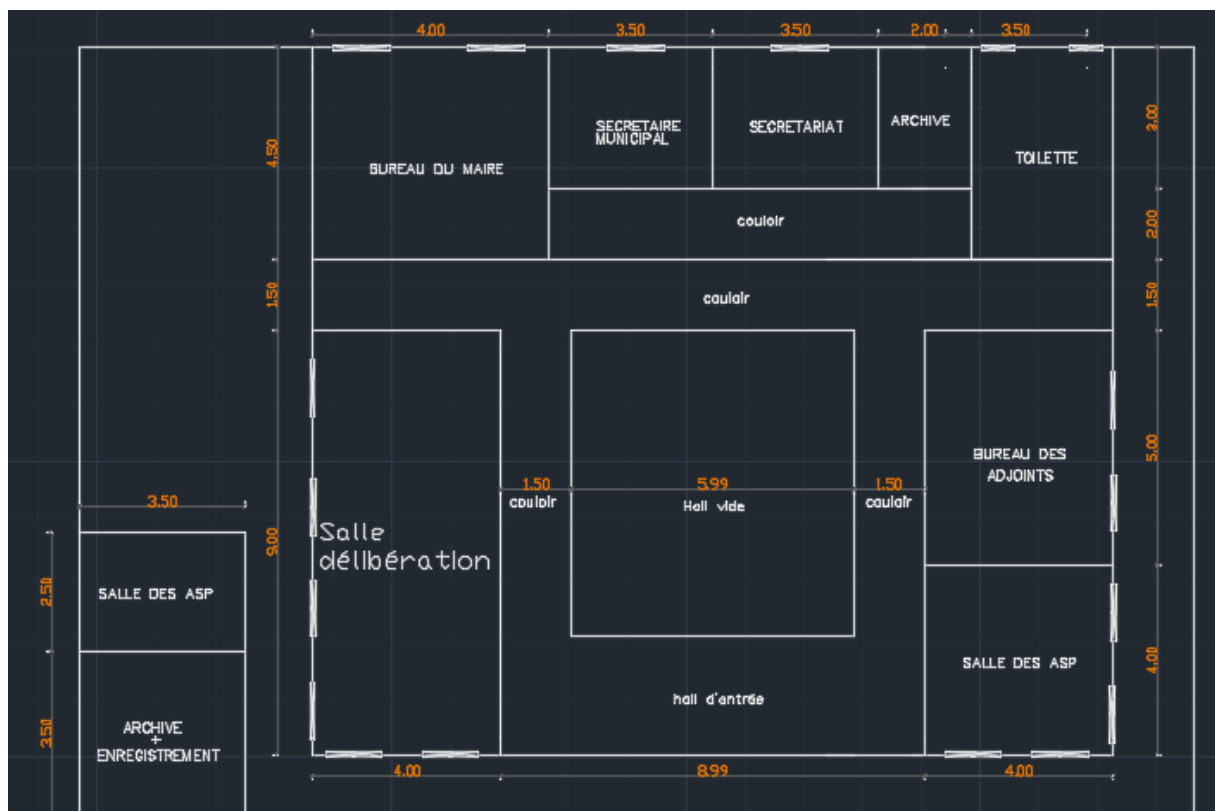
Il s'agit :

- de menuiseries bois ;
- de menuiseries aluminium ;
- de menuiseries métalliques et ferronnerie.

c. Centre de Diaroumé- Bounkiling/ Sédhiou

Ce centre d'état civil est situé au cœur de la commune de Diaroumé. Le bâtiment qui abrite ce centre est construit sur un simple niveau Rez-de-chaussée (RDC). L'année de construction du bâtiment ne nous a pas été communiquée par le personnel du centre trouvé sur place au cours de notre visite.

Les dimensions géométriques du bâtiment et des pièces sont précisées dans le plan ci-dessous :



Croquis du centre d'état civil de Diaroumé

Nous avons constaté au cours de notre mission de diagnostic que le bâtiment présente de nombreux défauts localisés dans les pièces du bâtiment (zones de circulation, bureaux, toilettes, façades, menuiseries, peinture, installations électriques et de ventilation et sanitaires).

La présente spécification des besoins en travaux est faite en tenant compte de l'ensemble de difficultés constatées dans ce centre d'état civil en termes de bâti.

Synthèse des difficultés rencontrées dans ce centre d'état civil

La salle d'archivage actuelle du centre d'état civil de Diaroumé est insuffisante en termes d'infrastructure de bâti pour répondre au besoin d'archivage des registres d'état civil de cette commune. Les parois verticales de la salle présentent des désordres comme des fissures. Des traces d'humidité sont apparentes les murs. Le plancher de la salle d'archivage est en zinc. L'installation électrique est inappropriée pour répondre aux exigences réglementaires sans oublier l'insuffisance d'un système de ventilation (brasseur d'air et climatiseur) pour permettre en particulier au personnel du centre de pouvoir travailler dans des conditions dignes et décentes. Des travaux devront être envisagés pour que ce centre d'état civil puisse permettre aux personnels de pouvoir mieux répondre aux sollicitations d'une population active en forte progression.



Photo Vue sur l'extension de l'état civil abritant la salle d'archive.

Traitement de fissures :

Les fissures sont apparentes sur les parois verticales et au niveau du plancher surtout sur les points d'arrêt (Exemple : entre mur et poteau ou entre poutre en plancher).

Présence de fissures sur les murs intérieurs du bâtiment. Prévoir le traitement de toutes les fissures par injection ou par colmatage. Le procédé de traitement devra être adapté aux caractéristiques des fissures (largeur d'ouverture et profondeur).

Traitement de l'enduit :

L'enduit sur les murs des façades est complètement détérioré à cause de la présence de la forte humidité dans le milieu. Il faut le reprendre avec un enduit avec des adjuvants imperméable.

Les murs seront enduits conformément aux indications ci-après :

- Le support sera nettoyé au préalable, brosser et humidifier la veille de l'application de l'enduit. Dans le cas d'enduit de remplacement, les joints de maçonnerie seront grattés sur 1,5 cm de profondeur.
- Enduits en deux couches : ils comportent une couche d'accrochage et une couche de dressage qui sera parachevée par un lissage parfaitement uni.



Photos Vue sur fissures existantes et trace humidité à corriger



Photo Vue sur l'enduit mur façade à corriger

Travaux d'électricité

L'installation électrique sur l'ensemble du bâtiment d'état civil est à reprendre. L'agent de l'état civil nous a dit qu'il y'a des cours circuit fréquemment. Il pourrait être un défaut de dimensionnement des sections des câbles, ampérage du disjoncteur, etc....

Le bâtiment d'état civil ne dispose pas d'informatisation. Ces travaux d'informatisation devront être intégrés inclus lors de la mise en conformité de l'installation électrique.



Photo Vue sur l'état du compteur électrique du bâtiment

Climatiseurs :

L'Entrepreneur doit prévoir la dépose des climatiseurs existants dégradés. Dans le cadre du projet, il doit prévoir la fourniture et la pose de climatiseurs d'une puissance de 12000 BTU avec télécommande de type mono split mural y compris le raccordement et l'évacuation des conduites d'eaux de condensation vers le réseau EP proche.



Photo Vue sur clim dégradée et à changer

Equipements de protection incendie :

L'Entrepreneur doit prévoir, la fourniture et la pose :

- D'extincteur à poudre 9Kgs pour feux de classe ABC y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les zones de circulations communes du bâtiment et dans les bureaux y compris dans la salle d'archivage.
- D'extincteur CO2 (Gaz Carbonique) de 2Kgs. Acier répondant à la norme NF EN en vigueur y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les salles informatiques et à proximité du tableau électrique divisionnaire.
- Détecteurs de fumée fixés au plafond et équipé d'une alarme perceptible par tous.
Localisation : Dans chaque pièce du bâtiment (y compris pièces humides) et dans les zones de circulation commune ;
- Un plan de consigne de sécurité (Plan d'intervention) répondant à la norme NF S 60 3003- NF X08003 Obligation R232-12-10 – ERP MS477 conforme aux prescriptions réglementaires des sapeurs-pompiers et de l'inspection du travail. Dimensions 285 mm X395 mm, comprenant également :
 - Ensemble sur support plastifié,
 - Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire,

- Et toutes autres sujétions d'exécution.

Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.

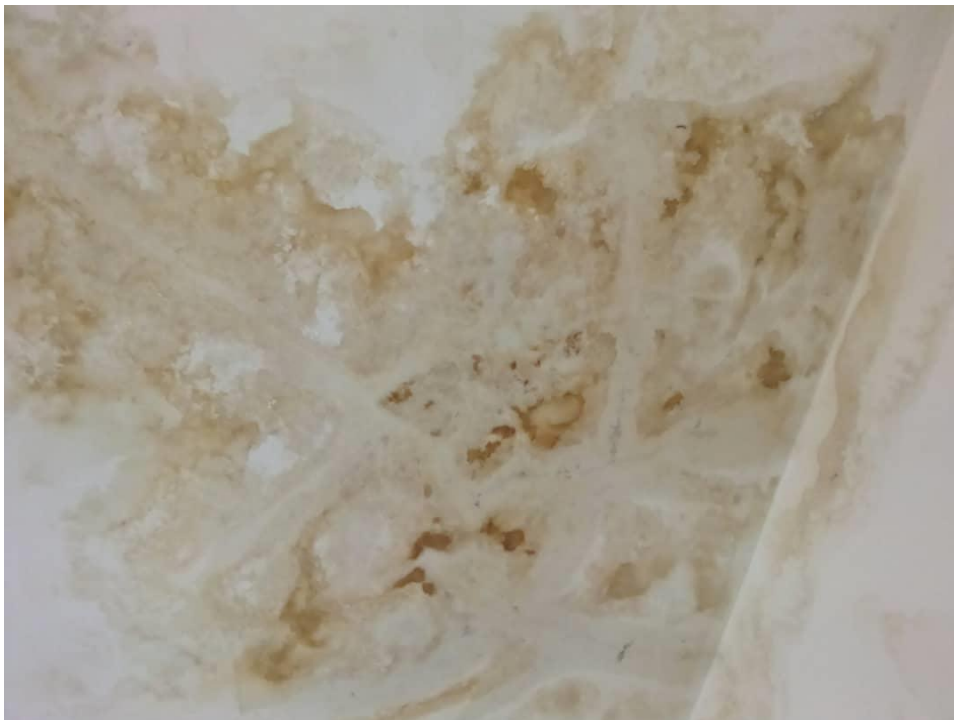
- Un plan de sécurité et d'évacuation (Plan d'évacuation) répondant à la norme NF S 60 3003 - Obligation ERP et locaux de travail. Dimensions 300 mm X 430 mm, comprenant également :
 - Illustration du plan du local et des éléments nécessaires à l'évacuation des personnes et aux premières interventions,
 - Ensemble sur support plastifié,
 - Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire, et toutes autres sujétions d'exécution.

Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.

Travaux d'étanchéité :

Dans le bâtiment du centre d'état civil, l'étanchéité fait défaut. Partout sur le plancher haut, nous constatons la présence de traces d'humidité.

Des travaux d'étanchéité devront être envisagés permettant la dépose de l'étanchéité existante et la pose d'une nouvelle étanchéité en toiture. Au préalable de la mise en place de la nouvelle étanchéité, il faut prévoir le traitement des formes de pente par la mise en place d'une chape de mortier en ciment d'une épaisseur variable avec un maxi de 5 cm disposant d'une forme de pente pour permettre la collecte et l'évacuation correcte des eaux de pluie en toiture vers les descentes d'eaux pluviale ou trop-pleins existants.



Photos : Vue sur des traces d'humidité

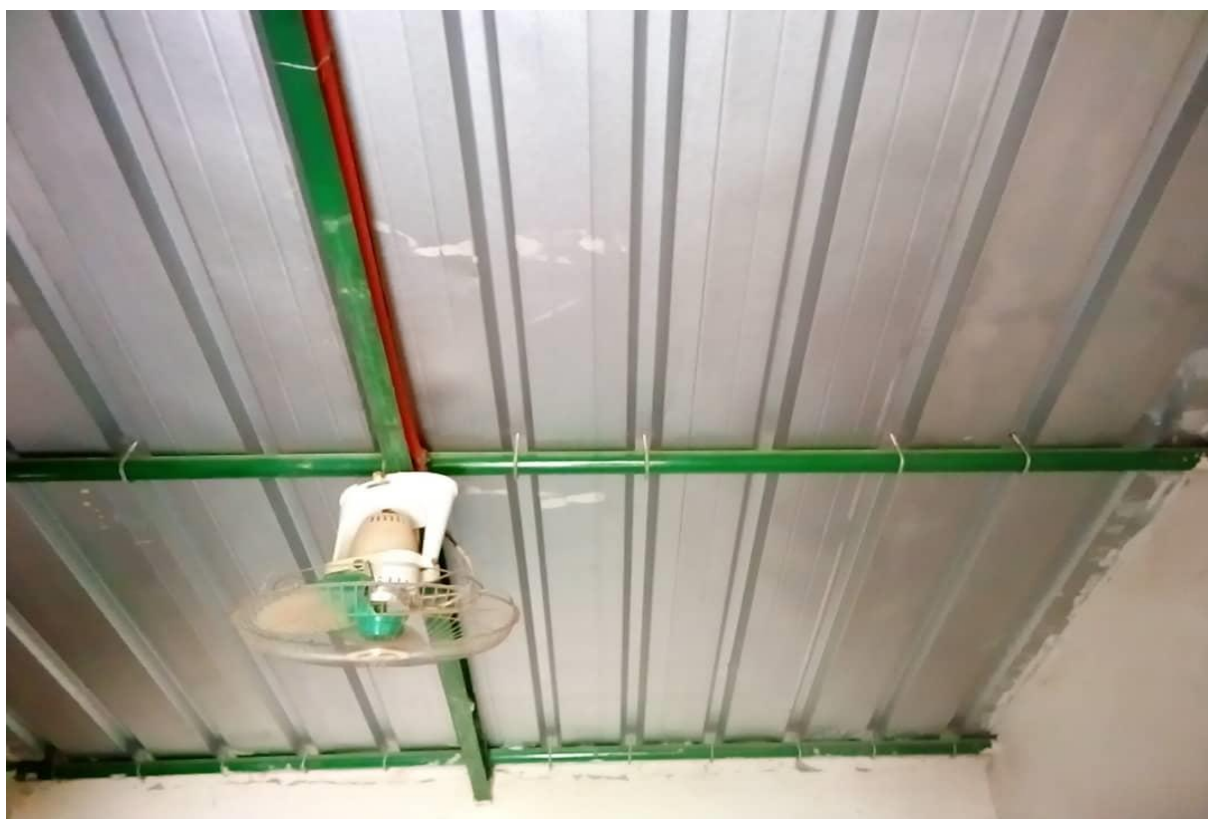


Photo : vue sur toiture en zinc de la salle d'archive

Avant tout commencement de travaux, l'Entrepreneur devra fournir un dossier d'études comportant les fiches technique des matériaux et les plans de détails :

- Des parties courantes et des relevés ;
- Des jonctions avec les descentes d'eau pluviales, ventilations de chutes, crosses de télévision ;
- Seuils des portes-fenêtres, etc.

Ce dossier devra être établi en accord avec les dimensions du bâtiment et des relevés effectués sur site par l'Entrepreneur. Ces documents devront être soumis à l'examen du Client et du contrôleur technique éventuel.

L'entrepreneur devra réceptionner les supports sur lesquels il devra mettre en œuvre ses ouvrages. Le fait d'avoir exécuté les travaux d'étanchéité constitue une acceptation sans réserve de ceux-ci. Aucun travail d'étanchéité ne sera exécuté lorsqu'il y aura humidification des supports (pluie, etc.). De plus, en cas d'intempéries, les ouvrages déjà exécutés seront efficacement protégés. L'Entrepreneur fera son affaire des mesures de sécurité à prendre pour assurer la protection des travailleurs, notamment la mise en place de garde-corps provisoires.

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserve constitue l'origine de la garantie décennale des ouvrages, pour application des textes réglementaires en vigueur.

Le complexe d'étanchéité qui sera mis en œuvre par l'Entrepreneur devra obligatoirement disposer d'un avis technique en cours de validité délivré par un organisme agréé et être certifié CE.

Description des travaux de peinture





Photos Vue sur le mur état de la peinture

Travaux de revêtement de sol et plinthes:

Pour le revêtement du sol et des plinthes du bâtiment, il n'y a pas grande chose à changer juste quelques carreaux à déposés et repose de nouveau carreaux.

Plomberie- sanitaire

Nous constatons que la toilette secondaire n'est pas équipée, manque d'eau potable, pas de fourniture des appareils sanitaires, les réseaux d'évacuations à reprendre.



Photo Vue sur toilettes secondaires non équipée

II. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES GENERALES

1. Travaux de gros œuvre

Renseignements généraux :

L'Entrepreneur devra prendre possession du terrain ou du bâtiment dans son état actuel. Il devra s'informer auprès des services publics ou concédés, avant le début des travaux, de la présence éventuelle de réseaux souterrains tels que câbles MT ou BT, téléphone, assainissement, eau, etc...Pendant les travaux de terrassement, il devra immédiatement aviser le maître de chantier de l'existence de réseaux dans l'emprise des terrassements et sera responsable de tous dégâts occasionnés sur ces réseaux.

Implantation et piquetage :

Les implantations et piquetage seront à la charge de l'Entrepreneur et effectués par un géomètre agréé, mais l'Entrepreneur reste seul responsable des erreurs qui seraient relevées ultérieurement. Un procès-verbal d'implantation devra être établi. Il sera prévu, au moment de l'implantation, la matérialisation de deux points de niveau concrétisés par des bornes à un emplacement choisi en accord avec le maître de chantier. Ces repères seront maintenus en

état par l'Entrepreneur pendant toute la durée du chantier et remplacés en cas de détérioration.

Tolérances d'exécution

Les cotes des plans d'exécution validés par le Client seront rigoureusement respectées. L'ensemble de la construction sera parfaitement d'aplomb et de niveau. Les modifications aux plans béton armé ne pourront être apportées qu'avec l'accord du bureau d'études technique et du Client. Les plans d'exécution seront fournis au fur et à mesure de l'avancement des travaux.

LES MATERIAUX :

Les bétons

Ils seront conformes aux exigences de la norme NF EN 206-1. La qualité et la provenance des liants et des agrégats devront recevoir l'avis de l'organisme de contrôle, du bureau d'étude et du Client. L'Entrepreneur de ce lot a la responsabilité de la qualité des bétons mis en place et il tiendra compte journallement de l'humidité des agrégats. L'utilisation d'adjuvants sera subordonnée à l'accord soit du bureau de contrôle, soit du bureau d'études. Les sables, gravillons et graviers pour béton armé et non armé, ainsi que les mortiers seront conformes aux normes en vigueur. Ils devront être inaltérables à l'eau et à l'air sans action sur les ciments. Les granulats doivent être lavés, exempts de poussière ou de matières organiques ou encore de terre d'argile. Ils seront roulés ou concassés. Ils doivent être stockés sur des aires nettoyées et drainées. La dimension maximale des granulats doit être compatible avec les dimensions de l'ouvrage à réaliser et l'espacement des armatures prévues dans cet ouvrage dans la cadre des prescriptions des règles de calcul en vigueur. Si l'incorporation dans le béton d'éléments supérieurs à 100 mm doit être nécessaire, la préconisation du géotechnicien et du bureau d'études est soumise à l'accord préalable du Client et du contrôleur technique. Le ciment employé sera soit du ciment Portland artificiel CPA ou CPJ. . Ils répondront aux normes en vigueur. L'eau de gâchage doit satisfaire aux prescriptions de la norme européenne NF EN 1008, et de la norme française XP P18303. L'eau de gâchage doit provenir du réseau public d'eau potable et exempt de toute impureté.

A ces données purement indicatives, seront rajoutées celles imposées par le bureau d'études structure et/ou par le bureau de contrôle.

En cas d'utilisation de béton prêt à l'emploi celui-ci devra être conforme à la norme P 18 305 et faire l'objet de suivi et contrôles en continu.

L'Entrepreneur devra procéder sans aucun supplément de prix à tous essais, prélèvements et analyses jugés nécessaires par le bureau de contrôle ou par le Client pour les contrôles de la qualité des matériaux et la résistance des bétons. Si ces résultats étaient inférieurs au minima imposé par les règlements précités, il serait procédé à la démolition des ouvrages sans aucun supplément de prix, ni allongement de délai. Les ciments et agrégats pour les parties brutes de décoffrage devront toujours être de même provenance pour assurer l'uniformité d'aspect. Les surfaces de reprise seront propres, vives, rugueuses et humides. Suivant le principe de

bétonnage adopté, l'entrepreneur sera tenu de prendre toutes dispositions pour assurer la stabilité et le monolithisme de l'ensemble. Un soin particulier sera apporté aux liaisons des éléments coulés successivement.

Confection :

Le dosage des différents constituants du béton est effectué en poids avec des moyens de mesure permettant de s'assurer des quantités mises en œuvre. Les moyens de confection du béton doivent être tels que le produit obtenu soit "homogène" et que les granulats soient bien enrobés de liant. Le tableau suivant précise les caractéristiques minimales attendues sur le béton :

Partie d'ouvrage	Classe d'environnement	Classe de Résistance minimale	Rapport E/C maxi.	Diamètre maxi. des Granulats	Teneur minimale en ciment (kg/m3)
Béton de propreté					250kg/m3
Gros béton de remplissage pour fondation	CX2	C20/25			260kg/m3
Béton de structure	XD2	C30/37	0,55	20mm	350kg/m3

Transport :

Le transport, depuis le lieu de fabrication jusqu'au lieu d'emploi est exécuté de telle façon que le béton présente, avant mise en place, les qualités requises, en particulier en évitant toute ségrégation sensible. Tout ajout d'eau après transport et avant mise en œuvre est interdit. En présence d'un béton trop ferme, on pourra utiliser un fluidifiant, dans la mesure où celui-ci a été prévu lors des essais de convenance et défini par la procédure du fournisseur du béton.

Mise en place :

Le béton ne doit être mis en place qu'au contact de surfaces et dans des volumes débarrassés de tous corps étrangers. Lorsque les coffrages sont susceptibles d'absorber l'eau ou d'activer son évaporation, ils doivent être convenablement humidifiés. Le béton doit être mis en place avant tout commencement de prise par des procédés lui conservant son homogénéité. Le serrage du béton peut être obtenu par damage, vibration ou pervibration par couches d'épaisseur appropriée. L'emploi d'adjuvants adaptés et selon procédure du fournisseur béton peut dispenser des opérations précédentes (fluidifiant). En dehors de ces cas courants, les reprises de bétonnage doivent être soit précisées sur les plans d'exécution. La surface de reprise doit être propre, rugueuse et convenablement humidifiée ou traitée de façon à obtenir une bonne adhérence à l'interface (emploi de produit type SIKALATEX ou similaire).

Effets des conditions ambiantes :

Les prescriptions de fabrication et mise en œuvre du béton sont prévues pour des conditions ambiantes courantes. Lorsque les conditions ambiantes (température, vent et hygrométrie) sont susceptibles d'entraîner une dessiccation anormale du béton, des précautions de conservation ou de cure sont à prendre. Dès que la température du béton au moment de sa mise en œuvre est susceptible de dépasser 40 °C, des dispositions particulières doivent être adoptées.

Décoffrage :

Les opérations de décoffrage ne peuvent être effectuées que lorsque la résistance du béton est suffisante compte tenu des sollicitations de l'ouvrage, pour éviter toute déformation excessive. Ces opérations doivent se faire de façon régulière et progressive pour ne pas entraîner des sollicitations brutales dans l'ouvrage. Les opérations de décoffrage sont à effectuer lorsque le béton a acquis un durcissement suffisant compte tenu des conditions climatiques, pour pouvoir supporter sans déformation excessive ni désordre les sollicitations qui en résultent. Pour des ouvrages de mise en œuvre non habituelle et/ou fortement sollicités, l'accord du bureau d'études structures doit être demandé ainsi que celui du Client et du contrôleur technique. Les charges appliquées en cours de travaux doivent être compatibles avec le bon comportement de l'ouvrage en phase de travaux et en phase définitive, compte tenu de sa conception et de son calcul. Les temps de décoffrage particuliers seront indiqués par le bureau d'études structure sur les plans.

Rebouchage, ragréage et finitions :

Les réservations nécessaires à l'exécution des ouvrages et qui ne peuvent subsister à l'état définitif doivent être traitées de façon qu'elles assurent les qualités requises pour l'ouvrage fini. Si les ouvrages présentent certains défauts localisés (armatures accidentellement mal enrobés, épaufrures, nids de cailloux, etc...) il convient avant d'exécuter le ragréage qui s'impose, de s'assurer que ce défaut n'est pas de nature à mettre en cause la conservation des qualités de ces ouvrages, auquel cas tous travaux de réfection nécessaires devraient être entrepris avant ceux de ragréage. Des opérations de ragréage (dressage des surfaces et des feuillures, enlèvement des balèbres, traitement des nids de cailloux, etc...) peuvent être nécessaires pour respecter les tolérances dimensionnelles de l'ouvrage fini. Dans tous les cas l'opération ne pourra être effectuée qu'avec l'accord du bureau d'études ou du bureau de contrôle. Tout ragréage important devra être signalé par l'Entrepreneur avant mise en œuvre au cours des réunions de chantier.

Percements et scellements :

Les percements et scellements effectués à posteriori dans le béton durci doivent être exécutés de façon qu'ils ne compromettent pas les qualités requises de l'ouvrage fini et avoir été soumis à l'avis du bureau d'études ou du bureau de contrôle avec les torseurs qui seront appliqués sur ces scellements. Ils devront apparaître sur les plans de recollement. Avant d'exécuter ces

perçements ou scellements, l'entrepreneur s'assurera des conséquences notamment sur l'étanchéité.

Coffrages :

Les coffrages devront être exécutés suivant les règles de l'art, suffisamment résistants, rigides et étayés pour éviter toute déformation sous les charges qu'ils auront à supporter, y compris les surcharges de travail. Les cotes de niveau correspondront aux plans. Tous les travaux complémentaires résultant du dénivellement ou de faux aplombs seront à la charge de l'Entrepreneur.

L'eau de gâchage :

L'eau de gâchage utilisée peut être l'eau distribuée par des réseaux publics ainsi que toute eau potable. Dans les autres cas, l'eau de gâchage utilisée doit répondre aux spécifications de la norme NF P 18.303 et fera, dans ce cas, l'objet d'une analyse préalable, effectuée par un laboratoire spécialisé (à charge de l'Entrepreneur).

L'eau de gâchage devra répondre aux spécifications suivantes :

- taux de matières en suspension inférieur à 50 ml/l
- taux de sels dissous inférieur à 5 g/l, sous réserve que ces sels ne nuisent pas la bonne conservation des bétons.

Les adjuvants :

Les adjuvants utilisés devront répondre aux spécifications des normes NF P 18.103, respecter les exigences de la norme NF P 18.203, NF P 18.331 à 338 et bénéficier d'un droit d'usage de la norme NF ou être choisis parmi ceux figurant sur la liste des adjuvants établie par le "Commission permanente des liants hydrauliques et des adjuvants du béton (COPLA)". L'emploi de chlorure de calcium et d'adjuvants chlorés n'est autorisé que dans les limites prévues par le DTU N° 21.4 "Prescriptions techniques concernant l'utilisation du chlorure de calcium et des adjuvants contenant des chlorures dans la confection des coulis mortiers et bétons". Les conditions d'emploi des adjuvants doivent respecter les prescriptions des normes ou celles établies par la COPLA, notamment en ce qui concerne les essais de convenance. En tout état de cause, leur emploi sera défini dans la procédure du fabricant et fournisseur de béton.

LES ARMATURES :

Classification :

- Acier HA : Ronds à béton écrouis par torsion, à haute adhérence (HA). Limite d'élasticité supérieure ou égale à 500 MPa ;
- Acier TS : Treillis soudé en rouleaux ou en panneaux, de résistance à la traction définie par fiche d'identification (TSHA) type ADETS avec limite d'élasticité égale à 500 MPa ;

Les aciers seront placés à distance réglementaire des parois. Les rayons de courbure seront donnés par la fiche d'homologation des aciers employés. Les tonnages d'armature sont théoriques, ils ne tiennent pas compte des tolérances de laminage, des ligatures et de tous les aciers de montage et de calage nécessaires à la bonne exécution des ouvrages. De plus, les barres ou fils à haute adhérence et les treillis soudés doivent être agréés. Afin d'éviter toute confusion néfaste sur le chantier, il est interdit d'employer dans un même ouvrage des aciers de même apparence géométrique ayant des caractéristiques différentes et/ou étant de types différents. Les fiches d'identification des aciers seront fournies au Client et bureau de contrôle. Au moment du bétonnage les armatures doivent être sans plaque de rouille ni calamine non adhérente et ne doivent pas comporter de trace de terre ni de graisse. Ces armatures doivent être arrimées entre elles et calées sur le coffrage, de manière à ne subir aucun déplacement ni aucune déformation notable lors de la mise en œuvre du béton. La nature des cales et leur positionnement dans le béton doivent être compatibles avec le bon comportement ultérieur de l'ouvrage, notamment en ce qui concerne la protection des armatures contre la corrosion, et le cas échéant, la résistance au feu. Dans le cas où il est autorisé, le soudage doit être effectué conformément aux prescriptions figurant sur les fiches d'homologation des aciers, même lorsqu'il s'agit de soudure de maintien des armatures.

2. INSTALLATIONS ELECTRIQUES

L'Entrepreneur devra prévoir la fourniture des documents graphiques conformément aux spécifications précisées dans ce présent cahier des charges, ainsi qu'un dossier technique reprenant l'ensemble des caractéristiques de l'ensemble des matériels prévus pour cette opération pour validation. L'Entrepreneur devra également joindre si nécessaire, les notes de calcul de son installation électrique.

Ces documents devront faire apparaître :

- La position des matériels (appareils d'éclairage, plinthes électriques, boîtes de dérivation, chemins de câbles et conduits, appareillages, etc....) ;
- La constitution des canalisations (section, nombre de conducteurs), leurs repérages ainsi que celui des boîtes de dérivations ;
- Les divers détails et coupes nécessaires à la compréhension de la réalisation envisagée ;
- Les carnets de câbles avec repérages ;
- Le bilan de puissance phase exécution, vérifié et ajusté par l'Entrepreneur ;
- Les notes de calculs (éclairage ; IK3, sélectivité ; Cos. Phi, chute de tension cumulée DU, puissance à souscrire, etc....) ;
- Les spécifications techniques des matériels envisagées avec leurs agréments ;
- Schéma unifilaire général ou détaillé pour chaque tableau ;
- Liste non exhaustive.

Le principe permettra un dépannage aisé ainsi que les travaux de modification/ou/d'extension des installations. L'équilibrage des phases avec un bilan final par phase et pour l'ensemble du tableau. La mise à la terre et le reliage nécessaire au bon fonctionnement des installations.

Après adjudication et avant mise en œuvre, l'Entrepreneur devra présenter un échantillonnage complet des matériels utilisés au Client ou son représentant. Il ne pourra débiter la mise en œuvre de ces matériels qu'après accord du Client.

Tout l'appareillage mis en œuvre devra porter un label Européen CE. Les normes européennes seront respectées. Aucune dérogation ne sera acceptée. Toutes les solutions auront un avis technique Européen en cours de validité.

a. Contrôle, essais et mise en service :

Au cours du chantier, le Client pourra procéder à des vérifications portant sur la qualité des matériels ainsi que leur mise en œuvre. En ce qui concerne les équipements techniques, il est précisé que la réception se limite au constat quantitatif de terminaison des ouvrages et qualitatif de leur exécution, sans préjuger de leur bon fonctionnement qui reste soumis aux essais effectués au cours de l'année normale de garantie.

La mise en service de l'installation sera échelonnée. Elle sera réalisée à l'avancement du chantier pour chaque sous-ensemble complet de l'installation (bâtiment). Pendant la période de mise en service l'Entrepreneur devra informer le personnel d'exploitation sur les modalités de mise en route et d'exploitation de l'installation.

L'Entrepreneur fournira les attestations de conformité des installations électriques visées par un organisme agréé. Les frais inhérents à l'intervention de cet organisme sont à la charge de l'Entrepreneur désignée. Les frais occasionnés par un retard dans la production de ces attestations seront imputés à l'Entrepreneur responsable.

Toutefois, le Client se réserve le droit de mandater un organisme de contrôle agréé pour vérifier la conformité des installations électriques.

b. Réception des ouvrages :

La réception ne pourra être prononcée qu'après contrôle des éléments suivants :

- Contrôle visuel de la mise en œuvre ;
- Contrôle de la qualité des matériels et leur compatibilité ;
- Contrôle de conformité au projet initial modifié des éventuelles variantes ou adaptations.

La réception ne pourra être prononcée qu'après la levée totale des éventuelles réserves. Une visite de pré-réception peut avoir lieu en présence du Client ou de son représentant afin de limiter les éventuelles réserves lors de la réception définitive.

Le procès-verbal de réception des ouvrages fixant la date de début de l'année normale de garantie ne pourra être validé que si toutes les réserves sont levées. En cas de nouvelles réserves lors de la visite de réception, une visite complémentaire de levée de réserve aura lieu avant l'établissement du procès-verbal de réception des ouvrages.

c. Origine des installations :

Electricité :

- Origine du réseau électrique depuis le compteur SENELEC présent dans le bâtiment ;
- Mise en conformité des installations électriques à prévoir par l'Entrepreneur.

Téléphone :

- Origine du réseau de téléphonie depuis réseau existant aérien SONATEL ;
- Mise en conformité du réseau téléphonique fixe à prévoir par l'Entrepreneur.

Informatique :

- Non constaté sur site ;
- Baie de brassage à créer par l'Entrepreneur.

d. Travaux à la charge de l'Entrepreneur :

L'Entrepreneur doit prévoir toutes les fournitures et façons indispensables au parfait achèvement de ses ouvrages, même elles ne seraient pas expressément mentionnées dans ce présent cahier des charges dès lors que ces fournitures sont indispensables à l'ensemble de sa prestation.

Les équipements comprennent essentiellement :

- La dépose de l'installation électrique existante vétuste et non réglementaires ;
- La reprise d'alimentation générale électrique depuis le coffret SENELEC ;
- La fourniture et la pose d'un nouveau TGBT (si indispensable au besoin des travaux) ;
- La fourniture et pose de tableaux divisionnaires ;
- Les réseaux de distributions principales et secondaires ;
- Les réseaux de terre avec interconnexion au réseau de terre existant ;
- Les installations électriques intérieures et extérieures (éclairage, prises de courant, etc.) ;
- Les brasseurs d'air ;
- L'éclairage de sécurité par blocs autonomes (BAES) ;
- L'alimentation force (climatisation, etc...) ;
- La reprise d'alimentation générale téléphonie ;
- Les installations informatiques (baie de brassage, prises RJ45, etc...) ;
- Les dispositifs de protection contre la foudre ;
- Les percements, les découpes, les réservations, le garnissage et le rebouchage sur les parois ;
- Les chemins de câbles, goulottes et pénétrations étanches.

D'une manière générale, l'Entrepreneur devra l'ensemble des travaux et des fournitures nécessaires à la réalisation d'installations capable de répondre aux besoins exprimés en fonctionnement normal et dans toutes les conditions de sécurité et de régularité, sans qu'elle puisse se prévaloir d'une erreur ou d'une omission dans le présent cahier des charges ou sur des documents graphiques annexés.

e. Éclairage des locaux :

Les éclairagements à réaliser ne seront pas inférieurs aux valeurs suivantes d'éclairage moyen par local à 0,80 m du sol :

- Locaux de service et réserves, locaux techniques : **150 lux** ;
- Circulation, dégagement, sanitaires **150 lux** ;
- Hall d'accès **250 lux** ;
- Bureaux **300 lux** ;
- Salle d'archivage **300 lux** ;
- Salle informatique **300 lux** ;
- Cheminement extérieur accessible **20 lux**.

Toutes les sources lumineuses auront un bon indice de rendu des couleurs avec des températures de lumière maximum de 4500°K (Blanc chaud).

f. Calcul des puissances :

Les sections des conducteurs seront calculées pour les puissances à desservir en tenant compte des coefficients d'utilisations suivants :

Lumière :

- Canalisation principale 0.9
- Canalisation secondaire 0.8

Prises de courant, force :

- Canalisation principale 0.4
- Canalisation secondaire 1.0

Les chutes de tension en ligne ne devront pas être supérieure à :

Poste public :

- Lumière 3%
- Force 5%

g. DESCRIPTIF COURANT FORT :

Le prestataire devra :

- La mise aux normes des installations électriques suivant la NF C15-100 ;
- Le contrôle, vérification, remplacement et mise aux normes des tableaux électriques ;
- Remettre les câbles apparents sur les chemins de câbles ou dans le faux plafond ;
- Identification de l'ensemble des circuits des tableaux électriques ;
- Fourniture et pose de schéma électrique ;
- Réfection et câblage des prises de terre.

Il sera prévu la dépose des alimentations et équipements vétustes et non réglementaires présents dans le bâtiment du centre d'état civil :

- Dépose de l'éclairage existant ;
- Dépose de l'appareillage (y compris câblage correspondant) ;
- Dépose et remplacement des appareils de sécurité incendie ;
- Remplacement des matériels et appareillages électriques vétustes et inappropriés.

Il sera prévu par l'Entrepreneur exécutant l'évacuation de tous les éléments déposés non conservés par le Responsable du Centre d'état civil.

NOTA : Les alimentations des luminaires déposées seront conservées si nécessaire pour l'alimentation des nouveaux luminaires. L'Entrepreneur devra prévoir l'évacuation en décharge agréée du matériel non récupéré. Dans le cas où le Responsable du centre d'état civil décide de conserver certains appareillages (luminaire, etc.,...) l'Entrepreneur devra prévoir son transport dans un local de stockage au choix du Responsable du centre d'état civil, à définir d'un commun accord en début des travaux.

NOTA : L'Entrepreneur doit prévoir son autonomie en énergie dans le cadre de l'exécution des travaux.

h. Tableaux de distribution :

Ces tableaux comporteront l'ensemble des protections générales et divisionnaires de l'installation. Ils seront constitués par :

- Le matériel monté sur châssis, barreaux ou platine. Un plastron protégera les opérateurs contre les contacts directs. L'équipement sera conforme aux études d'exécution de l'Entrepreneur validées par le Client ;
- Les disjoncteurs de calibre 125A jusqu'à 800A seront de type boîtier moulé isolant fixe ;
- Les disjoncteurs utilisés seront conformes aux normes CEI 60947-2 (EN 60947) pour les installations industrielles ;
- Les disjoncteurs alimentant les prises informatiques seront immunisés et protégés contre les risques de déclenchements intempestifs dus aux courants de fuites. Matériel du type VIGI SI de SCHNEIDER ou équivalent ;
- Les liaisons principales par jeux de barres cuivre conformes à la norme NF C 31-510 et NF C 31-520 calibrés en fonction des puissances ;
- Les liaisons secondaires par conducteurs souples de la série H07V-K de sections appropriées disposés sous goulottes ajourées avec couvercle ;
- Les équipements de signalisation et de commande placés de préférence sur des bandeaux supérieurs ou latéraux ;
- Les borniers de raccordement pour les circuits de section inférieure ou égale à 16mm². Ces borniers soigneusement repérés seront positionnés en partie inférieure ou supérieure des tableaux. Tous les raccordements seront effectués soigneusement avec boucle permettant le passage d'une pince ampérométriques. Les sorties des câbles et circuits sont regroupées dans une goulotte PVC non ajourée ou sur un chemin de câble avec couvercle lorsqu'elles ne sont pas encastrées. Les sorties sont effectuées en parties inférieure ou supérieure des tableaux ;
- Le repérage de tous les départs par des étiquettes gravées fixées d'une façon sûre et durable. La filerie sera également repérée avec un repère à chaque extrémité pour les

circuits de commande. Pour les autres circuits, les conducteurs seront repérés au niveau des borniers ;

- Les sorties seront effectuées en parties inférieure ou supérieure des tableaux. Les goulottes seront du genre RK de TEHALIT ou équivalent ;
- Un schéma correspondant à l'équipement avec les repérages nécessaires en concordance. Ce schéma sera positionné à l'intérieur du tableau dans une pochette appropriée.

i. Tableaux divisionnaires :

Les armoires de protection regrouperont l'ensemble des appareillages de commande et de protection du bâtiment. Les tableaux divisionnaires auront les caractéristiques principales ci-après :

- Armoires métalliques avec les indices de protection minimum IP 44 avec porte IK 07 ;
- Appareillage modulaire monté sur châssis derrière plastron et porte ;
- Pouvoir de coupure des appareils : 10kA (NF C 61-410) ;
- Les liaisons amont des appareils différentiels aval ainsi que leur montage seront traités en « isolation supplémentaire » au sens de la norme NF C 15-100 §413.2 et son annexe I ;
- Les compteurs d'énergie sortie Mode bus direct 63A de chez Schneider Electric pour le sous comptage ;
- Les auxiliaires de commande (type SD+OF) ;
- Les départs et protections pour les équipements éclairage et prises de courant ;
- Les départs et protections pour les équipements techniques et ou spécialisé ;
- L'ensemble des protections et commandes nécessaires ;
- Les circuits terminaux seront protégés par des disjoncteurs unipolaires + neutres ou tripolaires + neutres. Les circuits éclairage des locaux recevant du public seront alimentés par l'intermédiaire de contacteurs reliés aux commandes générales de l'éclairage ;
- Tous les départs de câbles inférieurs à 10mm² seront raccordés sur bornier, pour les sections supérieures les raccordements des feront directement sur les disjoncteurs ;
- Toutes les terres seront raccordées sur une barre de cuivre à trous taraudés avec 30% de réserves de trous taraudés ;
- Tous les conducteurs seront identifiés et repérés au moyen de bagues et manchons. En triphasés, le repérage des phases 1, 2, 3, doit apparaître en plus du repérage spécifique. Le repérage des appareils en façade avant se fera par des étiquettes autocollantes gravées ;
- Leur calibre ne sera pas inférieur à 40A, 4P à confirmer par note de calcul réalisée par l'entrepreneur.

j. Disjoncteurs secondaires et protection des circuits terminaux :

Les disjoncteurs secondaires seront du type modulaire monophasé ou triphasé selon les équipements à relier avec déclencheur magnétothermique conforme à la norme NF C 63 120 livrés avec tropicalisation niveau T2. Leur pouvoir de coupure ne sera pas inférieur à 6kA et ils

proviendront également de fabricants notoirement connus. Suivant le cas ils seront associés à un bloc déclencheur différentiel électro mécanique à courant résiduel fonctionnant sans source auxiliaire et ayant suivant les besoins les sensibilités 30mA ou 300Ma. La protection des circuits avec sectionnement sur le neutre sera assurée par disjoncteur portant la marque NF :

- les disjoncteurs unipolaires + neutre 10 A pour la protection des circuits lumière ;
- les disjoncteurs unipolaires + neutre 16 A pour la protection des circuits prises de courant ;

Marque et type du matériel : SCHNEIDER de type PRISMA P ou équivalent.

Localisation : Ensemble des protections générales et divisionnaires.

Composition, distribution :

Les départs divisionnaires par familles de départs seront protégés par disjoncteurs différentiels 300mA ou 30mA instantanés. Les sélectivités ampérométriques et chronométriques amont-aval devront être assurées. L'Entrepreneur devra produire les notes de calculs justifiant de la sélection du matériel de ses armoires électriques. Les départs terminaux seront protégés par disjoncteurs magnétothermique (coupe circuits à fusibles exclus). Ils seront de type modulaire, en clique tables sur rail DIN ou OMEGA, de type B, C, D ou accompagnement moteur MA, de pouvoir de coupure adapté. Dans le cas d'emploi de disjoncteur mA un relais de protection thermique sera prévu. Les disjoncteurs devront pouvoir être verrouillés en position d'ouverture. L'emploi de coupes circuits à fusible sera limité à la protection des circuits auxiliaires de commande et de signalisation. Les contacteurs seront de type modulaire, en clique tables sur rail DIN ou OMEGA. L'alimentation de la bobine de commande sera coupée par l'ouverture du dispositif de protection associé. Le calibre nominal sera toujours au moins égal au courant admissible du circuit commandé. Tous les contacteurs seront calibrés au courant nominal de la protection amont pour une classe d'utilisation AC3. Les armoires seront réalisées selon les schémas d'armoires fournis par l'Entrepreneur. Les circuits terminaux seront protégés par des disjoncteurs unipolaires + neutres :

- Prise de courant 16A+N ;
- Éclairage 10A+N ;
- Circuits spécialisés selon puissance des consommateurs.

Repérage et identification :

Dans la réalisation des câblages le code des couleurs devra être respecté. Chaque conducteur sera repéré par des bagues avec marquage indélébile. En face avant le repérage sera réalisé par des étiquettes gravées. Ces étiquettes seront rivetées. Le repérage des conducteurs sera réalisé conformément aux prescriptions de la norme NF C 03 156 en amont et aval des borniers de raccordement. Chaque organe accessible ou visible en face avant sera repéré.

Choix des disjoncteurs :

Les protections sont assurées par disjoncteurs de types :

- DDR de type AC : DDR pour lequel le déclenchement est assuré pour des courants différentiels alternatifs sinusoïdaux, qu'ils soient brusquement appliqués ou qu'ils augmentent lentement ;
- DDR de type A : DDR pour lequel le déclenchement est assuré pour des courants différentiels alternatifs sinusoïdaux et aussi pour des courants différentiels continus pulsés, qu'ils soient brusquement appliqués ou qu'ils augmentent lentement ;
- DDR de type B : DDR pour lequel le déclenchement est assuré pour des courants différentiels alternatifs sinusoïdaux, pour des courants différentiels continus pulsés, qu'ils soient brusquement appliqués ou qu'ils augmentent lentement et aussi pour des courants différentiels continus lisses ;
- Les matériels susceptibles de produire des courants de défaut à composante continue doivent être protégés par des disjoncteurs différentiels de type A (Monophasé) ou B (Triphasé) ;
- Les matériels susceptibles de produire des courants de démarrages importants (moteur, climatisation, etc....).

Les disjoncteurs différentiels de protection pour départs informatiques (prises détrompées, répartiteur informatique, ...) devront détecter les défauts à composante alternative, continue et avoir une immunité renforcée aux déclenchements intempestifs. Ils seront choisis dans la marque LEGRAND type Hpi, marque SCHNEIDER ELECTRIC type SI ou marque HAGER type HI ou équivalent.

Sélection des disjoncteurs pour assurer la sélectivité avec l'amont et la protection des circuits aval en tenant compte des tenues aux ICC. Un soin tout particulier sera apporté au choix des disjoncteurs en fonction de leur sélectivité et courbe de déclenchement et non en fonction de leur calibre.

Le choix et le calibre de chaque disjoncteur sont à la charge de l'Entrepreneur qui devra définir les caractéristiques de chaque protection pour répondre aux règles imposées par la Norme NFC 15.100.

L'Entrepreneur devra s'assurer auprès d'ENABEL, des intensités de démarrage des matériels à alimenter et à protéger :

- chaque départ "prise de courant" alimentera au maximum huit prises de courant par circuit ;
- chaque protection différentielle monophasée protégera au maximum quatre circuits terminaux ;
- chaque protection différentielle triphasée protégera au maximum huit circuits terminaux.

Circuit prises :

Le nombre de prises de courant non spécialisées sera limité dans un même circuit :

- 5 prises si le conducteur a une section de 1,5 mm² ;
- 8 prises si le conducteur a une section de 2,5 mm².

Protection d'un circuit prises de courant :

- avec conducteurs 1,5 mm² : disjoncteur 16 A ;
- avec conducteurs 2,5 mm² : disjoncteur 20 A.

Circuit éclairage :

Le nombre de points d'éclairage alimentés par un même circuit sera limité à 8. Protection d'un circuit d'éclairage avec conducteurs de section 1,5 mm² :

- Disjoncteur 10A.

Circuit spécialisé :

- 1 circuit 2x16A + T avec différentiel 30mA pour l'alimentation « climatisation ».

k. RESEAU DE TERRE :

Prise de terre :

La prise de terre du bâtiment sera réalisée selon les recommandations de la NF C 15-100. La valeur de sa résistance est en principe déterminée en tenant compte de la tension limite conventionnelle, fixée à 50 V dans des conditions normales, et 25V dans les environnements humides pour le schéma TT. La canalisation principale de terre, relie les différents conducteurs de protection à la borne ou barrette de la prise de terre.

La canalisation principale de terre, doit être constituée par un conducteur en cuivre nu étamé de section minimale égale à 25 mm².

Pour les installations informatiques, il est nécessaire d'avoir une résistance la plus faible possible (<10ohms ilot maillé, <1ohm bâtiment complet maillé) et en aucun cas être supérieure à UL/delta IN, dans laquelle :

- UL représente la plus faible tension conventionnelle au sens de la NFC15-100 ;
- Delta IN représente la valeur de réglage du seuil de fonctionnement de la protection différentielle.

Les raccordements sur les masses métalliques se feront idéalement par soudure.

l. Liaison équipotentielle principales (L.E.P) :

Au titre des liaisons équipotentielles principales, seront reliés au collecteur des masses :

- Les conduites principales d'eau, d'évacuation, et ce au plus près de leur pénétration dans l'aménagement ;
- Les éléments métalliques d'autres canalisations de toute nature ;
- Les éléments métalliques de la construction.

Les conducteurs constitutifs des L.E.P. auront une section au moins égale à la moitié de la section du conducteur principal de protection, et seront réalisés par câble H07V U V/J.

Tous les appareils d'éclairage, broches de terre des PC, appareils d'utilisation (sauf classe II), seront reliés à la terre par conducteur de protection V/J incorporé aux canalisations desservant les appareils et de même section que les conducteurs actifs.

m. Les obligations :

- Les armoires de protection ;
- Les organes métalliques de la distribution (chemin de câbles) ;
- Distribution du circuit de terre sur tous les points lumineux et prises de courants ;
- Toutes les armatures métalliques masses métalliques ;
- Les réseaux de climatisation, plomberie, ventilation, etc.... ;
- Les siphons de sol et caniveaux de sol métalliques ;
- La charpente métallique ;
- Les structures de faux plafonds ;

A la traversée des murs et planchers, les conducteurs seront protégés par fourreaux. Compris tous travaux de percements, rebouchages, scellements.

n. Identification et section des conducteurs :

Les conducteurs seront identifiés suivant les prescriptions de la Norme NF C15.100. Les conducteurs auront une section minimale de :

- 1,5mm² pour les circuits d'alimentation des foyers lumineux ;
- 2,5mm² pour l'alimentation des socles de prises de courant 2 x 10/16 A + T ou 3 à 5 x 16A ;
- 4mm² pour l'alimentation des socles de prises de courant 2 x 20 A + T.

Les dérivations des canalisations seront réalisées à l'aide de boîte de connexion en matière moulée, auto extinguable, de bonne résistance aux chocs.

- Une boîte de connexion spécifique pour chacun des circuits tels que : circuits Éclairage, circuits Prises de courant ;
- Une boîte de connexion spécifique pour chaque circuit de sécurité, suivant Norme NF EN 60 695.

Aucune dérivation ne sera exécutée sur un appareil d'éclairage. Chaque appareil d'éclairage aura son alimentation propre, issue d'une boîte de dérivation. La liaison avec l'appareillage sera également issue d'une boîte de connexion.

NOTA : En aucun cas, les câbles ne seront mis en place de façon "anarchique" et "volante". Chaque câble ou groupe de câbles sera soigneusement fixé de façon durable (colliers plastique genre Rilsan).

o. Distributions principales et canalisations :

Conduits :

Dans les parties encastrées ou noyées, elles seront posées sous conduit annelé ICTL et ou ICTA de diamètre approprié au nombre de câbles qui y passera à l'intérieur. Les conduits en montage apparent seront de type IRL. Les diamètres de conduits seront adaptés aux câbles et lignes dont ils assurent le cheminement dans le cadre de la norme (surface de remplissage).

Dans les vides de construction non démontables ainsi qu'aux traversées de murs et planchers, elles seront également posées sous fourreau APE de manière à pouvoir être réaiguillées.

Tous les conduits seront conformes à la norme européenne NF EN 500 86.

Goulottes :

Les goulottes seront utilisées pour la réalisation des cheminements en apparents dans les zones autres que les locaux techniques. Les goulottes seront de type PVC. Elles seront fixées par vis tous les 30cm minimum, et selon les contraintes de mise en œuvre. Les couvercles des goulottes verticales devront être posés d'un seul tenant, par longueur de 2 mètres. Tous les accessoires de pose préfabriqués devront être fournis (embout de fermeture, coudes à plat ou sur champ, jonction de profilés, tés, etc..). Toutes les goulottes seront dimensionnées pour permettre la mise en place ultérieure de lignes complémentaires. Le taux de remplissage ne devra jamais excéder 70%. En cas de taux de remplissage supérieur l'entrepreneur devra la mise en place d'une goulotte complémentaire ou d'une goulotte de dimension pré - électriques. Les cheminements courants forts et courants faibles seront séparés soit par une cloison lorsqu'ils cheminent dans une même goulotte, soit dans des goulottes réservées et séparées. Tous les changements de direction, accessoires et éléments de finition seront de type électrique. En cas de mise en place d'appareillage dans la goulotte ou à proximité de celle-ci, l'Indice de Protection (IP) devra être respecté sur toute la longueur de la goulotte. Une uniformité devra être respectée dans les goulottes utilisées sur l'ensemble du projet.

Fileries :

Les fileries doivent respecter les sections normalisées suivantes :

- 1,5 mm² pour la distribution de l'éclairage ;
- 2,5 mm² pour la distribution des prises de courant 10/16 A et les climatiseurs.

Le code couleurs à respecter pour les fileries devrait être conforme au suivant :

- Phase 1 : brun, phase 2 : noir, phase 3 : orange, neutre : bleu clair.

NB: Toute traversée de joint de dilatation se fera sous double fourreaillage obligatoirement.

Distribution secondaire :

Les circuits d'éclairage des locaux non accessibles au public doivent être commandés et protégés indépendamment de ceux desservant les locaux accessibles au public conformément à la réglementation des ERP.

Cheminements horizontaux :

Les locaux seront idéalement équipés de faux-plafond. La distribution se fera sur chemins de câbles installés dans les faux plafonds démontables. Ailleurs, elle se fera sous fourreau encastré ou apparent.

Le degré coupe-feu des parois traversées devra être rétabli par l'Entrepreneur.

Cheminements verticaux :

Les canalisations passeront en encastrée dans les cloisons transversales. L'Entrepreneur devra tenir compte dans son offre de tous les accessoires et sujétions pour une parfaite mise en œuvre et un bon fonctionnement des appareils. Les marques citées sont à titre indicatif. L'Entrepreneur se rapportera aux plans guides, aux photos et à sa visite sur site pour apprécier l'étendue des travaux à réaliser.

Câblages :

Les liaisons seront réalisées en câbles de type U1000 R2V ou CR1 C1 de section adaptée. Tous les câbles seront repérés aux tenants et aboutissants. Les câbles emprunteront les cheminements réservés à cet effet. Dans tous les locaux recevant plus de 50 personnes, la distribution des circuits d'éclairage sera réalisée au moyen de deux circuits distincts au minimum, protégés par deux disjoncteurs différentiels distincts. Cette prescription s'applique aussi aux commandes. Ceci afin que la défaillance d'un foyer lumineux ou la coupure du circuit terminal qui l'alimente, n'ait pas pour effet de priver intégralement le local d'éclairage normal. Dans les circulations les éclairages seront réalisés sur deux circuits distincts au minimum. Les alimentations des différents circuits seront issues de départs différentiels différents dans l'armoire électrique de la zone concernée. Dans les escaliers les commandes seront réalisées par des détecteurs de mouvements. Les détecteurs de mouvement seront obligatoirement à la sécurité positive, de telle sorte que si le détecteur est défaillant la zone concernée reste éclairée en permanence, évitant ainsi de plonger la zone de circulation dans l'obscurité. Les circuits éclairage seront réalisés en conducteurs de section de 1.5 mm² au minimum. Les circuits prises de courant seront réalisés en conducteurs de sections suivantes :

- 2.5 mm² pour les socles 10/16 A ;
- 4 mm² pour les socles 20 A ;
- 6 mm² pour les socles 32 A.

Goulottes avec appareillages :

Dans certains locaux de centre d'état civil, il sera prévu de la goulotte avec appareillage incorporé. Les goulottes seront de type PVC. Elles seront fixées par vis tous les 30cm minimum, et selon les contraintes de mise en œuvre.

Les couvercles des goulottes verticales devront être posés d'un seul tenant, par longueur de 2 mètres. Tous les accessoires de pose préfabriqués devront être fournis (embout de fermeture, coudes à plat ou sur champ, jonction de profilés, tés, etc...). Toutes les goulottes seront dimensionnées pour permettre la mise en place ultérieure de lignes complémentaires. Le taux de remplissage ne devra jamais excéder 70%. En cas de taux de remplissage supérieur l'entrepreneur devra la mise en place d'une goulotte complémentaire ou d'une goulotte de dimensions supérieures. Les cheminements courants forts et courants faibles seront séparés soit par une cloison lorsqu'ils cheminent dans une même goulotte, soit dans des goulottes réservées et séparées. Tous les changements de direction, accessoires et éléments de finition seront de type préfabriqué dans la gamme du fabricant de la goulotte. En cas de mise en place d'appareillage dans la goulotte ou à proximité de celle-ci, l'Indice de Protection (IP) devra être respecté sur toute la longueur de la goulotte. Une uniformité devra être respectée dans les goulottes utilisées sur l'ensemble du projet. La goulotte aura les caractéristiques principales suivantes :

- Goulotte PVC à 2 compartiments ;
- Couvercles modulaires 45mm ;
- Montage de l'appareillage par clipsage ;
- Câblage inter compartiments facilité par pastilles enlevable à la main ;
- Dimensions 160 x 50.

Couleur au choix dans la gamme du fabricant, à valider avec le Client lors de la présentation des échantillons.

Appareillages et équipements :

Généralités :

Tous les appareillages et équipements entrant dans la constitution des installations devront être mis en œuvre conformément au cahier des charges définissant le matériel à installer, et avec tous les soins désirables et conformément aux règles de l'art explicités notamment par la norme NFC 15.100 dans sa dernière application (sections 701, 771, ... etc.). Les matériaux et appareillages devront être choisis suivants les influences externes présentées par les locaux où ils seront installés, conformément à la norme NFC 15.100. Les indices de protection IPxx minimum devront être choisis en fonction de la norme NFC 20.010. Sauf indications contraires, les appareils seront posés, par rapport au sol fini, à une hauteur minimum de :

- 1.30 m pour les appareils de commande (interrupteurs, commutateurs, boutons poussoirs) ;
- 0.30 m pour les prises de courants (plinthe) ;
- 1.30 m pour les prises de courants (plan de travail) ;

- 0.70 m pour les postes de travail (postes informatiques) ;
- 1.30 m pour les joncteurs téléphoniques ;
- 0.80 m à 1 m 10 mètre du sol fini pour les prises de courant et les interrupteurs dans les locaux recevant des Handicapés ;
- 2,20 m pour les diffuseurs sonores ;
- 1.80 m pour les luminaires en appliques ;
- 0.20 m sous plafond pour l'éclairage de sécurité ;
- Dans les locaux humides, la hauteur de l'appareillage ne sera pas inférieure à 1,30 m.

Dans les zones bureaux, l'appareillage sera encastré dans des goulottes en plinthe vers les postes de travail. L'appareillage sera réparti selon les localisations suivantes :

Petite appareillage et organe de commande :

Le petit appareillage (interrupteurs, bouton poussoirs, socles de PC, etc. ...) sera du type encastré ou sailli. Ils seront obligatoirement montés dans une boîte d'encastrement pour les appareillages à fixation par vis :

Prises de courant :

Socles des prises de courant monobloc sailli ou encastrer avec fixation par vis, du type 10/16A + T équipés d'éclipses IP20-IK02.

Localisation : Bureaux, salles d'archivage, zones de circulations, salles informatiques, locaux secs.

Prises de courant étanches :

Les socles des prises de courant étanche seront du type sailli ou encastrer 16A + T équipés d'éclipses IP 55 – IK 08.

Localisation : Extérieur, sanitaires, locaux humides.

Interrupteurs :

Les interrupteurs seront du type monobloc sailli ou encastrer avec fixation par vis. 10A et d'un fonctionnement silencieux IP 20 – IK 02.

Localisation : Bureaux, salles d'archivage, zones de circulations, salles informatiques, locaux secs.

Interrupteurs étanches :

Interrupteur sailli ou encastrer étanche 10A, avec un indice de protection IP 55 – IK 08.

Localisation : Locaux humides.

Détecteurs de présence dans les escaliers :

Détecteur de présence sailli étanche 10A, avec un indice de protection IP 44 – IK 08.

Localisation : Escaliers de circulation.

Les détecteurs de présence plafonnier ou mural auront les caractéristiques principales suivantes :

- Tension d'alimentation 230V ~ +/-10%
- Zone de détection 360°
- Indice de protection AP : IP 44 ; FP : IP 23
- Classe de protection II
- T° d'utilisation max -25°C/+50°C
- Type de boîtier Qualité supérieure, PC, UV-résistant
- Réglage de temporisation 30 sec – 30 min ou impulsion
- Réglage de l'éclairement 10 – 2000 lux

Appareils d'éclairage :

Les luminaires devront être conformes à la norme NF C 12-201 éditions 2003 articles EC 5. Les niveaux d'éclairement précisés dans le paragraphe 2.9 s'entendent après 500 heures de fonctionnement et mesures à 0,85 m du sol, compte tenu d'un facteur de dépréciation de 1,3. Les luminaires suspendus seront obligatoirement fixés sur une structure porteuse haute au moyen de tiges filetées ou chaînette galvanisée. Les organes de fixation de ces luminaires seront à la charge de l'Entrepreneur. Il devra la fourniture, pose et raccordement des équipements d'éclairage. L'ensemble des appareillages d'éclairage seront présentés à l'approbation du Client avant la pose de ceux-ci. En fin de travaux, l'entreprise devra transmettre une attestation d'obtention des niveaux d'éclairement requis dans chaque pièce.

NOTA : Tous les appareils seront équipés de leurs accessoires même optionnels. La teinte des appareils restera au choix du Responsable du Centre d'état civil.

Lustreries :

Les appareils d'éclairage pour l'équipement des locaux accessibles au public et locaux de services seront prévus équipés de leurs lampes correspondantes. Tous les luminaires posés en encastrés ou suspendus au faux-plafond, devront impérativement être fixé à une structure porteuse ou sur le plancher béton haut. Les sources installées dans ces luminaires seront impérativement de type haut rendement teinte de couleur entre 3000 - 4500°K.

Les appareils d'éclairage seront équipés d'une source à LED et auront les caractéristiques principales suivantes :

Alimentation particulière :

L'Entrepreneur doit prévoir toutes les alimentations électriques issues du tableau divisionnaire à savoir :

- Alimentation des brasseurs d'air :
 - Câble U1000 R2V sous gaine ;

- Raccordement direct encastrée.
- Alimentation Climatisation mono-split :
 - Câble U1000 R2V 3G2.5mm² ;
 - Boîte de raccordement.

Éclairage de sécurité :

L'Entrepreneur devra prévoir son installation conformément aux règlements de sécurité et l'avis de la commission de sécurité. L'Entrepreneur devra la réalisation de l'ensemble du réseau d'éclairage de sécurité. Selon la réglementation en vigueur, l'éclairage de sécurité répondra aux objectifs suivants :

- Éclairer les circulations ;
- Permettre une reconnaissance des obstacles ;
- Baliser les issues et cheminements d'évacuation des locaux, permettre l'intervention du personnel de sécurité.

L'éclairage de sécurité sera du type C et sera réalisé par blocs autonomes d'éclairage de sécurité conformes aux normes NF C 71.800 et 801, homologués NF, testables secteur présent et équipés d'un bloc batteries interchangeable sans nécessité de dépose du bloc ou de coupure secteur.

L'ensemble sera équipé d'étiquettes de signalisation repositionnables et recyclables étiquette de signalisation d'évacuation. Une télécommande de mise au repos des blocs autonomes sera prévue et placée dans le tableau du niveau. Cette télécommande sera d'un type modulaire.

Prises informatique :

L'Entrepreneur devra la fourniture, la pose et le raccordement de prises RJ 45 au réseau. L'Entrepreneur doit la réalisation de ces équipements selon les prescriptions définies au présent chapitre. L'ensemble de ces installations sera livré complet en ordre de marche, y compris toutes sujétions de pose et main œuvre ainsi que tous les appareils, les organes et accessoires nécessaires pour assurer le bon fonctionnement de ces installations. La distribution terminale sera effectuée à l'identique de celle du courant fort mais dans des supports indépendants de ceux-ci. L'architecture de câblage permettra d'assurer une très grande pérennité en termes d'évolution des matériels informatiques et bureautiques.

La topologie de câblage, de type étoile hiérarchisée, permettra de connecter tout type de terminaux entre eux et/ou vers le serveur central. L'Entrepreneur doit prévoir la mise en place de fourreaux noyés ou de goulottes en PVC pour les prises informatiques, les câbles du réseau informatique, les prises, les boîtes et accessoires, les mises à la terre et liaison équipotentielle, les tests désinstallations et la recette de réception établie par un organisme extérieur agréé par le Client. Le câblage à mettre en œuvre est systématique et banalisé.

Baie de brassage :

La baie de brassage à prévoir sera à minima au format 19 pouces, 12 Unités avec portillon d'ouverture fermé à clé. Ces dimensions exactes seront précisées dans les études d'exécution

de l'Entrepreneur. Elle sera équipée de panneaux de brassage RJ45, câblés, de passes-câbles au-dessus et en dessous de chaque panneau de brassage et d'un bandeau de type 8 PC, reliés au réseau ondulé.

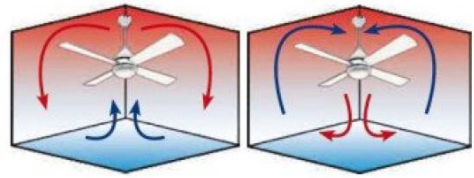
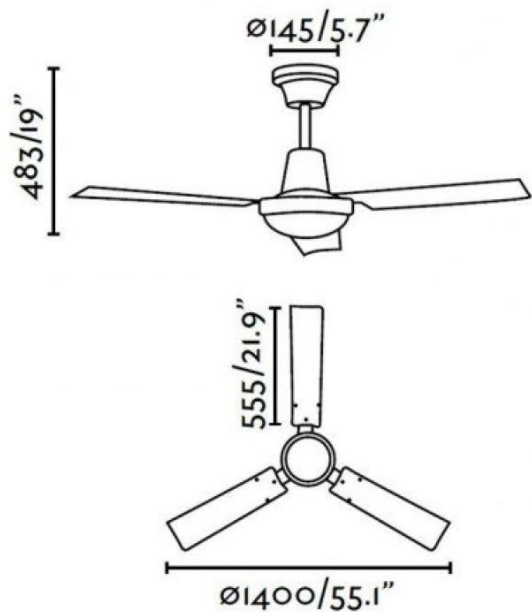
Brasseur d'air :

Le brasseur d'air sera entièrement métallique et particulièrement silencieux et disposant d'un moteur tropicalisé avec régulateur de vitesse à 4 positions, de 3 pâles de diamètre 140cm et d'une efficacité énergétique minimale de 500 m³/hW. y compris commandes de variateurs de fréquence. La marque de l'appareil doit être obligatoirement certifiée NF.

Prévoir :

- Alimentation depuis le tableau électrique ;
- Puissance 0.5 kW ;
- Alimentation monophasée ;
- Attente au droit de l'équipement avec sortie de câble en plafond ;
- Fixations adaptées au support en plafond.





3. Climatiseurs:

L'Entrepreneur doit prévoir la dépose des climatiseurs existants dégradés. Dans le cadre du projet, il doit prévoir la fourniture et la pose de climatiseurs d'une puissance de 12000 BTU avec télécommande de type mono split mural y compris le raccordement et l'évacuation des conduites d'eaux de condensation vers le réseau EP proche.

4. DESCRIPTION DE L'ÉQUIPEMENT DE PROTECTION INCENDIE:

L'Entrepreneur doit prévoir, la fourniture et la pose :

- D'extincteur à poudre 9Kgs pour feux de classe ABC y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les zones de circulations communes du bâtiment et dans les bureaux y compris dans la salle d'archivage.
- D'extincteur CO2 (Gaz Carbonique) de 2Kgs. Acier répondant à la norme NF EN en vigueur y compris support et panneau d'affichage ;
Localisation : Dans les salles informatiques et à proximité du tableau électrique divisionnaire.
- Détecteurs de fumée fixés au plafond et équipé d'une alarme perceptible par tous.
Localisation : Dans chaque pièce du bâtiment (y compris pièces humides) et dans les zones de circulation commune ;
- Un plan de consigne de sécurité (Plan d'intervention) répondant à la norme NF S 60 3003- NF X08003 Obligation R232-12-10 – ERP MS477 conforme aux prescriptions réglementaires des sapeurs-pompiers et de l'inspection du travail. Dimensions 285 mm X395 mm, comprenant également :
 - Ensemble sur support plastifié,
 - Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire,
 - Et toutes autres sujétions d'exécution.

Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.

- Un plan de sécurité et d'évacuation (Plan d'évacuation) répondant à la norme NF S 60 3003 - Obligation ERP et locaux de travail. Dimensions 300 mm X 430 mm, comprenant également :
 - Illustration du plan du local et des éléments nécessaires à l'évacuation des personnes et aux premières interventions,
 - Ensemble sur support plastifié,
 - Tous moyens de fixation aux murs à la hauteur réglementaire, et toutes autres sujétions d'exécution.

Localisation : Dans l'entrée du centre d'état civil dans une zone de circulation commune.

5. DESCRIPTION DES TRAVAUX D'ETANCHEITE :

Un bâtiment doit être étanche en particulier un bâtiment d'état civil car c'est l'endroit où on archive des documents d'état civil de la commune.

Avant tout commencement de travaux, l'Entrepreneur devra fournir un dossier d'études comportant les fiches technique des matériaux et les plans de détails :

- Des parties courantes et des relevés ;
- Des jonctions avec les descentes d'eau pluviales, ventilations de chutes, crosses de télévision ;
- Seuils des portes-fenêtres, etc.

Ce dossier devra être établi en accord avec les dimensions du bâtiment et des relevés effectués sur site par l'Entrepreneur. Ces documents devront être soumis à l'examen du Client et du contrôleur technique éventuel.

L'entrepreneur devra réceptionner les supports sur lesquels il devra mettre en œuvre ses ouvrages. Le fait d'avoir exécuté les travaux d'étanchéité constitue une acceptation sans réserve de ceux-ci. Aucun travail d'étanchéité ne sera exécuté lorsqu'il y aura humidification des supports (pluie, etc.). De plus, en cas d'intempéries, les ouvrages déjà exécutés seront efficacement protégés. L'Entrepreneur fera son affaire des mesures de sécurité à prendre pour assurer la protection des travailleurs, notamment la mise en place de garde-corps provisoires.

L'entrepreneur garantit formellement la conformité de ses ouvrages à la réglementation nationale en matière de construction.

Cette garantie, d'une durée d'un an, implique le remplacement dans les plus brefs délais, de toute partie d'ouvrage reconnue défectueuse, ainsi que la remise en état pendant cette période de tout élément qui se serait détérioré dans des conditions d'utilisation normale. Les fournitures et les réparations faites seront garanties pendant un nouveau délai d'un an, et dans les mêmes conditions que lors des travaux initiaux.

Par ailleurs, la date de réception avec ou sans réserve constitue l'origine de la garantie décennale des ouvrages, pour application des textes réglementaires en vigueur.

Le complexe d'étanchéité qui sera mis en œuvre par l'Entrepreneur devra obligatoirement disposer d'un avis technique en cours de validité délivré par un organisme agréé et être certifié CE.

Les travaux d'étanchéité seront réalisés en conformité avec :

- le **DTU n° 43** du **C.S.T.B** ;
- le cahier de charges du système de toiture avec étanchéité sur panneaux isolants ;

L'entrepreneur devra les tous les travaux nécessaires au parfait et complet achèvement des constructions. Il devra fournir au Prestataire et Maître d'œuvre les plans indiquant les dispositions prévues pour les raccords etc. ainsi que toutes les précisions sur la composition de l'étanchéité (épaisseur, poids etc..).

En cas de fuite, l'entrepreneur devra les réparations et la remise en état totale des surfaces dégradées. Il devra également la révision complète de ses ouvrages pendant la durée de garantie.

L'entrepreneur devra assurer la coordination en temps utile avec les autres corps d'état intéressés pour leur fournir toutes les indications pour le parfait achèvement de leurs travaux : supports des descentes eaux pluviales, protection en relief etc. Il devra également réceptionner les supports exécutés par le corps d'état gros œuvre et vérifier qu'ils sont conformes aux dispositions réglementaires. Afin de permettre une bonne finition des ouvrages, le responsable du présent corps d'état devra tous les travaux annexés tels que reliefs, couvre-joints, raccords à traiter en complexe d'étanchéité en zinc ou en plomb, que ces travaux soient mentionnés ou non au présent devis descriptif.

Il devra en tête des évacuations d'eaux pluviales, la fourniture le façonnage et la pose de cuvette de plomb de 2 mm d'épaisseur avec platine de 40 x 40 et moignons coniques dépassant de 20 mm la face inférieure du plancher ou coudes pour sortie latérale ainsi que la pose de crapaudine.

Il devra également réaliser tous les raccords divers, les coupes types, raccords en zinc partout où cela est nécessaire suivant les prescriptions du **DTU** et les précisions données dans la description des ouvrages.

- **Forme de pente**

Les formes de pente seront réalisées en béton maigre dosé à 250 kg parfaitement dressé. Les pentes ne devront pas être inférieures dans les diagonales à 1,5 cm par mètre.

En point bas, l'épaisseur ne devra pas être inférieure à 3 cm. Une chape de lissage devra être réalisée pour obtenir une surface bien plane et unie avant la pose de l'étanchéité.

- **Étanchéité sur les terrasses inaccessibles**

Mono couche auto protégée et devra bénéficier d'un avis technique en cours de validité de la CST tout autre organisme habilité, et doit également faire l'approbation du bureau de contrôle avant la pose sur site :

- **Relevés**

L'étanchéité des relevés devra être réalisée d'après les clauses techniques du **DTU n°43** du **C.S.T.B.**, le cahier des charges du système de toiture avec étanchéité sur panneau isolant.

6. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE PEINTURE :

Tous les matériaux et produits employés ainsi que leur mise en œuvre seront conformes au cahier des prescriptions générales applicables aux travaux de peinture édité par le **C.S.T.B.**

Il devra être tenu également compte des normes parues à ce jour.

L'entrepreneur devra présenter un échantillon de chaque produit avant tout commencement des travaux. Le maître d'œuvre chargé de la Supervision des travaux se réserve le droit de faire procéder à des contrôles et ceci aux frais de l'entrepreneur du présent lot. Ces contrôles prélèvements et analyses seront effectués aussi bien à la liaison qu'en cour des travaux.

Si les contrôles effectués révélaient une fraude tant dans la qualité des produits employés que dans les conditions de la mise en œuvre, l'entrepreneur fera la reprise complète à ses frais des ouvrages refusés.

L'entrepreneur devra exécuter à sa charge les échantillonnages nécessaires demandés par le maître d'œuvre afin d'arrêter sur place les teintes à choisir par celui-ci.

Peintures extérieures

Les nuances seront identiques aux existantes. Prévoir l'application d'une couche d'impression de type **PANCERYL** blanc après travaux préparatoires puis de deux couches de finition de type **TROPIX** sur l'ensemble des parois extérieures du bâtiment y compris les acrotères et terrasses.

Peintures intérieures

Les nuances seront identiques aux existantes. Les peintures seront appliquées à l'intérieur sur les murs à l'exception des surfaces recevant des revêtements faïence ou une peinture spéciale, des menuiseries, des ferronneries faisant l'objet d'articles distincts.

Après les travaux préparatoires nécessaires, prévoir l'application d'une couche d'impression de type **TROPIX** sur les parois intérieures du bâtiment.

Peintures sur menuiseries bois

Il sera d'abord procédé au nettoyage des surfaces à peindre puis :

- Application d'une couche d'impression à l'huile de 20 % passée aux ateliers.

- Deux couches d'enduits repassées pour bois.
- Une couche formant enduit maigre à l'huile non repassée et une troisième couche de peinture glycérophtalique. Préalablement à ces applications toutes les menuiseries devront recevoir une protection anti-termites.

Peintures sur menuiseries métalliques - ferronnerie

Après sablage exécuté par l'entrepreneur du présent lot, application de deux couches de **MINIUM SR7** ou équivalent dont une passée aux ateliers puis deux couches de glycérophtalique.

Peintures de protection

Après les travaux préparatoires sur les surfaces à peindre, il sera procédé à l'application d'une couche d'impression à l'huile et de deux couches de peinture glycérophtalique.

7. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE REVETEMENT DE SOL ET PLINTHES :

Pour le revêtement du sol et des plinthes du bâtiment, il n'y a pas grande chose à changer juste quelques carreaux à déposés et repose de nouveau carreaux.

Au niveau du portail nous avons des carreaux faits en mortier de ciment qu'il faudra déposer et remplacer par des carreaux 30x30 antidérapant.

L'Entrepreneur doit prévoir la fourniture et la mise en place d'un revêtement de sol dans les pièces du bâtiment. Ces travaux portent essentiellement sur :

Carrelage antidérapant 30x30 :

Fourniture et pose de carreaux de carrelage suivant spécifications ci-après. Pose collés ou scellés suivant spécifications ci-après. Pose suivant normes en vigueur et préconisations des fabricants et fournisseurs. Calepinage suivant détails de plan d'exécution de l'Entrepreneur validé par le Client. Compris toute sujétions de pose, coupes, chutes, raccords et joints. Compris joint de dilatation suivant surface, finitions inox. Compris toutes sujétions pour réalisation suivants les normes en vigueur et les préconisations des fabricants et fournisseurs.

Revêtements muraux : Plinthes

La fourniture et la mise en œuvre des plinthes de carrelage sont également à la charge de l'Entrepreneur.

8. DESCRIPTION DES TRAVAUX DE MENUISERIE EXTERIEURE ET INTERIEURE :

L'entrepreneur du présent corps d'état devra la fabrication, la fourniture, la préparation et la pose des menuiseries et vitrage prévus dans le projet.

Il s'agit :

- de menuiseries bois ;

- de menuiseries aluminium ;
- de menuiseries métalliques et ferronnerie.

Menuiserie bois

Les menuiseries choisies seront prévues dans la gamme des bois de résistance normale (bois rouge) pour menuiseries ayant des essences appropriées à cet effet.

- Les bois seront de qualité, secs et sans attaques de vers ou de flèches ;
- tous les éléments en bois, panneaux, contre-plaqués ou placage à âme pleine ou alvéolaire seront traités en **XYLOPHENE** (bains) ou autres produits similaires ;
- le présent article comprend la fourniture et la pose de toutes les huisseries ou bâtis en bois de toutes les menuiseries intérieures, portes, y compris ferrage, serrurerie, quincaillerie et tous accessoires ;
- Une coordination très précise avec les autres corps d'état doit être assurée par le présent lot. Celui-ci devra également comprendre la mise en place et l'ajustement des menuiseries bois dans leurs bâtis ainsi que la fourniture et la pose des paumelles, serrures, béquilles, verrous, targettes, butoirs de porte gâches au sol et scellement en pied des huisseries ou bâtis ;
- Avant toute exécution l'entrepreneur remettra les dessins de détail des menuiseries et un échantillonnage de la quincaillerie, serrureries au bureau d'études et de contrôle pour approbation.

Toutes les côtes de plans de détails sont des côtes finies. Toutes les surfaces vues sont usinées et poncées jusqu'à faire disparaître toute trace d'outil.

Les emplacements Menuiserie aluminium

Les menuiseries seront confectionnées avec des profilés en aluminium anodisé 18 microns. L'épaisseur sera de 0, 055 et sera de série lourde. La couleur sera identique à l'existant.

Un masticage au pistolet pour assurer une bonne étanchéité est recommandé. L'entrepreneur devra veiller à la pose de joints caoutchoucs adaptés pour également assurer une étanchéité parfaite.

Il en sera de même pour les menuiseries aluminium récupérée.

Menuiserie métallique - ferronnerie

Les menuiseries à produire recevront deux couches de protection antirouille avant leur pose. Les cadres des portes et fenêtres de certaines menuiseries seront en profilés métalliques de section appropriée et exécutés dans les règles de l'art et avec soin. La qualité des matériaux, leur fourniture, et leur exécution devront être conformes aux règles en vigueur.

9. PLOMBERIE- SANITAIRE

Pour la réalisation des installations, l'Entrepreneur devra se conformer aux normes et règlements en vigueur au moment de l'exécution des travaux et en particulier :

1 - Aux D.T.U relatifs aux installations de plomberie N° 60.1 ET ADDITIFS ;

3 - N° 6033 pour les canalisations PVC.

Distribution eau froide

Depuis la tuyauterie existante, pose d'une canalisation PVC série pression PN 10, diamètre 25 mm cette canalisation sera posée en tranchée de 60 cm de profondeur sur un lit de sable de 15 cm et recouverte d'une même épaisseur.

Distribution intérieure

L'Entrepreneur devra réaliser l'alimentation de tous les appareils et points d'eau. Les conduites de distribution seront encastrées dans la mesure du possible. Le réseau secondaire de distribution sera réalisé en tube cuivré. Il sera disposé soit sous le carrelage, soit en encastré dans les maçonneries.

Encastremements

Les canalisations posées en encastré ou sous carrelage seront glissées à l'intérieur d'une canalisation plastique afin de protéger ces tubes pendant les travaux des autres corps d'état.

-

ÉVACUATIONS

Toutes les canalisations des évacuations de chute d'eaux usées et eaux pluviales et leurs ventilations (sauf dérogation) seront réalisées en tuyau de PVC à joints collés de qualité PF de 3.2 mm d'épaisseur minimum.

Ces tuyaux comprennent tous les raccords indispensables à une installation exécutée suivant les règles de l'art, coudes, culottes branchements, tampons de dégorgement aux pieds de chaque colonne ou de chaque dévoiement.

Eaux usées vannes

Les chutes et descentes EV, EP et EU seront réalisées en tube PVC conformes aux normes dans les limites d'emploi de ces matériaux en ce qui concerne notamment les parties exposées aux chocs.

L'Entrepreneur devra exécuter les vidanges verticales et horizontales jusqu'aux regards construits par le gros-œuvre à l'extérieur du bâtiment pour la mise en œuvre des canalisations définies par le D.T.U 60. 33 notamment en ce qui concerne les supports, l'assemblage et les précautions nécessaires en rapport avec les efforts mécaniques et les effets de dilatation.

Les chutes et descentes seront obligatoirement prolongées en ventilation primaire par un tube de même diamètre. Des ventilations secondaires seront installées. Les diamètres des canalisations des raccordements seront conformes aux prescriptions des normes NF P 41 201 et 202 pour les appareils sanitaires.

Collecteurs

Les collecteurs suspendus sous planchers le seront à l'aide de colliers de fer plan qui, avant pose, auront reçu 2 couches de minium de plomb pour palier à la propagation éventuelle du bruit. Un joint souple sera intercalé entre le collier et la canalisation.

Principe des évacuations

L'ensemble des eaux usées, eaux vannes seront raccordées aux regards et fosses. L'évacuation sera réalisée en tuyau (PVC) de qualité « PF » et diamètre approprié.

APPAREILS SANITAIRES

- **Toilettes :**
 - Sièges à l'anglaise sortie verticale chasse basse avec mécanisme à bouton poussoir ;
 - Receveurs de douche complet avec colonne flexible ;
 - Robinets d'arrêt ;
 - Robinets de puisage ;
 - Bondes de sol ;
 - Tablettes de lavabo ;
 - Miroirs glass de 50/50, 5mm d'épaisseur avec fixation en acier chromé et avec cache-vis.

NOTA : Prévoir des robinets d'arrêt à l'intérieur de tous les blocs sanitaires. Prévoir des regards de visite de 40/40 avec couvercles en béton armé coulés sur un encadrement en cornière de 40 x 40 cm avec un dormant de 45 x 45 cm à l'extérieur de tous les blocs sanitaires ou autres matériaux adaptés disponibles dans le commerce.